

DOSSIER TECHNIQUE ET FINANCIER

APPUI À LA SCOLARISATION DES
JEUNES FILLES DANS LES
COMMUNES DE LA RÉGION DE
DOSSO

SARRAOUNIA

NIGER

CODE DGD : NN 3017534

CODE NAVISION : NER 15 064 11



LA COOPÉRATION
BELGE AU DÉVELOPPEMENT **.be**

TABLE DES MATIÈRES

ABRÉVIATIONS	4
RÉSUMÉ	8
FICHE ANALYTIQUE DE L'INTERVENTION	9
1 ANALYSE DE LA SITUATION	10
1.1 LE SYSTÈME ÉDUCATIF AU NIGER.....	10
1.2 L'ÉDUCATION SOUS LA PERSPECTIVE DES DROITS HUMAINS	11
1.3 CADRE STRATÉGIQUE ET POLITIQUE DE L'ÉDUCATION	11
1.4 LE CYCLE DE BASE II.....	13
1.5 LA SITUATION À DOSSO	21
1.6 LES ACTEURS TRAVAILLANT DANS LA RÉGION DE DOSSO.....	22
1.7 LEÇONS TIRÉES DES PROGRAMMES EXÉCUTÉS DANS LE CADRE DE LA SCOLARISATION DES JEUNES FILLES.....	26
1.8 ANALYSE SWOT DE LA SCOLARISATION DES JEUNES FILLES.....	28
2 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	29
2.1 PRINCIPES DE L'INTERVENTION	29
2.2 AXES STRATÉGIQUES	30
2.3 ANCRAGE INSTITUTIONNEL	32
2.4 BÉNÉFICIAIRES	32
2.5 PARTENARIATS ET SYNERGIES	32
2.6 PRISE EN COMPTE DU GENRE, DU DROIT DES ENFANTS ET DE L'ENVIRONNEMENT.....	33
3 PLANIFICATION OPÉRATIONNELLE	34
3.1 OBJECTIF GÉNÉRAL	34
3.2 OBJECTIF SPÉCIFIQUE.....	34
3.3 RÉSULTATS ATTENDUS.....	34
3.4 ACTIVITÉS À METTRE EN ŒUVRE	35
3.5 INDICATEURS ET SOURCES DE VÉRIFICATION.....	43
3.6 ACTEURS INTERVENANT DANS LA MISE EN ŒUVRE.....	44
3.7 ANALYSE DES RISQUES	45
4 RESSOURCES	49
4.1 RESSOURCES FINANCIÈRES.....	49
4.2 RESSOURCES HUMAINES.....	50

4.3	RESSOURCES MATÉRIELLES	51
5	MODALITÉS D'EXÉCUTION.....	52
5.1	INTRODUCTION	52
5.2	CYCLE DE VIE DE L'INTERVENTION.....	52
5.3	CADRE LÉGAL ET RESPONSABILITÉS ADMINISTRATIVES	54
5.4	RESPONSABILITÉS TECHNIQUES.....	55
5.5	RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE	55
5.6	STRUCTURES DE PILOTAGE ET DE SUIVI	55
5.7	GESTION OPÉRATIONNELLE	58
5.8	MÉCANISME D'APPROPRIATION DES ADAPTATIONS AU DTF	63
5.9	SUIVI ET ÉVALUATION	63
6	THÈMES TRANSVERSAUX.....	67
6.1	ENVIRONNEMENT.....	67
6.2	DROITS HUMAINS.....	67
6.3	DROITS DES ENFANTS.....	68
6.4	GENRE.....	69
6.5	ECONOMIE SOCIALE.....	71
6.6	HIV / SIDA & SDRS	72
7	ANNEXES	73
7.1	TABLEAU DES COLLÈGES D'INTERVENTION DES PTF	74
7.2	LISTE DES COLLÈGES DE LA ZONE D'INTERVENTION DU PAMED II (INDICATEURS PROVENANT DE LA BASE DE DONNÉES LUX DEV)	76
7.3	CADRE LOGIQUE	78
7.4	CHRONOGRAMME	83
7.5	TDR PERSONNEL LONG TERME	84

ABRÉVIATIONS

AME	Association des Mères Educatrices
APE	Associations des Parents d'Elèves
APP	Activités Pratiques et Productives
ASFCD	Appui à la Scolarisation des jeunes Filles dans les Communes de la Région de Dosso
ARMFD	Augmentation des Revenus des Femmes de la Région de Dosso
BEPC	Brevet d'Etude du Premier Cycle
CCQ	Comité de Contrôle de la Qualité
CDP	Comité de Pilotage
CLD	Comités Locaux de Développement
CFEPD	Certificat de Fin d'Etude Premier Degré
CGDES	Comité de Gestion Décentralisée des Etablissements Scolaires
CMO	Convention de Mise en Œuvre
COGES/ES	Comité de Gestion des Etablissements Scolaires
CSC	Cahier Spécial des Charges
CSub	Conventions de subsides
CTB	Coopération Technique belge
DDEP	Direction Départementale des Enseignements Primaires
DDES	Direction Départementale des Enseignements Secondaires
DGD	Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire
DPSF	Direction de la Promotion de la Scolarisation des Filles
DREP	Direction Régionale des Enseignements Primaires
DRES	Direction Régionale des Enseignements Secondaires
DTF	Dossier Technique et Financier
GdN	Gouvernement du Niger
GBS	Gender Budget Scan
IPR	Inspection Pédagogique Régionale
IESFA	Inspections de l'Enseignement Secondaire Franco-Arabe
JICA	Agence Japonaise de Coopération Internationale
LOSEN	Loi Organique portant Orientation du Système Educatif Nigérien
LPE	Lettre de Politique Educative
Lux Dev	Luxembourg Développement
MEP	Ministère de l'Enseignement Primaire
MEPT	Ministère des Enseignements Professionnels et Techniques
MES	Ministère des Enseignements Secondaires
MP/PF/PE	Ministère de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfance
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
PAEQ	Programme D'Appui à une Education de Qualité
PAMED	Programme d'Appui à la Mise en œuvre des Entités Décentralisées
PAREC	Programme d'Appui à la Réalisation d'Études et de Consultations
PDDE	Programme Décennal de Développement de l'Education
PDES	Politique de Développement Economique et Social
PF	Point Focal
PF-SCOFI	Point Focal de la Scolarisation des Filles

PHVP	Programme d'Hydraulique Villageoise et Pastorale
PIC	Programme Indicatif de Coopération
PNG	Politique Nationale Genre
PSEF	Programme Sectoriel de l'Education et de la Formation
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RESEN	Rapport d'Etat sur le Système Educatif National
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SG	Secrétaire Général
SGA	Secrétaire Général Adjoint
SWOT	Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats
TBS	Taux Brut de Scolarisation
SDG	Sustainable Development Goals
SDSR	Santé et Droits Sexuels et Reproductifs
SMASSE	Strengthening of Mathematics And Sciences in Secondary Education
UGP	Unité de gestion de projet
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VEDDN	Volontaires de l'Education pour un Développement Durable au Niger

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Agés pour les différents cycles scolaires	10
Tableau 2	Le cadre de référence de la politique éducative et les stratégies liées.....	11
Tableau 3	Appui de la Communauté Internationale.....	12
Tableau 4	Effectifs des élèves du premier cycle secondaire (collèges, 2014-2015)	21
Tableau 5	SWOT de la scolarisation des jeunes filles dans la région de Dosso.....	28
Tableau 6	Tableau besoins en latrines (2015).....	35
Tableau 7	Ligne budgétaire activités pour le Résultat 1	36
Tableau 8	Besoins en tables/bancs (2015).....	37
Tableau 9	Conventions de subsides pour la sensibilisation.....	40
Tableau 10	Thèmes à traiter pour l'activité de sensibilisation "l'hygiène, le genre et l'éducation"	40
Tableau 11	Thèmes à traiter pour l'activité de sensibilisation "l'hygiène, le genre et l'éducation"	41
Tableau 12	Convention de subside pour la sensibilisation	41
Tableau 13	ligne budgétaire pour l'activité A 4.1	42
Tableau 14	Risques liés à la mise en œuvre	46
Tableau 15	Risques liés à la gestion.....	47
Tableau 16	Risques liés à l'efficacité	47
Tableau 17	Risques liés à la durabilité.....	48
Tableau 18	Risques fiduciaires	48
Tableau 19	Estimation de la contribution nigérienne (détail)	49
Tableau 20	Budget du Projet.....	50
Tableau 21	Tableau des dépenses matérielles	51
Tableau 22	Dépenses « avant CMO »	52

LISTE DES FIGURES

Figure 1 Système éducatif au Niger	10
Figure 2 Enjeux de la déscolarisation au niveau du collège	15
Figure 3 Organigramme du Ministère des Enseignements Secondaires.....	17
Figure 4 Cartographie des acteurs gravitants autour des collèges.....	19
Figure 5 Composition du COGES/ES/ES.....	20
Figure 6 Carte d'intervention du PAMED dans la région de Dosso	23
Figure 7 Schéma des acteurs intervenant dans la mise en œuvre.....	44

Dans ce DTF, les termes responsable, co-responsable, Assistant Technique, enseignant, directeur, point focal, étudiant, représentant, observateur, ... sont remplacés par 'il' ou 'lui-même' plutôt que 'il/elle' ou 'lui/elle-même'. Ceci a pour seul objectif de faciliter la lecture. Le contenu de ce DTF s'applique indifféremment à l'ensemble des personnes sans distinction de genre.

RÉSUMÉ

Avec le Programme Décennal de Développement de l'Éducation (PDDE, 2003-2013), beaucoup d'efforts ont été faits dans le domaine de l'éducation, principalement autour du cycle de Base I (école primaire). L'enseignement secondaire n'a pas bénéficié d'autant d'appui et est caractérisé par une faiblesse tant au niveau des infrastructures que des ressources humaines avec des difficultés de gestion et de qualité de l'enseignement. Le présent projet vise plus spécifiquement le cycle de Base II (école secondaire, collège). C'est dans le cadre de la nouvelle stratégie, le Programme Sectoriel de l'Éducation et de la Formation (PSEF, 2014-2024) que le projet s'oriente. L'enjeu majeur sera double, d'une part créer des synergies avec les bonnes pratiques menées par les partenaires techniques et financiers (PTF) sur place et d'autre part orienter l'approche stratégique vers « la scolarisation des jeunes filles » proprement dite, ce qui nécessitera une perspective « genre sensible », moins adressée par les autres PTF.

L'éducation des jeunes filles est une préoccupation majeure puisqu'elles quittent l'école avant d'avoir fini leur cursus. Les raisons sont multiples et concernent aussi bien le mariage précoce, la grossesse précoce, l'éloignement géographique et la mauvaise considération du système scolaire. Pourtant le maintien des jeunes filles à l'école est essentiel pour les permettre de renforcer leur statut social et leur position future sur le marché du travail. Il est donc fondamental de chercher à maintenir ces jeunes filles à l'école. C'est dans cette démarche que le présent projet s'inscrit. L'effort du projet sera mis sur les conditions d'accueil dans les collèges en travaillant sur les faiblesses des équipements et la faible valorisation des études secondaires.

Ce projet d'appui s'articule autour de trois résultats :

- **Résultat 1** Les collèges ont amélioré les conditions d'accueil au niveau des infrastructures sanitaires pour répondre aux besoins spécifiques des jeunes filles et garçons.
- **Résultat 2** Les collèges ciblés ont amélioré les conditions d'accueil au niveau des équipements (tables/bancs, équipements pédagogiques et équipements de sport)
- **Résultat 3** Les communautés ciblées sont sensibilisées en matière de genre et éducation
- **Résultat 4** L'action pilote des cases d'études est testée

Dans une optique de toucher le plus d'acteurs et de faire participer les différents groupes cibles au maintien des filles à l'école, toutes les activités liées à l'amélioration de l'équipement seront complétées par des campagnes de sensibilisation et communication ciblées par groupes-cibles. Les thématiques abordées portent sur « l'hygiène, le genre, et l'éducation » et aussi sur « le maintien des jeunes filles ». Pour innover les approches initiées par d'autres Partenaires Techniques et Financiers, une activité pilote sera lancée avec des cases d'études dans les villages de provenance des jeunes filles de deux collèges afin de travailler sur les zones de vie des jeunes filles. Cette phase expérimentale permettra d'apprendre si ces cases d'études permettent le maintien des filles à l'école au travers de l'intégration des communautés des villages de provenance dans la scolarisation.

Le projet est géré à partir de Dosso et s'étend dans les communes où le Programme d'Appui à la Mise en Œuvre des Entités Décentralisées (PAMED II) intervient dans un but de facilité logistique. Le projet se déroule sur une période de 36 mois. Le set-up pour le pilotage et le suivi est composé d'une part d'un comité de pilotage et d'autre part d'une Unité de gestion de projet (UGP), dont les membres sont un Coordinateur (Assistant Technique national) et un Gestionnaire administratif et financier. Le projet sera mené en régie, pour un budget total de 826.400 Euros dont 26.400 Euros pour la contribution nigérienne et 800.000 Euros pour la contribution de la Coopération belge.

FICHE ANALYTIQUE DE L'INTERVENTION

N° d'intervention DGD	NN 3017534
Code Navision CTB	NER 15 064 11
Institution partenaire	Ministère des Enseignements Secondaires (MES)
Durée de l'intervention	36 mois pour l'exécution (48 mois à partir de la signature de la CS)
Date de l'intervention	2016
Contribution du pays partenaire	26.400 Euros
Contribution belge	800.000 Euros
Budget Total	826.400 Euros
Secteur (codes CAD)	11320 – Éducation secondaire généralisée pour les premiers et derniers cycles.
Brève description de l'intervention	<p>Les ressources du projet étant limitées et la thématique complexe, l'objectif est de concentrer le travail dans des collèges situés au sein de la zone d'intervention du PAMED II.</p> <p>Les activités menées viseront à améliorer les conditions d'accueil dans les collèges par la mise à niveau matérielle : latrines, tables et bancs, matériels de sports et équipement de sport. Les communautés seront également intégrées : des actions pilotes y seront testées afin d'y améliorer les conditions favorables à l'étude.</p> <p>Deux campagnes de sensibilisation viendront appuyer l'amélioration des conditions matérielles des collèges : « hygiène, genre et éducation » et « maintien des jeunes filles au collège » à destinations des élèves, en particulier les jeunes filles, des enseignants, des parents d'élèves et des Comités de Gestion des Etablissements Scolaires (COGES/ES). La Direction Régionale de l'Enseignement Secondaire (DRES) et les Directions Départementales des Enseignements Secondaires (DDES) joueront un rôle pour le bon déroulement de ces activités.</p>
Objectif global	Les conditions de maintien des jeunes filles dans les collèges sont améliorées dans la zone d'intervention de la région de Dosso.
Objectif spécifique	Les collèges ruraux et les communes ciblées de la région de Dosso ont amélioré significativement l'environnement scolaire pour le maintien des jeunes filles.
Résultats	<p><u>Résultat 1</u> :</p> <p>Les collèges ciblés ont amélioré les conditions d'accueil au niveau des infrastructures sanitaires pour répondre aux besoins spécifiques des jeunes filles et garçons.</p> <p><u>Résultat 2</u> :</p> <p>Les collèges ciblés ont amélioré les conditions d'accueil au niveau des équipements (tables/bancs, équipements pédagogiques et équipements de sport).</p> <p><u>Résultat 3</u> :</p> <p>Les communautés ciblées sont sensibilisées en matière de genre et éducation.</p> <p><u>Résultat 4</u> :</p> <p>L'action pilote des cases d'études est testée.</p>

1 ANALYSE DE LA SITUATION

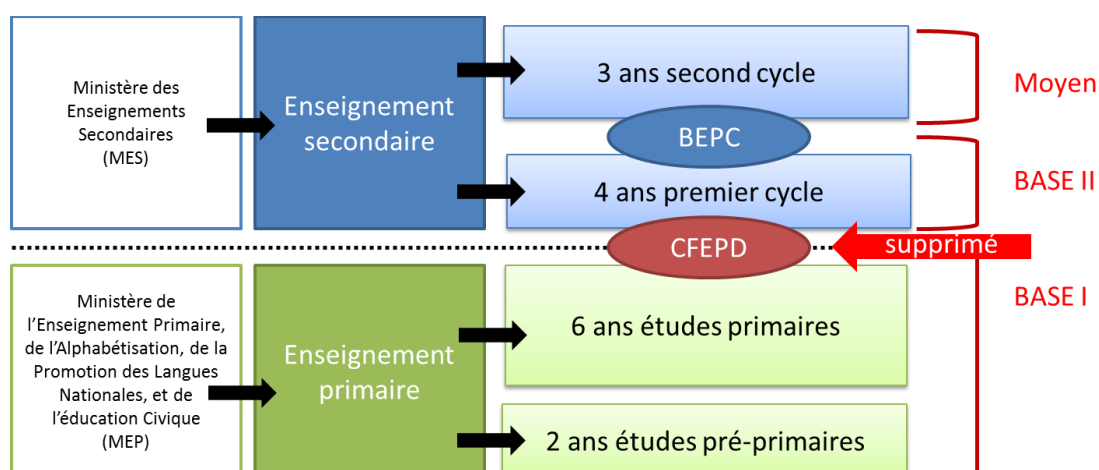
1.1 Le système éducatif au Niger

Avec une population de 17,2 millions d'habitants¹, le Niger est un pays essentiellement rural (à 82%) qui se concentre dans les zones humides du Sud et à l'Ouest du pays. Il s'agit d'un des pays où le taux annuel de fécondité est le plus élevé avec une moyenne de 7,6 enfants par ménage². Avec une croissance annuelle de 3,6%, la population risque de doubler d'ici les vingt prochaines années.

Conscient de la pression démographique exercée sur le secteur de l'éducation, plusieurs documents ont été développés alertant sur le besoin de mettre à niveau les infrastructures et le personnel enseignant. Les chiffres (UNICEF 2012) montrent que le Niger compte 1.000.000 d'enfants hors école. Plus précisément 36% des enfants de l'âge de l'école primaire, sont exclus de cette éducation. En 2010, le Rapport d'Etat sur le Système Educatif National (RESEN) précisait que la population qui a moins de 15 ans est supérieure à 50% et qu'entre 2010 et 2024, la population en âge d'aller à l'école allait augmenter d'environ 60%.

Le système éducatif au Niger s'articule autour de différents cycles comme repris dans le schéma ci-dessous.

Figure 1 Système éducatif au Niger



L'âge théorique pour chacun des cycles est le suivant :

Tableau 1 Ages pour les différents cycles scolaires

	Age théorique	Nombre d'années	Elèves en 2010
Préscolaire	3 à 6 ans	2 ans	67.678
Cycle de Base (CB1)	7 à 12 ans	6 ans	1.726.000
Cycle de Base (CB2)	13 à 16 ans	4 ans	253.643
Cycle moyen	17 à 19 ans	3 ans	33.134

Source : AFD, Note de communication publique d'opération, CNE, 1125, p. 4

¹ Chiffre de la Banque mondiale, 2014.

² http://www.unicef.org/french/infobycountry/niger_statistics.html

1.2 L'éducation sous la perspective des Droits Humains

L'article 26 de la Déclaration des Droits Humains stipule clairement que « Toute personne a droit à l'éducation. », jeunes filles et garçons et que l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite. L'éducation qu'on vise sert l'épanouissement de la personnalité humaine et le renforcement du respect des droits humains et des libertés fondamentales. Sous cet angle, il est essentiel de considérer le droit à la scolarisation des jeunes filles de la région de Dosso, comme un droit fondamental, à défendre en soi, sans autre justification. Ainsi l'exclusion des jeunes filles à l'éducation secondaire, est une violation de ce droit fondamental.

Le cadre conceptuel fondé sur les droits pour l'éducation, comprend a) le droit à l'accès à l'éducation ; b) le droit à une éducation de qualité et c) le droit au respect dans l'environnement d'apprentissage, les détenteurs de ces droits, en particuliers les jeunes filles, n'en bénéficient pas de manière systématique.

L'Etat et le Gouvernement du Niger ont l'obligation de créer un environnement politique et économique favorable à une éducation des jeunes filles et garçons à pied d'égalité et de mettre en place un cadre législatif solide qui permet aux enfants de jouir de leurs droits, qui élimine les discriminations et qui détermine les normes minimales de qualité. Le Gouvernement du Niger (GdN) a également la responsabilité de concevoir des politiques éducatives fondées sur les droits, pour promouvoir l'accès, la qualité, le respect des droits et la participation des jeunes filles et garçons à l'éducation secondaire. Les porteurs du devoirs, notamment les écoles, les enseignants, les communautés, les organisations de la société civile et la communauté internationale, les parents et autres personnes qui s'occupent des enfants, ont la responsabilité de créer un environnement accueillant et favorable à la scolarisation des jeunes filles. Dans cette même optique des droits humains, le souci des porteurs de devoirs est aussi de créer un environnement favorable aux autres groupes vulnérables, notamment les enfants avec un handicap, les enfants appartenant à des ethnies minoritaires, des enfants qui ne parlent pas la langue courante, ..., des facteurs liés à la diversité des bénéficiaires, facteurs qui influencent aussi la scolarisation des jeunes filles.

1.3 Cadre stratégique et politique de l'éducation

L'Etat nigérien, dans la mise en œuvre de ses responsabilités en matière de la promotion de l'éducation, a développé le cadre stratégique et politique suivant :

Tableau 2 Le cadre de référence de la politique éducative et les stratégies liées

La loi n° 98-12 du 1er Juin 1998, portant orientation du système éducatif nigérien (LOSEN)	Cette loi, la première du genre dans le secteur de l'éducation consacre les principes fondamentaux devant régir le système éducatif nigérien. Elle garantit l'éducation aux enfants de 4 à 18 ans ; fait de l'éducation une priorité nationale ; définit le français et les langues nationales comme langues d'enseignement ; consacre la décentralisation de la gestion du système éducatif. Cette Loi n'est jamais mise en pratique.
Le Programme Décennal de Développement de l'Education (PDDE), 2003-2013	S'inscrivant dans la démarche du Forum de Dakar (voir ci-dessous), le PDDE a orienté ses activités autour de la scolarisation de l'enseignement primaire. Des progrès impressionnants ont été réalisés au niveau du taux de scolarisation sans tenir compte de la qualité de l'éducation. Les autres secteurs (secondaire, supérieur et formation professionnelle) ont été délaissés. Les jeunes filles ont bénéficié de cette stratégie mais cela n'a pas résolu les disparités de genre à tous les niveaux.
La Lettre de Politique Educative (LEP, 2013-2020)	La politique éducative du Niger, vise à consolider et étendre les acquis du PDDE. La politique concerne la gratuité de l'éducation de base et d'obligation scolaire jusqu'à l'âge de 16 ans ; l'amélioration de la qualité de l'enseignement et l'amélioration de la qualité des

	infrastructures et l'attractivité de l'environnement scolaire. La lettre assure comme priorité « <i>La promotion de la scolarisation des jeunes filles par la mise en œuvre de la politique nationale de l'éducation et de la formation de la jeune fille</i> ».
Le Programme Sectorielle de la Scolarisation et de la Formation (PSEF, 2014-2024)	Le PSEF se veut plus englobant que le PDDE. En effet, les objectifs principaux étaient : la fusion des cycles de base I et 2 pour devenir un cycle élargi ; améliorer le Taux Bruts de Scolarisation (TBS) des collèges et particulièrement celui des jeunes filles, améliorer la qualité au primaire et au secondaire. Finalisé en avril 2013, le PSEF a été endossé par les PTF et approuvé par le Gouvernement le 19 avril 2013. Au moment du lancement du PSEF, le Ministère de l'Education Nationale est l'unique ministère en charge de l'éducation.
Décret 3013-327/PRN portant nomination du nouveau gouvernement	Le 13 août 2013, le Décret 3013-327/PRN portant nomination du nouveau gouvernement supprime le Ministère de l'Education Nationale pour en faire deux Ministères : le Ministère de l'Enseignement Primaire, de l'Alphabétisation, de la promotion des Langues Nationales et de l'Education Civique (MEP) et le Ministère des Enseignements Secondaires (MES). Ces deux Ministères sont complétés par le Ministère des Enseignements Professionnels et Techniques (MEPT) et le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation(MESRI).

La communauté internationale, de son côté, a appuyé les processus suivants :

Tableau 3 Appui de la Communauté Internationale

Forum de Dakar : L'Education Pour Tous (EPT): le cadre d'action de la politique éducative nationale avril 2000	Ce forum International, organisé par UNESCO, a établi le bilan des actions réalisées en matière d'éducation. La communauté internationale s'est engagée pour travailler avec les pays en développement pour aller vers l'objectif de l'universalisation de l'éducation de base.
Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD N° 2 ; 3), 2000-2015	La cible de l'objectif numéro 2, définie en 2000, était de donner à tous les enfants, jeunes filles et garçons, partout dans le monde les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires. Cet objectif s'est inscrit dans les différents plans stratégiques mais n'a pas été atteint au Niger en 2015. Taux Net de scolarisation : <ul style="list-style-type: none"> • Cible → 100% des jeunes filles et garçons scolarisés en 2015 • 2013 → 70,5% des jeunes filles et garçons scolarisés³ Taux d'alphabétisation des jeunes (15-24 ans) : <ul style="list-style-type: none"> • Cible → 100% • 2012 → 27,7% L'OMD n°3 était d'éliminer toutes les disparités de sexes dans les enseignements primaires et secondaires avant 2005 et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard. Le Niger reste en retard à ce niveau-là malgré les efforts faits.
Le sommet des chefs d'Etat des six pays de l'Afrique de l'Ouest les Moins scolarisés	Le sommet est tenu en Novembre 2002 à Bamako au Mali. Ce sommet a décidé de consacrer 40% des fonds PPTTE aux secteurs sociaux (Education, Santé, Agriculture), c'est ce qui a servi au Programme Spécial

³ Ministère des Finances du Niger, *Fiche de suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement*, 2014, <http://www.ne.undp.org/content/dam/niger/docs/OMD/UNDP-NE-OMD2014.pdf>

Objectifs de Développement Durable et l'après 2015	<p>Dans le cadre de l'agenda Post-2015⁴, avec comme initiative d'atteindre les objectifs fixés en 2000 sous un nouveau paradigme, cette nouvelle phase s'appuie sur une multiplication des engagements (17 ODD).</p> <p>Les nouveaux Objectifs de Développement Durable qui sont touchés par le présent projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • "Goal 4. Ensure inclusive and equitable quality education and promote lifelong learning opportunities for all" • "Goal 5. Achieve gender equality and empower all women and girls"
--	--

1.4 Le cycle de Base II

1.4.1 Le système scolaire en transformation

Avec le PDDE, les efforts de scolarisation ont été largement orientés vers la scolarisation du plus grand nombre au niveau du primaire tout en négligeant la qualité de l'éducation et les autres cycles, notamment le cycle secondaire/cycle de Base II. Malgré cette négligence le TBS du cycle de Base II a augmenté de 11% en 2000 à 22,6% en 2013.

Le taux de transition entre le cycle de Base I et celui du cycle de Base II est estimé à 53% sur le plan national (2010). La pression démographique reste importante sur le cycle de Base II et surtout en milieu rural. 90 % des jeunes en âge d'être au cycle de Base II et qui n'y sont pas sont des ruraux. En réponse, de nombreux collèges ruraux ont été créés sans tenir compte de la carte scolaire et sans validation de la part du Ministère des Enseignements Secondaires. Ces choix faits par les autorités locales visent à proposer aux enfants un collège de proximité. Les conditions sont rudimentaires (classes paillottes). Ces nouveaux collèges viennent ainsi en concurrence avec la carte scolaire du ministère et mobilisent du personnel enseignant pour un faible nombre d'élèves. Cette situation diminue la concentration des professeurs alors même que le Ministère des Enseignements Secondaires a des difficultés pour attirer les professeurs dans les collèges ruraux.

Aujourd'hui, les infrastructures du cycle secondaire (collèges) ne permettent pas d'accueillir dans de bonnes conditions les élèves en sortie du primaire. Il n'y a pas d'infrastructures adéquates et suffisantes pour accueillir les élèves (classe en paillote).

Quant à la qualité, le niveau des élèves qui rejoignent le secondaire reste faible. Le Certificat de Fin d'Etude Premier Degré (CFEPD), moyen de contrôle des flux d'élèves accédant au secondaire, venait clore le cursus scolaire du primaire. Désormais supprimé, les élèves peuvent accéder au secondaire à condition d'obtenir une moyenne annuelle d'au moins cinq sur dix à l'issue des trois compositions trimestrielles organisées par le MEP). Ce choix a été fait pour avoir une continuité entre le cycle de Base I et le cycle de Base II.

L'évaluation conduite en 2010 par le projet «Amélioration de l'enseignement des mathématiques et sciences au Niger» (SMASSE-Niger, financement JICA), a révélé que 86 % des élèves n'obtiennent pas la référence moyenne au test de mathématiques et de sciences. En Français aucun élève n'a atteint le seuil de maîtrise souhaité (75 items sur 100) et seuls 1,4% d'élèves ont atteint le score de 50 sur 100. Hormis la faiblesse des résultats, il n'a pas été constaté de différence entre les performances des jeunes filles et celles des jeunes garçons⁵.

⁴ Transforming our world: the 2030 Agenda for Sustainable Development: <https://sustainabledevelopment.un.org/post2015/transformingourworld>

⁵ PSEF, p.7.

Ce contexte s'explique non seulement par un besoin en enseignants de plus en plus important mais aussi par une faiblesse au niveau de la qualité de l'enseignement. Malheureusement, l'éloignement des collèges ruraux rend difficile le recrutement et le maintien des enseignants d'une part et le manque de formations spécialisées des enseignants d'autre part.

Le taux d'achèvement n'a progressé que très légèrement durant la même période (2000 – 2014) passant de 7% à 9%.

Cette faible progression est consécutive au taux de redoublement important de 19% et à la faible rétention, 35% en 2010 passant à 42% en 2014⁶. Ces chiffres montrent bien un manque d'efficacité du système scolaire encore plus marqué au secondaire.

Calcul du taux de rétention pour l'ensemble du cycle de Base II

Compte tenu de la réforme ministérielle et de la création du MES en 2013, le nouveau système de suivi n'est pas encore rentré en vigueur. Celui-ci ne permettra qu'en 2017, d'obtenir le taux de rétention des jeunes filles arrivées en troisième et rentrées en sixième en 2013 (date de l'adoption de la réforme).

Calcul du taux de rétention annuel pour le cycle de Base II

Vu qu'un taux de rétention peut se calculer également annuellement, il est en principe possible de fournir un taux de rétention pour les années 2013 et 2014. Ces chiffres ne sont malheureusement pas (encore) partagés.

La mission de formulation a pris note de la difficulté d'obtenir les taux de rétention pour le cycle de Base II et de manière annuelle. Pour se faire, le projet pourra se référer au système développé par Lux Dev (démarré en mai 2015) et rétrocedé à la DRES, pour une appropriation directe.

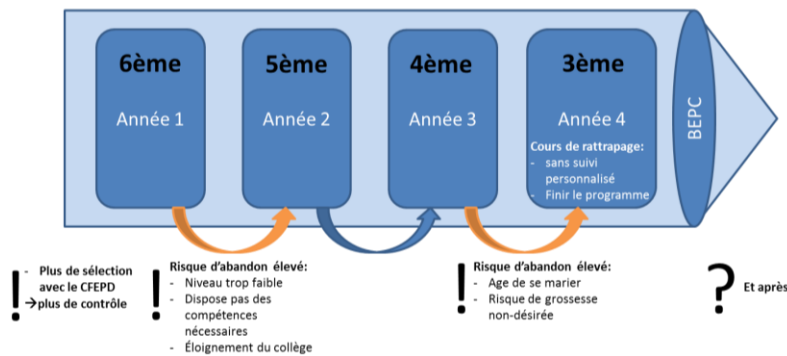
1.4.2 La déscolarisation des jeunes filles au collège

Pour ce qui est de l'équité genre, les disparités sont plus prononcées au fur et à mesure qu'on évolue dans le système. Les jeunes filles représentent 42% des enfants scolarisés au niveau du cycle de Base I et 39% au cycle de Base II. En plus de cela, les jeunes filles n'accèdent que très peu au secondaire. Le TBS des jeunes filles dans le secondaire était de 14,4% en 2010 nettement inférieur à celui des jeunes garçons (TBS global de 19% en 2010). Pour celles qui démarrent le second cycle, le taux d'achèvement n'est que de 7,5% en 2010.

La déscolarisation est particulièrement plus marquée du passage de la 6^{ème} à la 5^{ème} et du passage de la 4^{ème} à la 3^{ème}. La première situation est expliquée par le manque de connaissances des jeunes filles et garçons et les lacunes accumulées au cours des années passées durant le cycle de Base I. Il n'est pas rare de voir des élèves qui ne savent ni lire ni écrire au secondaire. Les manques de suivi personnalisé et de soutien accompagnés par un éloignement géographique des collèges (moins nombreux que les écoles primaires) permettent d'expliquer l'abandon dès le début du collège. Ensuite la deuxième situation est surtout marquée par la volonté de se marier rapidement. L'âge médian au premier mariage varie de 15,5 ans pour les jeunes filles à 23,1 pour les garçons. Jusqu'à 37% des femmes (20-49 ans) se marient avant 15 ans et 78% avant 18 ans et le mariage précoce est plus fréquent en milieu rural.

⁶ PSEF, p.21

Figure 2 Enjeux de la déscolarisation au niveau du collège



Les raisons qui expliquent cette déscolarisation sont multiples, les trois principaux sont :

Cadre de travail (accès) : L'éloignement du collège du village de provenance de la jeune fille et des élèves en général, ainsi que l'absence d'infrastructures, sont des vecteurs de l'abandon scolaire :

- *les collèges ne se trouvent pas dans tous les villages.* Le réseau des collèges est nettement moins important que les écoles primaires. Dans le PSEF, une amorce avait été proposée pour avoir des collèges qui viennent s'installer à proximité des écoles primaires. Ceci avait été imaginé pour rapprocher les collèges des lieux de vie des jeunes filles et des élèves en général. Une bonne partie des élèves vient d'un autre village pour aller au collège. Les distances sont variables mais l'éloignement du collège nécessite de trouver des solutions alternatives pour que les élèves continuent leurs scolarités. Soit les élèves vont chez des tuteurs⁷, si les distances sont trop grandes pour rentrer tous les jours, soit les élèves rentrent chaque jour, mais doivent aider les parents et se retrouvent alors surchargés. Si la relation avec le tuteur ne se passe pas bien (abus, maltraitance...) et/ou que les activités familiales prennent le dessus sur le cadre scolaire (ce qui est le plus souvent le cas pour les jeunes filles), alors l'éloignement pèse fortement sur l'abandon de l'élève et particulièrement de la jeune fille. La Baseline exhaustive devrait permettre de mieux comprendre la provenance des élèves des collèges identifiés et distinguer les disparités pour les jeunes filles et garçons.
- *l'absence d'infrastructures dans les collèges ne facilite pas le maintien des jeunes filles au collège.* En effet, le cadre de travail est important pour donner aux élèves l'envie d'apprendre. Bien souvent le matériel n'est pas disponible ou se trouve en nombre insuffisant. Cet élément explique indirectement l'abandon scolaire.

Qualité de l'enseignement : la formation des enseignants détermine en grande partie la qualité de l'enseignement. Le besoin de plus en plus marqué d'enseignants fait qu'ils ne sont pas toujours formés de manière adéquate et qu'ils ne veulent pas venir enseigner en zone rurale. Cette situation explique le manque de qualité de l'enseignement. Une mauvaise qualité de l'enseignement influence l'intérêt que peuvent porter les élèves. S'ils ne sont pas intéressés et qu'ils s'ennuient, cela peut contribuer à l'abandon. D'autre part, les parents vont constater que l'enfant n'apprend rien à l'école et qu'il n'est pas opportun d'y laisser ses enfants qui seront plus utile à la maison.

La qualité de l'enseignement est essentielle pour influencer la rétention des élèves et pour améliorer l'image que peuvent avoir les parents de l'école. Ceci peut être amélioré par la formation des enseignants et l'amélioration de leur cadre de travail.

⁷ Un tuteur n'est en charge que des aspects logistiques pour soutenir la scolarité de l'enfant. Il n'a aucun lien légal entre le tuteur et l'enfant.

Contexte socio-économique (environnement de l'apprentissage): le système scolaire est éloigné des réalités socio-économiques. Ce manque de lien avec la réalité justifie le désintérêt des parents qui ne se retrouvent pas dans ce système scolaire. L'éloignement des collèges du lieu de vie de la famille va dans ce sens. Plus les collèges sont éloignés, plus le risque semble important d'un abandon. Pour les parents qui ont quitté l'école jeune ou qui n'ont pas été à l'école, ils ne voient pas l'intérêt de laisser leurs enfants continuer leurs cursus alors qu'ils pourraient être plus utiles dans l'aide apportée à la famille.

En plus de cela, la répartition des tâches dans la famille est toujours liée au genre. L'écart en termes de scolarisation entre jeunes filles et garçons est lié au comportement et au cadre de référence qui attribue aux femmes des rôles spécifiques. Les mères ont besoins de pouvoir s'appuyer sur les jeunes filles pour pouvoir être soulagées dans leurs charges de travail domestique et agraire.

D'autre part, les mariages précoces sont souvent prononcés rapidement et lorsque les jeunes filles sont jeunes pour éviter tous risques de grossesses hors mariage. « Il importe également de noter que la plupart de ces pratiques, à savoir le travail des enfants, le mariage précoce, les châtiments corporels ne sont souvent pas perçues par les communautés comme des violations des droits de l'enfant mais plutôt comme un moyen d'assurer leur protection. C'est ainsi que la plupart considèrent le mariage précoce comme une pratique permettant d'assurer la protection de la jeune fille contre la sexualité hors mariage et le déshonneur (CONIPRAT, 2007). » Dans son « Rapport d'examen de Beijing plus 20 pour le Niger » le Ministère de la population, de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant souligne que « Ce décalage entre les perceptions et les pratiques des communautés et les droits de l'enfant met en évidence l'importance de la sensibilisation et de la mobilisation des communautés en faveur de la protection de l'enfant contre toutes formes d'abus et de violences »⁸. L'enjeu est ainsi de garantir un environnement scolaire sécurisé, pour convaincre les communautés et les parents, d'envoyer les jeunes filles aux collèges au lieu d'opter pour les mariages précoces.

1.4.3 Le cadre institutionnel

1.4.3.1 Le Ministère des Enseignements Secondaires

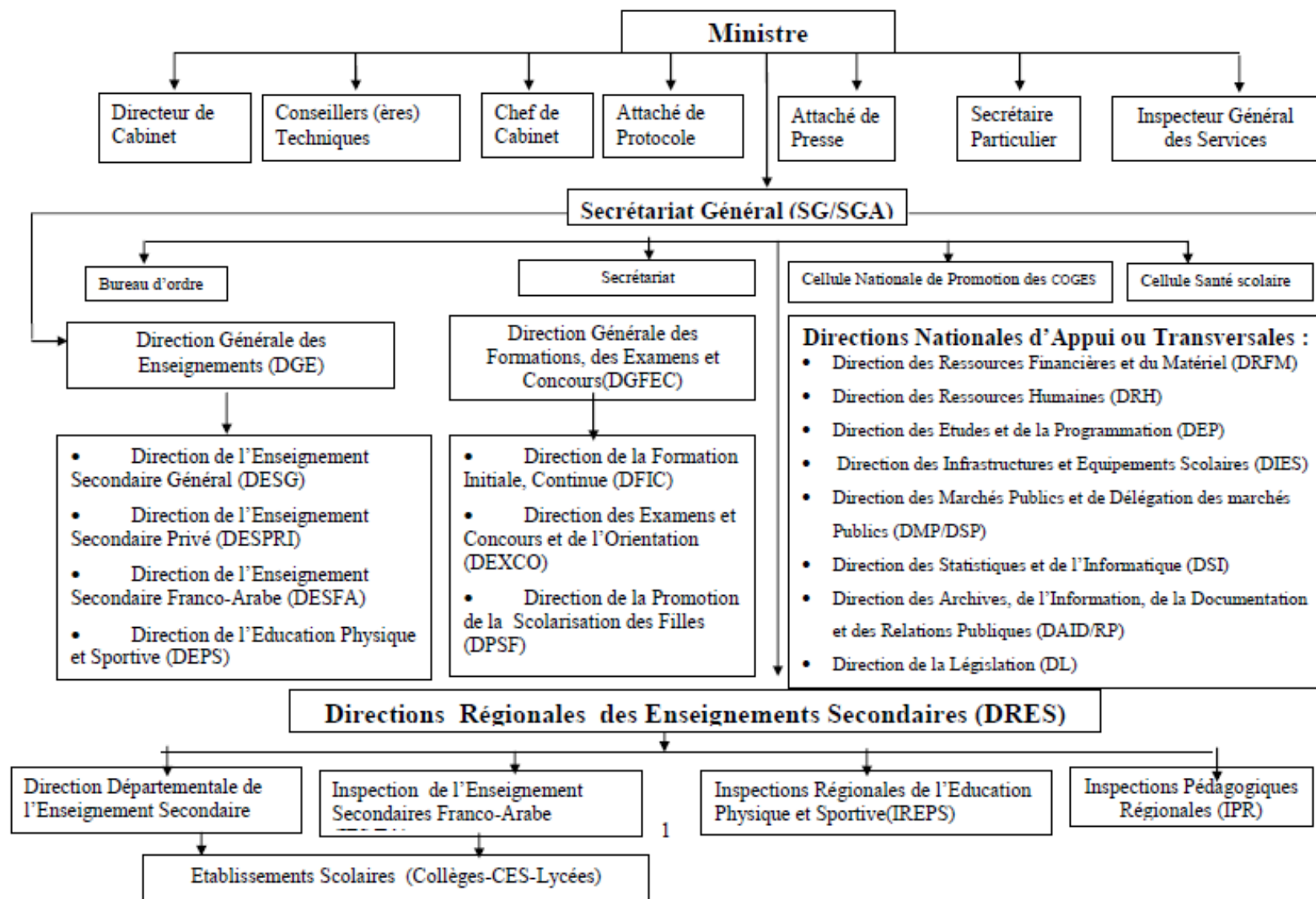
La création du Ministère des Enseignements Secondaires (MES) est récente. Ce Ministère a été créé suite au Décret 3013-327/PRN du 13 août 2013 portant nomination du nouveau gouvernement. Il est en charge du cycle de Base II (collèges) et est considéré comme le parent pauvre de l'éducation par rapport au MEP.

Au sein du Ministère, on trouve une Direction de la Promotion de la Scolarisation des Filles (DPSF)⁹. La direction est existante mais les activités ne sont qu'au début. Certains textes concernant la scolarisation des jeunes filles n'ont toujours pas été adaptés. Les liens entre le niveau central et déconcentré ne semblent pas faciles et l'information ne remonte pas toujours.

⁸ p. 38 (Rapport de Beijing + 20, NIGER)

⁹ Arrêté n°00333/MES/SG/DGEC/DPSF/DL, portant création des points focaux de la scolarisation des filles et déterminant leurs attributions et les critères de nominations, du 20 novembre 2014

Figure 3 Organigramme du Ministère des Enseignements Secondaires



1.4.3.2 Les structures déconcentrées

Au niveau déconcentré, le MES s'appuie sur des Directions Régionales des Enseignements Secondaires (DRES) en charge « *de l'animation, de la coordination, du contrôle et du suivi des actions de l'ensemble des services et établissements* »¹⁰.

Chaque DRES peut s'appuyer sur les Directions Départementales des Enseignements Secondaires (DDES) et les Inspections de l'Enseignement Secondaire Franco-Arabe (IESFA) relevant de sa région pour la mise en œuvre des stratégies et programmes dans les collèges.

La DPSF a des points focaux déconcentrés en charge de la scolarisation des filles (PF Scofi) au niveau régional et départemental et peut s'appuyer sur les Comités de Gestion des Etablissements Scolaires (COGES/ES) au niveau de chaque établissement. Des points focaux en charge des COGES/ES (PF COGES/ES) sont aussi existants au niveau régional et départemental.

Les points focaux de la scolarisation des filles, sont en charge de :

- Identifier, mettre en place des formations pour la promotion de la scolarisation des jeunes filles ;
- Proposer des mesures susceptibles d'améliorer la scolarisation des jeunes filles ;
- Mener des campagnes de sensibilisation ;
- Organiser des réflexions plaidoyers avec les partenaires pour améliorer l'accès et le maintien des jeunes filles au collège.

Ensemble avec les DDES les PF sont en charge de la mise en œuvre des stratégies et programmes en matière d'enseignement secondaire.

1.4.3.3 Les structures décentralisées

Au niveau décentralisé, le Conseil Régional et les communes ont le secteur de l'éducation dans leurs attributions. Le partage des compétences n'a pas encore été finalisé et les interprétations sont donc encore assez divers. La prise en charge de l'enseignement du secondaire par les communes est souvent déterminé au bon vouloir du maire qui peut se limiter au secteur primaire ou l'étendre au secondaire, ce dernier cas de figure étant néanmoins rare.

1.4.4 Les mécanismes mis en place en faveur de la scolarisation des jeunes filles

Le PSEF prévoit une stratégie en matière de scolarisation des filles orientée autour « *(i) l'accélération de l'accès et du maintien des filles dans tous les cycles de l'éducation et de la formation, (ii) l'augmentation de la demande sociale en éducation et formation en général et des filles en particulier (iii) l'amélioration du cadre institutionnel de l'éducation et de la formation des filles.* »¹¹ Ces mesures peuvent être regroupées en cinq catégories déclinées comme suit :

- Mesures pour l'amélioration de l'environnement scolaire ;
- Mesures discriminatoires en faveur des jeunes filles ;
- Mesures incitatives pour favoriser l'accès et le maintien des jeunes filles au cycle de Base II ;
- Mesures pour l'élimination des stéréotypes sexistes ;
- Mesures de sensibilisation et de communication sur la scolarisation des jeunes filles.

¹⁰ Arrêté n°0082/MES/SG/DL, portant organisation des services déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires et déterminant les attributions de leurs responsables, du 23 février 2015, art.12, p.4.

¹¹ PSEF, p.43

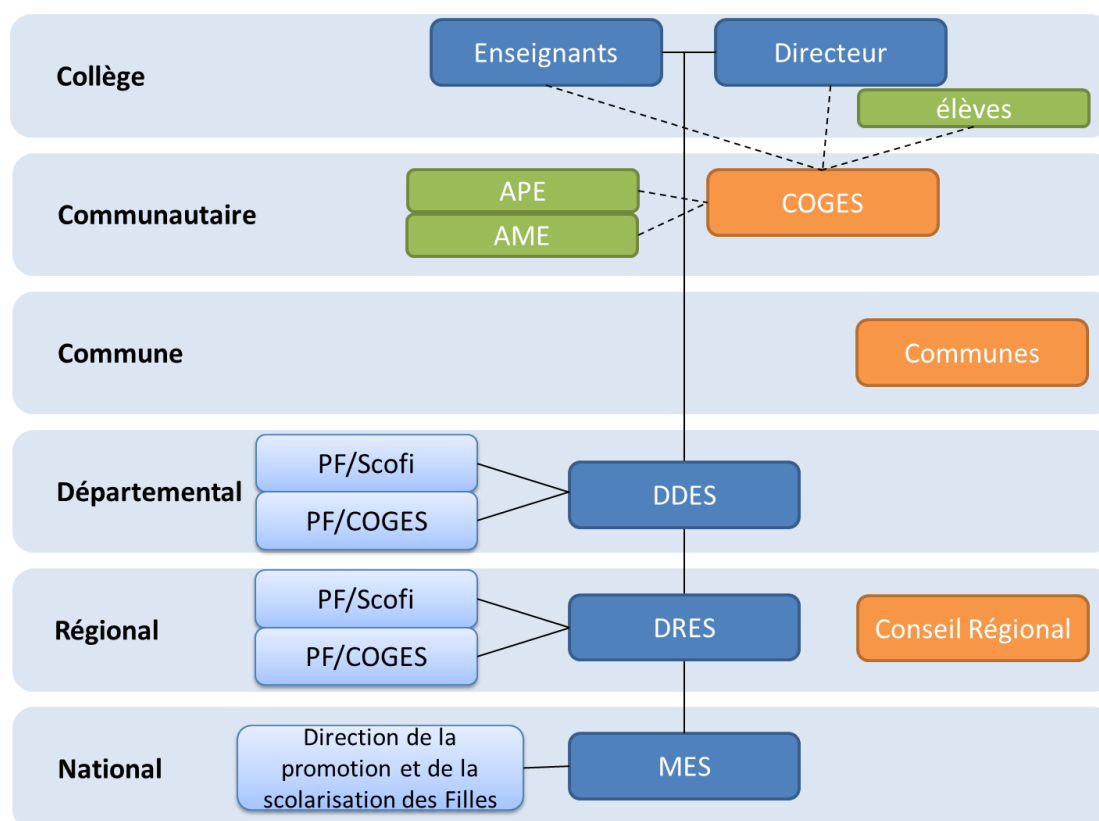
Le MES et le MEP ont élaboré et lancé une stratégie nationale pour accélérer la scolarisation et le maintien des filles. Ce document a été élaboré par le MES en collaboration avec le MEP/A/PLN/EC appuyée par l'UNICEF et s'articule autour de la responsabilité des communautés et le développement de partenariat pour accroître l'accès et le maintien des jeunes filles aux deux niveaux du cycle de Base.

A côté de cela, dans le cadre de la mise en œuvre du PSEF, le Ministère a marqué son intérêt pour les bourses de tutorat via un projet d'appui à une éducation de qualité (PAEQ).

1.4.5 La vie communautaire autour des collèges

En partant du collège, plusieurs entités sont présentes et en lien avec sa gestion et fonctionnement. Au niveau communautaire, les COGES/ES, les Associations des Mères Educatrices (AME) et les Associations des Parents des Elèves (APE) viennent jouer un rôle dans le fonctionnement du collège en appui au corps enseignant. Au niveau déconcentré, le Ministère s'appuie sur les DRES, les DDES et IESFA. Le niveau décentralisé fait intervenir les communes et le Conseil régional (voir ci-dessus).

Figure 4 Cartographie des acteurs gravitants autour des collèges



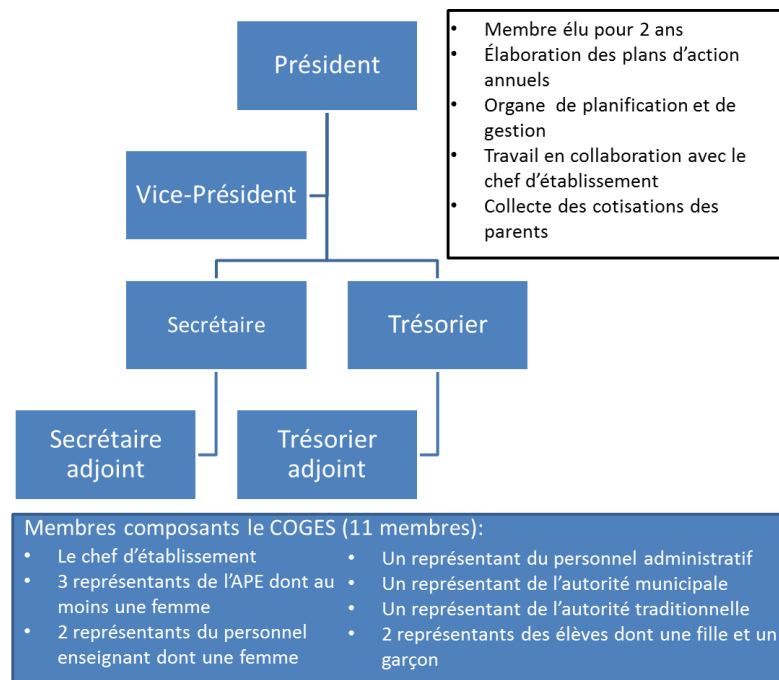
Les collèges fonctionnent avec un directeur et une équipe enseignante. Les relations entre le corps enseignants et les parents d'élèves et les chefs de village ne sont pas toujours faciles. Parfois, les parents n'ont pas confiance dans le système scolaire.

Dans des situations d'abandon scolaire (pour des raisons de grossesses-précoces par exemple), les directeurs sont souvent impliqués pour aller discuter avec les parents. Bien souvent, les directeurs ne savent pas quelle position adopter entre la demande de changement de collège en cas de grossesse non-désirée et de mariage précoce. Dans certains cas, les jeunes filles sont réintégrées dans les collèges, dans d'autres cas, elles sont exclues. Le manque de clarté est un frein pour pouvoir maintenir les jeunes filles à l'école.

1.4.5.1 Les Comité de Gestion des Etablissements Scolaires d'Enseignement Secondaire (COGES/ES/ES)

Afin d'améliorer la participation communautaire, les COGES/ES ont été lancés en 2005. La composition et le fonctionnement des COGES/ES/ES sont décrits dans l'arrêté 00063MESS/R/S/SG/DGE/ DECBI/M du 6 avril 2011 modifiant l'arrêté du 10 août 2005. Leur statut est repris dans l'article 1 : structure de gestion décentralisée, existante dans chaque établissement d'enseignement secondaire. Leurs décisions se prennent par consensus. A défaut elles sont prises à la majorité des voix (article 6). Leurs tâches et responsabilités sont reprises dans l'article 7, qui stipule également que le Bureau du COGES/ES adopte son règlement intérieur conformément aux lois et règlements nationaux. Un organe de représentation est élu tous les 2 ans et 1/3 des postes doit être occupé par des femmes.

Figure 5 Composition du COGES/ES/ES



Chaque année, les COGES/ES élaborent un plan d'action qui doit être décidé en accord avec ses membres. Une cotisation est demandée aux parents pour pouvoir mettre en œuvre les activités prévues dans le plan. Les COGES/ES proposent des activités concrètes, comme par exemple des rénovations (réparation des tables et bancs) ou la prise en charge d'un porteur d'eau.

Les COGES/ES sont considérés en tant que « acteur éligible pour des conventions des subsides (CSub) », mentionné dans le Guide pour l'élaboration et le suivi des Conventions de subsides (19/06/2015). Plus particulièrement on classe les COGES/ES dans la catégorie des acteurs privés sans but lucratif et plus spécifiquement comme « organisation dite communautaire et comité d'utilisateur, constitué dans le cadre de la gestion d'un bien ou d'une ressource ».

1.4.5.2 Les Associations

Les Associations des Parents d'Elèves (APE) : Comme le précise l'arrêté de constitution des COGES/ES, les APE sont représentées au sein du COGES/ES par 3 représentants. Un travail de la part des PTF a permis de renforcer les COGES/ES en appuyant le processus démocratique et le mode d'élection.

Les Associations des Mères d'Elèves (AME) : L'arrêté de constitution des COGES/ES ne précise pas que les AME doivent être concernées dans les COGES/ES. Néanmoins les COGES/ES nécessitent la présence d'un certain nombre de femmes. Les AME sont existantes mais ces structures ne sont pas souvent associées au processus des COGES/ES. Elles n'ont pas été bien informées sur leurs rôles et leur capacité d'action.

1.5 La situation à Dosso

La région de Dosso est située au Sud-Ouest du Niger sur un territoire de 31.000 km² et est composée de 2.040.699 habitants (selon le RGPH, 2012). Divisée en 6 départements et 43 communes, la région dispose de 160 collèges d'enseignements généraux et spécialisés et 20 collèges Franco-Arabe.

Tableau 4 Effectifs des élèves du premier cycle secondaire (collèges, 2014-2015)

DDES	Garçons	Filles	Ensembles	% de filles
Gaya	4497	2682	7179	37.36%
Dogondoutchi	10032	7268	17300	42.01%
Dosso	6379	4475	10854	41.22%
Boboye	2753	1767	4520	36.41%
Loga	3024	1829	4853	37.68%
Tibiri	7727	4593	12320	37.28%
IES/FA Dosso	1311	922	2233	41.28%
IES/FA Dogondoutchi	666	538	1204	44.68%
Ensemble DRES	36389	24074	60463	39.81%
Ensemble DRES hors IES/FA	35012	22614	57626	39.24%

Au niveau régional, le Conseil Régional est la structure décentralisée. Le 2^{ème} Vice-Président est en charge des questions liées à l'éducation et intervient de manière ponctuelle dans le renforcement du système éducatif. Dans le cadre du Plan de Développement Régional, la question de la scolarisation des jeunes filles a été abordée. Le Conseil Régional travaille en étroite collaboration avec la Direction Régional des Enseignements Scolaires (DRES).

La Direction Régional des Enseignements Scolaires (DRES) est la structure déconcentrée du MES en charge de superviser les activités académiques de l'ensemble des établissements publics et privés de la région. On y trouve un point focal chargé de la scolarisation des filles (PF Scofi) et un point focal en charge des COGES/ES/ES.

Dans chaque département, le point focal en charge de la scolarisation des filles doit :

- Mener les activités touchant à la déscolarisation ;
- Mener les activités de sensibilisation ;
- Mettre en place et appuyer les COGES/ES ;
- Participer au suivi-évaluation des activités de promotion de la scolarisation des jeunes filles.

Malheureusement, les activités de terrain des services déconcentrés ne sont pas souvent réalisées. En effet, il a été constaté un manque de ressources pour effectuer le travail de terrain. L'appui des différents PTF a permis la mise en place de campagnes de sensibilisation et le renforcement des capacités des enseignants et des structures de gestion de l'école.

1.6 Les acteurs travaillant dans la région de Dosso

1.6.1 Intervenants CTB

1.6.1.1 PAMED II

Le Programme d'Appui à la Mise en place des Entités Décentralisées dans la région de Dosso est dans sa phase 2 (2012-2018), avec un budget de 9,4 millions d'Euros dont 800.000 Euros provenant d'ARMFD phase 2.

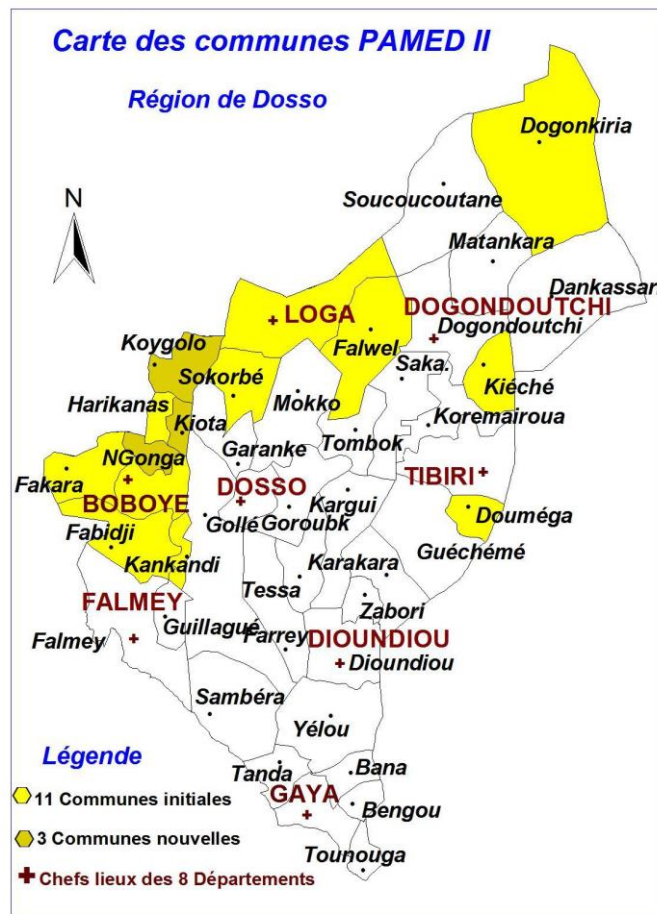
Le programme vient en appui à 14 communes¹² afin d'améliorer les processus de planification et de développement communaux pour mieux répondre aux problématiques liées à la sécurité alimentaire.

Les besoins en financement sont exprimés par les communes et les dossiers sont analysés par le PAMED II. Les maires portent la responsabilité des procédures de passation des marchés.

Des collaborations entre le PAMED II et d'autres programmes sur place ont eu lieu. Un appui pourra être demandé dans les procédures de passation de marchés publics, les études techniques et les mécanismes de suivi.

¹² Les communes appuyées par le PAMED sont réparties dans 4 départements : Département de Boboye (Birni N'Gaouré, Fabidji, Fakara, Harikanassou, Kankandi, Kiota, Koygolo, N'Gonga), département de Dogondoutchi (Dogonkira, Kiéché), département de Loga (Falwel, Loga, Sokorbé), département de Tibiri (Douméga).

Figure 6 Carte d'intervention du PAMED dans la région de Dosso



1.6.1.2 PHVP II

La deuxième phase du Programme d'Hydraulique Villageoise et Pastorale (PHVP) dans la région de Dosso fait suite au PHVP I qui a enregistré des résultats positifs sur toute la ligne dans la même région, plus spécifiquement entre 2006 et 2011. Le PHVP II se concentre sur les zones de la région de Dosso où le taux d'accès théorique à l'eau potable est le plus faible, notamment dans les départements de Douchi et de Tibiri.

La phase II a démarré en 2013 et se terminera en 2017. Les activités principales du projet sont la réhabilitation et la construction de points d'eau modernes et de latrines (publiques et privées) accompagnées par un renforcement institutionnel au niveau des Directions régionales et départementales de l'hydraulique. L'unité de gestion du programme PHVP II pourra être sollicitée pour des appuis techniques si nécessaires.

Un appui technique pourra être demandé dès le lancement du projet pour les aspects techniques liés aux latrines (études, suivi et marchés publics).

1.6.2 Autres PTF et ONG

1.6.2.1 Les partenaires techniques et financiers

Les PTF présents dans la région de Dosso travaillent aussi bien avec le niveau primaire que le niveau secondaire.

La coopération luxembourgeoise (Lux Dev)

Lux Dev intervient dans la région de Dosso auprès de 42 collèges. A l'origine, travaillant avec le Ministère de l'éducation nationale, Lux Dev continue de travailler avec le Ministère de l'Enseignement Primaire et associe le Ministère des Enseignements Secondaires dans ses activités. L'appui que propose Lux Dev est orienté autour des infrastructures avec les réalisations de latrines, de blocs administratifs et la construction/réhabilitation de salles de classes. Des investissements sont faits autour du matériel didactique et des manuels scolaires. En plus de cela, Des formations ont été proposées au niveau des DRES, des DDES et des directeurs d'établissements.

Les informations ne sont pas toujours transmises malgré les formations. Au niveau des collèges, les directeurs ne partagent pas ce qu'ils ont appris aux COGES/ES/AME/APE, leurs permettant ainsi de garder une certaine autonomie dans la gestion des collèges.

Une base de données a été lancée récemment pour permettre au DRES et DREP (Direction Régionale des Enseignements Primaires) d'avoir un ensemble d'indicateurs sur les écoles primaires et les collèges. Ces bases de données ont été transférées à ces structures déconcentrées et seront mises à jour chaque 2 mois.

En leçon tirée, Lux Dev fait état d'une nécessité de travailler sur les mécanismes de suivi et de promotion de la scolarisation des jeunes filles d'une part et de travailler sur un suivi personnalisé des élèves afin d'améliorer la qualité et ainsi influencer le niveau général d'autre part.

La coopération japonaise (JICA)

La JICA travaille dans 29 collèges de la région de Dosso. La base de leur intervention est autour de la mobilisation communautaire et du renforcement dans la qualité de l'éducation. L'intervention est prévue jusqu'en 2016.

A l'origine, les activités développées étaient principalement centrées sur le secteur primaire. Avec la mise en place du PSEF, les activités de mobilisation des communautés se sont orientées sur la formation des COGES/ES. Ces formations ont été données pour que les communautés aient les moyens de développer les plans d'action et les moyens de mise en œuvre. Malheureusement, il a été constaté que les parties prenantes n'ont pas toujours une bonne compréhension des formations et que certaines structures n'ont pas participé à ces formations. C'est le cas des Associations des Mères Educatrices (AME) et des Parents d'Elèves (APE). La JICA n'est pas descendu au niveau des AME. Il est donc important de maximiser leur participation au COGES/ES et qu'elles aient une connaissance de leurs attributions pour participer aux activités d'appui au maintien des jeunes filles au collège et d'y défendre leurs besoins pratiques et intérêts stratégiques.

Le travail effectué sur la qualité de l'enseignement est centré principalement autour de l'année de 3^{ème} (année de préparation pour le Brevet d'Etude du Premier Cycle - BEPC). En effet, des cours de suivi ont été proposés où l'encadrement était orienté sur les résultats. Des tests blancs ont été proposés pour les évaluer. Les résultats étaient supérieurs aux collèges qui n'avaient pas eu de cours de suivi mais inférieur aux attentes du projet.

1.6.2.1 Les ONG internationales avec des expériences au Niger

A part d'autres ONG bien installées au Niger comme Plan International, Care International, il y existe également des organisations qui ont dans leurs attributions les droits et l'autonomisation des femmes et jeunes filles. Les ONG ci-dessous disposent d'une expérience au Niger :

Plan International : Plan Niger est présent dans la région de Dosso et intervient dans 32 communes. Leur approche est intégrée est ne se limite pas à des activités pour améliorer la scolarisation des jeunes filles. Il travaille dans le domaine de l'éducation en général allant du préscolaire jusqu'au collège. Les actions lancées sont le développement d'infrastructures (salles de classes, latrines, points d'eau...), la

scolarisation des jeunes filles via des actions de discriminations positives (récompenses), la formation des enseignants et la sensibilisation des communautés.

Deux axes sont essentiels dans le domaine de la scolarisation des jeunes filles. D'une part, la lutte contre le mariage précoce dans 20 villages par des actions de sensibilisation des jeunes filles, la création de brigades de vigilances et des Comités des jeunes Filles (lieux de dialogue). D'autre part, les communautés sont sensibilisées aux problématiques liées à la scolarisation des jeunes filles via les Comités Locaux de Développement (CLD) et via les gouvernements scolaires (éducation à la citoyenneté des élèves en formant un gouvernement pour travailler sur les problématiques liées à l'école). Les gouvernements scolaires ont été développés et fonctionnent bien au niveau du primaire. Malheureusement, au secondaire, les gouvernements se retrouvent confrontés à l'existence de syndicats d'élèves bien installés empêchant leur développement. L'expérience des gouvernements scolaires n'a donc pas pu être mise en place dans les collèges. Les syndicats des élèves restent le moyen de participation des élèves à la vie du collège.

Le Monde selon les femmes : Le Monde selon les femmes (M/F) est une association (ONG) créée en 1986. Elle s'adresse au Nord et au Sud, aux instances et personnes susceptibles de jouer un rôle multiplicateur, tant dans le secteur marchand et non-marchand que de la coopération au développement (institutions gouvernementales et non-gouvernementales), des institutions internationales, du monde politique, des syndicats et des médias. L'ONG dispose à l'heure actuelle des ressources humaines suivantes, une équipe de 12 personnes employées, représentant l'équivalent de 8.6 postes de travail : postes de chargées de mission et un secrétariat. L'association bénéficie en outre du travail de jeunes étudiant-e-s stagiaires et de bénévoles. Le M/F réalise des consultances et mission d'expertises sur le thème de l'intégration du genre dans les programmes et projets de développement depuis plus de dix ans, vis-à-vis des acteurs de la coopération : institutions multilatérales, ministères belge et locaux et ONG. Pour ses évaluations et expertises le M/F compte sur une équipe de 6 consultantes au Nord et un réseau de consultantes au Sud et Amérique latine et en Afrique. Le M/F a mené de multiples missions au Niger (multidisciplinaires, audit de fonctionnement des organisations, accompagnement des processus de changement, appuis institutionnels, évaluation du genre dans les programmes et projets de développement, élaboration de programmes genre sensible, formation en genre et communication. Voir site : <http://www.mondefemme.be>

Genre en Action : Créé en 2003, Genre en Action est le premier réseau international francophone multi-acteurs et multi-disciplinaires sur le genre et le développement. Il travaille à la création d'un large mouvement de mobilisation des acteurs et actrices agissant dans le domaine "genre et développement" dans l'espace francophone. Le réseau rassemble actuellement plus de 4000 abonné-e-s et près de 400 expert-es qui évoluent dans tous les pays d'Afrique de l'Ouest, et dans tous les domaines. Ils se mobilisent selon les projets menés par l'organisation. Genre en Action a une solide expérience de travail au niveau transnational, créant des liens entre pays francophones d'Afrique, entre pays du Nord et du Sud, et entre les espaces francophones et non-francophones. Son innovation réside dans le fait de promouvoir des projets "multi" (pays, disciplinaires, acteurs, partenaires techniques et financiers), reposant sur le tryptique "recherche-action - formation - information" à des fins de plaidoyer en faveur de la prise en compte du genre dans les politiques publiques. Genre en Action s'appuie sur l'usage des Technologies de l'Information et de la Communication (TICs) pour mobiliser une communauté francophone sur les questions de genre et développer des formations en ligne. L'association a créé le premier site d'information francophone (www.genreenaction.net) et le premier centre de documentation numérique (www.observaction.org) sur le genre. Genre en Action a une forte expérience en plaidoyer et interpellation des politiques publiques au niveau international notamment. La spécificité du réseau est de travailler à l'articulation entre les niveaux micro et macro, permettant ainsi à des acteurs locaux de la société civile d'être "outillés" pour interagir avec les responsables politiques. Dans le domaine de l'éducation, Genre en Action a essentiellement travaillé sur les violences de genre en milieu scolaire, une des principales causes de déperdition scolaire des jeunes filles en Afrique de l'Ouest. Genre en Action a

collaboré à plusieurs études sur ce sujet, a publié un vademecum et mené des formations en ligne sur ce sujet. Des informations sont disponibles sur le site de l'organisation : <http://www.genreenaction.net/-Violences-de-genre-en-milieu-scolaire-.html>

EQUIPOP dont l'amélioration des conditions de vie et du statut des femmes, notamment leur santé et leurs droits sexuels et procréatifs, est à la fois un facteur et un marqueur de développement. Cette ONG a également une profonde connaissance au Niger en ce qui concerne l'encadrement des jeunes filles, information, communication par un travail de terrain au sein des communautés. (www.equipop.org)

1.6.2.2 Les ONG nationales présentes dans la région de Dosso

Des ONG locales participent aux campagnes de sensibilisation qui ont été entreprises au niveau régional. Il s'agit des ONG ARIDEL, AFPEF/DOUBANI, ATIM et VEDDN. Lors de la mission de formulation, VEDDN a pu être rencontrée.

VEDDN est une ONG nationale (siège à Dosso) qui a déjà eu l'occasion de travailler avec Plan International, Care International et Lux Dev. Elles interviennent dans le domaine de l'éducation, la promotion de la femme et santé par des mécanismes de mobilisation sociale, formations collectives, sensibilisation et d'ateliers d'alphabétisation.

1.7 Leçons tirées des programmes exécutés dans le cadre de la scolarisation des jeunes filles

Plusieurs expériences d'autres bailleurs de fonds ont eu lieu dans le domaine de la scolarisation des jeunes filles au Niger.

- **Des programmes de bourses/tutorats** ont été lancés par la Coopération Suisse (2010-2012, arrêt prématuré)¹³ et par l'UNICEF (phase pilote, 2009-2013)¹⁴. Il s'agit d'une bourse à destination du tuteur¹⁵ et de la jeune fille pour permettre à cette dernière de ne pas rentrer tous les soirs à la maison et par conséquent résider proche du collège. Le tuteur prend en charge la jeune fille d'un point de vue logistique (hébergement, repas, ...). La partie attribuée à la jeune fille est destinée à acheter des produits de première nécessité (hygiène, matériel pour l'école...), mais souvent gérée par ses propres parents. Le MES a formalisé ce fonctionnement via l'arrêté n°00338 du 21 novembre 2014, portant conditions d'attribution d'allocations aux jeunes élèves filles de l'Enseignement Secondaire Général.

Le taux annuel de passage des jeunes filles bénéficiant de ces bourses est d'environ 80%¹⁶. Il est à noter aussi que les résultats au BEPC étaient de 21,42% pour les jeunes filles boursières présentées à l'épreuve du BEPC 2012-2013 (niveau national des jeunes filles admises au BEPC sans bourse en 2014, 26,13%).

Ces programmes (environ 20.000 FCFA par jeune fille par mois) sont assez coûteux s'ils sont comparés à la pérennisation de l'activité. En effet, ils peuvent difficilement être durables sauf avec des moyens très importants pour suivre plusieurs cohortes jusqu'à un changement de

¹³ Lanoue E. et Condat G., *Évaluation externe prospective du Programme Genre-Scolarisation des filles – Phase 5, Rapport Final*, réalisé pour la Coopération Suisse (DDC), mars 2012, p. 13.

¹⁴ Barira H., Bilan de l'appui « bourses aux filles » octroyé aux collégiennes de quatre communes de convergence UNICEF, MES, octobre 2013.

¹⁵ Un tuteur n'est en charge que des aspects logistiques pour soutenir la scolarité de l'enfant. Il n'a aucun lien légal entre le tuteur et l'enfant.

¹⁶ Barira H., Bilan de l'appui « bourses aux filles » octroyé aux collégiennes de quatre communes de convergence UNICEF, MES, octobre 2013.

mentalité¹⁷.

Dans la mise en œuvre, le choix des boursières peut être difficile à faire puisque les directeurs et professeurs peuvent appuyer des jeunes filles qui ne correspondent pas aux critères¹⁸. L'octroi d'une bourse ne pousse pas automatiquement à l'amélioration des résultats. En effet, les boursières ne sont pas forcément celles qui ont les meilleurs résultats. La bourse à destination de la jeune fille peut être redistribuée au sein de la famille et finalement les jeunes filles ne profitent pas de leur bourse. La distribution de bourses à certaines personnes et pas à d'autres, peut entraîner des frustrations et de la jalousie notamment des jeunes garçons qui ne sont pas visés.

La question des tuteurs est aussi à prendre en compte puisque les relations entre la jeune fille et le tuteur peuvent être problématiques (ex : abus, maltraitance, corruption, menace, harcèlement...). Il a été aussi révélé que les relations entre les tuteurs et les parents de la jeune fille boursière sont parfois tendues du fait que ces derniers ne perçoivent pas leur part de pécule. Il peut y avoir une forme de jalousie entre les parents de la jeune fille boursière et les tuteurs.

L'efficacité de tels programmes reste à démontrer lorsque l'on parle de changement de mentalités sur le plus long terme. En effet, l'étendue de ce genre de programme à très grande échelle –pour cibler le maximum d'élèves- et/ou sur une longue durée –pour avoir le temps de faire changer les mentalités- pourrait peut-être apporter des résultats intéressants, mais n'est pas la piste à suivre dans un cadre d'un projet de 4 ans.

- **Les programmes internats et foyers d'accueil.** A Dosso, un internat a été mis en place par Plan (2004-2007). L'engouement du début a très vite laissé place aux limites de ce système. Pour faire face à la difficulté des élèves et des jeunes filles des villages environnants de rejoindre le collège situé à des kilomètres de distance (parfois 10/15 km de marche aller/retour), un cadre d'accueil était créé pour permettre aux jeunes filles de se concentrer davantage sur leurs études. Ce type de projets nécessite la construction et l'entretien de bâtiments ainsi que l'encadrement nécessaire à l'accueil et au suivi des jeunes filles. Pour ces raisons, il est difficile de pérenniser un tel système qui bien souvent ne tient pas sur la durée.

Les formules sont variables : internat, centres d'accueil communautaires pour jeunes filles au cycle de Base II ou placement des jeunes filles dans des familles d'accueil. Les difficultés sont d'une part la jalousie des parents d'élèves qui n'avaient pas leurs jeunes filles dans ces maisons, et d'autre part les résultats scolaires des collégiennes qui bénéficiaient de ces avantages ont été pour le moins médiocres.

Care International (novembre 2011-février 2013)¹⁹ a lancé plusieurs foyers communautaires gérés par les parents et les communautés. Avec la fin du projet, les foyers communautaires n'ont pas réussi à se maintenir et ne s'inscrivent pas dans la durabilité.

- **Les cours de rattrapage** pour les jeunes filles ne sont pas mis en place par des projets/programmes particuliers. Bien souvent, ces cours de rattrapage sont proposés par les professeurs dans les collèges et leur permettant de gagner un peu d'argent supplémentaire. Aucun suivi particulier des élèves n'est fait et la méthodologie des cours classiques y est appliquée, à savoir des cours magistraux théoriques. Ces cours servent à rattraper le retard dans le programme plutôt qu'à améliorer la qualité de l'éducation. La notion de cours de rattrapage est donc bien souvent mal comprise. Enfin, les cours sont souvent proposés soit à l'ensemble des

¹⁷ Le suivi d'une cohorte de 1.000 filles pendant les 4 ans du collège coûte environ 1.400.000 Euros (hors frais de gestion). Cette action doit être multipliée autant de fois pour atteindre un changement de mentalité.

¹⁸ Entretien réalisé avec Madougou R., UNICEF, responsable du suivi du projet bourse, jeudi 21 mai 2015.

¹⁹ Care International, Document de projet, Justification Technique/Evaluation du projet, 2013.

élèves soit aux élèves de 3^{ème}, alors qu'il a été identifié que la classe de 6^{ème} était centrale dans le maintien des élèves au collège. Aucun effort n'est proposé en classe de 6^{ème} pour proposer des cours de soutien de qualité.

1.8 Analyse SWOT de la scolarisation des jeunes filles

Tableau 5 SWOT de la scolarisation des jeunes filles dans la région de Dosso

Interne	Forces	Faiblesses
	<p>La zone d'intervention principale est connue, ainsi que le contexte socio-économique, technique, environnemental.</p> <p>Zone d'intervention réduite et favorable à l'encrage du projet.</p> <p>Forte volonté des femmes dans le cadre d'autonomisation.</p>	<p>Budget est assez faible pour un suivi rapproché de qualité et personnalisé sur 3 ans.</p> <p>Le secteur de l'éducation n'est pas un secteur de concentration de la Coopération Belge au Niger.</p> <p>Peu de connaissances sur la thématique genre et scolarisation des jeunes filles.</p>
Externe	Opportunités	Menaces
	<p>Des projets portant sur la scolarisation des jeunes filles sont développés dans la région par les autres PTF.</p> <p>Directions déconcentrées ont été renforcées par les acteurs présents sur place.</p> <p>Complémentarité avec les différentes approches proposées jusqu'à maintenant.</p> <p>Nouveau Ministère, volonté de travailler avec les niveaux déconcentrés.</p> <p>Possibilité d'extension par les PTF présents sur place.</p>	<p>Enseignement secondaire est un secteur qui n'a pas du tout été ciblé précédemment → insuffisance de l'offre éducative de qualité.</p> <p>Le MES et les directions déconcentrées (DRES et DDES) sont récentes.</p> <p>La participation communautaire est essentielle pour que le projet s'inscrive durablement.</p> <p>Pesanteurs socio-économiques.</p>

2 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

L'intervention s'aligne sur les stratégies et politiques nationales décrites dans le chapitre 1. Le projet s'aligne sur les orientations du PSEF en matière de scolarisation des jeunes filles et plus particulièrement sur les orientations suivantes :

- amélioration de l'environnement scolaire ;
- mesures de sensibilisation et de communication sur la scolarisation des jeunes filles.

Ce projet d'appui au MES doit orienter sa stratégie sur les acquis et bonnes pratiques menés dans le domaine du maintien et de la promotion de la scolarisation des jeunes filles afin d'agir en complémentarité et en synergie avec les PTF présents sur place.

Ces acquis et bonnes pratiques s'articulent autour :

- D'un appui au niveau des DRES et DDES pour travailler sur l'amélioration de la qualité de l'enseignement via les inspections et sur une meilleure prise en compte de la problématique du maintien des jeunes filles à l'école via les PF Scofi et PF COGES/ES. Ces structures ont déjà reçu des formations et des outils pour effectuer leur travail sur place mais n'ont pas les moyens d'effectuer correctement leurs tâches.
- D'un renforcement des COGES/ES pour développer des stratégies de maintien des jeunes filles à l'école et de promotion de la scolarisation. Ces structures communautaires ont fait l'objet de renforcement et peuvent jouer un rôle important dans une meilleure prise en compte de cette question au niveau des collèges et dans les communautés.
- Travail sur la qualité de l'enseignement adressée dans les collèges directement aux enseignants, permettant d'améliorer la rétention des élèves, a été sujet d'autres interventions (JICA, ...). L'amélioration du suivi des professeurs jouera sur la motivation et l'intérêt des élèves pour l'école et ainsi augmentant la qualité des résultats.

Le travail autour de l'amélioration de la qualité de l'enseignement n'est pas pris en compte en tant que tel. Dans ce cadre il est important de continuer à capitaliser sur les appuis fournis par JICA et d'autres acteurs dans la région et d'en assurer la complémentarité. Ainsi une attention particulière sera portée sur l'amélioration des conditions d'envoi et d'accueil.

2.1 Principes de l'intervention

Différentes problématiques liées au maintien des jeunes filles au collège ont été soulevées précédemment : l'éloignement du collège des villages de provenance des jeunes filles et des élèves en général, l'absence d'infrastructures, la qualité de l'enseignement et le contexte socio-économique.

Les contraintes de temps, de moyens et le caractère ponctuel (hors PIC et sans possibilité d'évolution) du projet nécessite de spécifier l'intervention dans une orientation réaliste et permettant de réel changement à la fin des 3 années. L'orientation choisie par le projet cherchera à maximiser son impact dans le peu de temps du projet tout en apportant une réponse durable pour répondre à la problématique du maintien des jeunes filles au collège.

Dans ce cadre, certaines problématiques ne pourront donc pas être abordées. Un travail sur des changements profonds de mentalité et d'attitudes ne sera pas envisageable dans ce cadre sauf dans un contexte de sensibilisation et de renforcement de l'autonomisation des jeunes filles. Les obstacles socio-culturels, à savoir l'intérêt des parents pour le système scolaire, l'éducation différenciée jeunes filles/jeunes garçons nécessitent néanmoins un travail sur du long terme.

Sur le plan pédagogique, les difficultés soulevées dans le chapitre 1 montrent qu'en zone rurale, les professeurs sont difficiles à recruter et que bien souvent leurs compétences nécessitent d'être renforcées. Il est impossible dans le cadre du présent projet de travailler sur le nombre de professeurs, comme sur l'amélioration de la qualité de l'enseignement par une inspection mieux formée, ni sur un encadrement rapproché des collèges et des professeurs. Bien que tout ceci devrait être fait pour faciliter d'alerter des situations de décrochage ou d'abandon des jeunes filles en particulier.

L'éloignement des collèges des zones de provenance des jeunes filles constitue aussi un élément clef qui intervient dans le processus de déscolarisation. Des solutions durables sont difficiles à envisager à ce niveau-là dans le temps imparti. Une phase expérimentale sera tout de même lancée dans les villages de provenance des jeunes filles et garçons de deux collèges.

En se concentrant principalement sur l'environnement scolaire direct des collèges, certaines bonnes pratiques sont à mettre en avant pour jouer sur le maintien des jeunes filles au collège. C'est aussi via les collèges que le maximum de contrôle est envisageable pour les DRES et DDES.

Dans ce cadre, un travail pour améliorer l'environnement des collèges sera donc fait avec un certain nombre de collèges provenant de la zone de travail du PAMED II au niveau de la qualité de l'enseignement et au niveau des conditions d'accueil.

Il a été souligné par contre par les PTF (et les études consultées) qu'un travail sur l'environnement nécessite un complément 'soft', à savoir une sensibilisation au niveau des communautés d'origine des élèves et en particuliers l'environnement familial des jeunes filles des collèges ciblés. A cette fin, il est utile de tester une approche innovante au Niger pour améliorer l'environnement d'étude dans les communautés.

2.2 Axes stratégiques

2.2.1 Une vision basée sur le concept 'collège intégré'

La poursuite du dialogue politique sur l'éducation et la formation des jeunes filles repose sur une vision intégrée de l'éducation et de la promotion des jeunes filles en milieu rural. L'inclusion et le dépassement du modèle d'éducation scolaire comme stratégie d'intervention vise à placer le collège au centre des préoccupations villageoises. C'est sur cette approche que la notion de collège intégré est développée dans le projet pour revaloriser l'apprentissage et la qualité des conditions des enseignements.

La question du maintien des jeunes filles à l'école dépend de la volonté des parents et aussi des jeunes filles. La volonté des parents de garder les enfants à l'école est donc essentielle dans l'approche du collège intégré. L'image qu'ils en ont jouera sur le maintien ou non de la jeune fille à l'école. Plus les parents se sentent éloignés (décalage entre école/réalité, impression que les jeunes filles n'apprennent rien...) du système scolaire, plus il y aura de risques que les jeunes filles quittent l'école avant la fin du cycle. C'est pour cela que le travail pour améliorer la qualité de l'enseignement permettra de changer le regard que les parents ont sur le collège. Le sentiment que les jeunes filles apprennent quelque chose à l'école diminuera le risque de décrochage. Une activité pilote de cases d'étude ira dans ce sens pour permettre de rapprocher le système éducatif dans les villages de provenances des jeunes filles et garçons.

Les activités de sensibilisation sur les problématiques de la scolarisation des jeunes filles seront accompagnées par un travail mené par les PF Scofi et les PF COGES/ES. Comme l'éloignement géographique influence négativement l'image que les parents ont des collèges, les PF Scofi et PF COGES/ES travailleront dans la mesure du possible dans les villages de provenances des jeunes filles éloignées des collèges. Les parents doivent être mieux intégrés dans cette approche participative. Les COGES/ES sont essentiels pour cela et ont déjà été appuyés pour être plus efficace. Il faut donc aider les communautés au travers des COGES/ES, des AME et des APE, à repenser le modèle scolaire pour

développer une école « plus ouverte » et en lien avec les réalités locales. Le collège devrait être un lieu où s'appliquent les droits de l'enfant et la démocratie et où l'ensemble des acteurs peuvent se rencontrer.

2.2.1.1 Axe 1 Actions sur l'offre (équipement scolaire)

Les conditions matérielles jouent un rôle sur l'image que les élèves et les parents ont du collège. De nombreux collèges n'ont pas de salles de classes en dur, n'ont pas de toilettes ni de conditions matérielles suffisantes. Afin de lutter contre l'insuffisance d'équipement, le projet envisage l'amélioration de l'environnement scolaire par la construction de latrines. Ceci peut permettre un maintien des élèves au collège et plus particulièrement les jeunes filles surtout si une attention est portée sur la mise à niveau des latrines afin d'avoir des espaces pour les jeunes filles et jeunes garçons délimités et en nombre suffisant. La mise à niveau des infrastructures comprendra: la construction de latrines et/ou les travaux de réhabilitation des latrines existantes. Toutes les constructions seront suivies, pour assurer la qualité et garantir la sécurité. Afin de favoriser également l'accès aux écoles il est prévu que le projet mette à niveau un certain nombre de classes par la fourniture des tables et bancs selon les besoins dans les collèges ciblés et situés dans la zone d'intervention du PAMED II.

Pour aller dans le sens du travail sur la qualité de l'enseignement, les collèges bénéficieront de l'équipement éducatif qui correspondra à une mini bibliothèque utilisable par les professeurs et les élèves. Le contenu sera à déterminer en début du projet pour avoir des ouvrages variés, ludiques et éducatifs pouvant correspondre à l'ensemble des niveaux du collège et s'adressant surtout aux jeunes filles. Les ouvrages devront aussi permettre de créer des liens avec leur environnement (agriculture, élevage, environnement...). Les conditions d'accueil seront également améliorées en fournissant de l'équipement scolaire (tables et bancs et matériel de sport). Les besoins peuvent être repérés dans les plans d'action des COGES/ES et doivent être personnalisés au mieux.

2.2.1.2 Axe 2 Actions sur la demande (conditions d'envoi et d'accueil)

Au niveau des COGES/ES et des Professeurs, le maintien des jeunes filles à l'école passe par la promotion de la scolarisation, une attention particulière en fin d'année scolaire –pour les inscriptions- et en début d'année sera faite pour assurer le maintien et l'inscription des élèves pour l'année suivante.

L'amélioration de la qualité de l'enseignement peut aussi influencer la confiance des jeunes filles dans le système et leur envie d'apprendre. Pour cela il est important de pouvoir les stimuler et d'encourager leurs parents (de continuer) d'envoyer les jeunes filles aux collèges. Ces campagnes de sensibilisation touchent ainsi surtout les communautés d'origine des jeunes filles des collèges ciblés et seront orientées «hygiène, genre et éducation» et «maintien des jeunes filles au collège».

2.3 Action pilote

Le changement des mentalités des adultes par rapport à la scolarisation des jeunes filles est l'aspect le plus complexe et nécessite un travail tant sur la demande que sur l'offre. Une hypothèse de l'intervention est que la « concrétisation » de la place de l'éducation dans la vie des jeunes filles dans leur environnement communautaire et l'effet de groupe (peer support) pourra contribuer à l'intérêt tant des jeunes filles que des parents dans la scolarité. A cette fin, le projet testera une action pilote qui consiste à construire des « cases d'études » dans quelques villages sélectionnés sur base de critères pré-identifiés. Ces critères seront établis par un expert en méthodologie d'impact afin de pouvoir mesurer les résultats de cette action selon des standards des évaluations d'impact. Ceci implique de pouvoir comparer le « groupe de l'action », à savoir les villages à cases d'études, à « un groupe de contrôle » à savoir des villages comparables qui n'ont pas de cases d'études. L'étude d'impact peut s'étendre et mesurer l'effet des équipements et des infrastructures scolaires sur la scolarisation des filles.

La sélection des villages où l'action pilote aura lieu respectera les critères de faisabilité méthodologique

pour une étude d'impact. Ceci implique que l'étude d'impact nécessite une expertise méthodologique supplémentaire avant le démarrage de l'intervention afin de pouvoir établir ces critères de sélection selon les standards en vigueur pour une étude d'impact.

Vu que les moyens du projet sont insuffisants pour s'acquérir ce genre d'expertise, il est proposé de financer cette étude d'impact sur le Programme d'Appui à la Réalisation d'Études et de Consultations (PAREC). En outre, le projet peut faire une demande à la CTB de mettre à disposition un Assistant Junior, qui est financièrement à la charge du « Programme Junior » de la CTB (à part quelques frais de fonctionnement liés au projet – bureautique, frais de déplacements liés au projet etc.)

2.4 Ancrage institutionnel

Étant donné que le projet est sous tutelle du MES, il est accordé par les autorités nigériennes que le bureau du projet soit situé au sein de la DRES. Cela permettra une étroite collaboration avec les points focaux de la DRES :

- Les Points Focaux Scofi de la DRES
- Les Points Focaux COGES de la DRES

Ainsi le projet s'appuiera sur les expériences et les acquis des interventions précédentes. A Dosso, les structures déconcentrées du Ministère ont été appuyées par Lux Dev et JICA comme décrit plus haut. Les activités de sensibilisation pourront en parti et dans la mesure du possible être pris en charge par la DRES.

2.5 Bénéficiaires

Les bénéficiaires finaux du projet sont les élèves des collèges sélectionnés et particulièrement les jeunes filles de l'âge de 13 à 16 ans. Une attention particulière sera portée sur les jeunes filles en classe de 6^{ème} où les risques de déscolarisation sont les plus importants.

Les bénéficiaires intermédiaires sont les collèges situés dans la zone d'intervention du PAMED II. D'une façon élargie, cela inclut les organes de gestion des collèges sélectionnés, les COGES/ES, les APE, les AME et les parents d'élèves des collèges identifiés. Les communautés locales des villages de provenance des jeunes filles et des élèves seront sensibilisées sur les questions liées à la déscolarisation des jeunes filles et quelques communautés seront bénéficiaires d'une case d'étude.

2.6 Partenariats et synergies

Le projet doit tenir compte aussi bien des PTF présents que des programmes de la CTB dans la région de Dosso. Encore plus dans une action ponctuelle sur 3 ans comme c'est le cas dans ce projet, la formulation doit absolument s'orienter dans une perspective de complémentarité et d'appui aux mécanismes existants.

2.6.1 Les programmes de la CTB présents dans la région de Dosso

La présence du PAMED II et du PHVP II dans la région de Dosso permettra de faciliter le travail dans l'élaboration technique des infrastructures partant des études, du lancement des marchés publics et du suivi des travaux de construction.

Le PHVP II pourra apporter l'expertise technique avant la fin de son intervention en 2017. Pour le suivi des constructions, une Convention de subside avec la Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Assainissement pourra être envisagée afin d'aller dans le sens du transfert des compétences fait par le PHVP II (voir chapitre 5).

Le PAMED II pourra apporter son appui sur la mise en place des marchés publics et le suivi des activités. D'autre part, le PAMED II a marqué sa facilité de soutien dans les communes dans lesquelles il travaille. 14 communes sont appuyées par le PAMED II, dans lesquelles 43 collèges sont identifiés. Dans la mesure du possible, ces collèges seront appuyés par le projet en tenant compte des contraintes logistiques et techniques et en fonction de leurs besoins.

2.6.2 Les PTF du domaine de l'éducation présents dans la région de Dosso

La présence des PTF dans la région de Dosso permet de justifier une intervention de ce type. L'intervention se basera sur les bonnes pratiques amorcées et cherchera à aller plus loin pour amorcer une stratégie de promotion et de maintien des jeunes filles au travers d'un renforcement de la qualité de l'enseignement dans les collèges identifiés.

C'est dans cette démarche que le choix d'infrastructures du type latrine a été fait pour appuyer les efforts déjà réalisés par les PTF présents sur place. Lux Dev a déjà réalisé des latrines mais parfois les infrastructures se sont arrêtées aux salles de classes. La prise en compte des latrines est essentielle dans la démarche de l'amélioration des conditions d'accueil des jeunes filles dans les collèges identifiés.

La JICA est présente jusqu'à la fin de l'année 2016. Il sera intéressant de pouvoir capitaliser leur expérience dans les activités orientées sur la qualité via les cours de suivi pour les élèves de 3^{ème} et les épreuves blanches. D'autre part, le travail amorcé dans le renforcement des capacités du corps enseignants et des COGES/ES doit se poursuivre en orientant sur l'importance de la prise en compte des problématiques liées au maintien des jeunes filles à l'école et à la prise en compte dans l'élaboration des plans d'actions.

Lux Dev associe toujours la DRES dans les activités qu'ils lancent. Une base de données a été développée pour récolter un ensemble d'informations sur tous les établissements du primaire et du secondaire. Désormais, les DRES et DREP seront en charge du suivi et de la mise à jour de cet outil.

2.7 Prise en compte du genre, du droit des enfants et de l'environnement

Ce projet porte sur les mécanismes de maintien des jeunes filles. Le genre et le droit des enfants sont parties intégrantes du projet et s'inscrivent comme des thèmes transversaux repris dans le chapitre 6.

Les infrastructures développées dans les activités du projet devront être le plus durable possible en tenant compte des méthodes localement utilisées et cherchant à minimiser leurs impacts sur l'environnement. Il pourra s'appuyer sur les expériences des programmes de la CTB présents dans la zone. Une collaboration active peut être recherchée avec l'ONG CISP pour la construction des cases d'études, afin d'intégrer leur expertise en constructions traditionnelles améliorées, et d'optimiser ainsi les matériaux et l'expertise locale dans la construction de bâtiments durables adaptés au climat du Niger.

Le projet contribue dans sa globalité à l'amélioration du taux de scolarisation des jeunes filles, ce qui se cadre dans les effort pour la réalisation des « Objectifs Durables de Développement » (Sustainable Development Goals), plus spécifiquement le SDG n° 4, dont les cibles :

- « 4.1 By 2030, ensure that all girls and boys complete free, equitable and quality primary and secondary education leading to relevant and effective learning outcomes;
- 4.5 By 2030 eliminate gender disparities in education and ensure equal access to all levels of education and vocational training for the vulnerable, including persons with disabilities, indigenous peoples and children in vulnerable situations. »

3 PLANIFICATION OPÉRATIONNELLE

3.1 Objectif général

L'objectif général de l'intervention vise l'amélioration des conditions de maintien des jeunes filles dans les collèges de la région de Dosso».

3.2 Objectif spécifique

L'objectif spécifique est :

« Les collèges ruraux et les communes ciblés dans la région de Dosso ont amélioré significativement l'environnement scolaire pour le maintien des jeunes filles.».

L'objectif spécifique repris dans la fiche d'identification était formulé comme suit : « Maintenir X jeunes filles inscrites en 6ème dans les collèges ruraux des communes de la région de Dosso pour terminer le cycle de base 2». Une telle formulation se rapproche d'un indicateur, plutôt qu'à un objectif.

La modification de l'objectif spécifique est de traduire la concentration des activités au niveau des collèges et des communautés concernées, donc viser les jeunes filles en bénéficiaires indirects et tout en limitant l'action à ces collèges et communautés ciblés, dans une zone déjà couverte par la Coopération Belge (présence du PAMED II). L'objectif spécifique doit aussi traduire le lien avec la sensibilisation faite au niveau des communautés et avec le caractère pilote de l'activité des cases d'étude menées dans les villages de provenance des jeunes filles de deux collèges.

D'ailleurs cette modification se justifie par des paramètres bien définis, à savoir les moyens restreints (humains, matériels et financiers) et l'origine des fonds, ce qui nécessite une visibilité significative au sein des communautés de la région de Dosso. Conséquemment le projet est aussi obligé de suivre une approche communautaire en donnant une place prépondérante aux communautés en tant que vecteur de changement. La visibilité sera renforcée par des campagnes de sensibilisation accompagnant la construction des latrines et l'approvisionnement en équipement, ciblant les jeunes filles en bénéficiaires directs et les autres acteurs concernés en bénéficiaires intermédiaires (DRES, DDES, directeurs, enseignants, parents, APE, AME, COGES). Plus spécifiquement le projet portera une attention particulière sur l'aspect de la conscientisation communautaire en ce qui concerne « hygiène, genre et santé » et « genre et scolarisation des jeunes filles ».

3.3 Résultats attendus

Ainsi les résultats ont été définis en tenant compte : des priorités définies dans le PSEF et reprises dans la stratégie nationale pour accélérer la scolarisation des jeunes filles ; des leçons tirées des expériences des PTF présents sur place et des opportunités de synergie avec les programmes CTB présents sur place.

Trois résultats retenus sont :

- Résultat 1** Les collèges ciblés ont amélioré les conditions d'accueil au niveau des infrastructures sanitaires pour répondre aux besoins spécifiques des jeunes filles et garçons.
- Résultat 2** Les collèges ciblés ont amélioré les conditions d'accueil au niveau des équipements (tables/bancs, équipements pédagogiques et équipements de sport).
- Résultat 3** Les communautés ciblées sont sensibilisées en matière de genre et éducation.
- Résultat 4** L'action pilote des cases d'études est testée.

3.4 Activités à mettre en œuvre

3.4.1 Résultat 1 : Les collèges ciblés ont amélioré les conditions d'accueil au niveau des infrastructures sanitaires pour répondre aux besoins spécifiques des jeunes filles et garçons

Le but de ce cette activité est d'améliorer les infrastructures sanitaires et par la suite les conditions d'hygiène des élèves et particulièrement des jeunes filles dans les collèges identifiés. Pour que ces infrastructures soient correctement entretenues et qu'elles soient correctement utilisées, il est nécessaire d'accompagner cette activité par une phase de sensibilisation portant sur l'hygiène mais aussi sur la santé reproductive (VIH-Sida) et sur le genre et l'éducation.

Il sera essentiel de déterminer les besoins précis des collèges de la zone d'intervention du PAMED II. Une estimation a déjà été faite suivant les données de la DRES sur les latrines existantes (chiffres provenant de la base de données lancée par Lux Dev). Tous les collèges ne seront pas nécessairement équipés. La sélection des collèges pourra en deuxième position comprendre la réhabilitation des latrines existantes. Le Cahier Spécial des Charges (CSC) à préparer et le marché à lancer couvrira toutes les constructions et tous les travaux ensemble.

En tenant compte du budget disponible et sur base des données fournies par le PHVP II, les prévisions permettent une couverture totale des besoins en matière de construction de latrines, comme repérés durant la formulation. Lors de la phase de démarrage (et la mise en place de la Baseline exhaustive) le projet devrait assurer une couverture maximum en tenant compte des contraintes techniques et géographiques.

La formulation a identifié les besoins suivants : 137 latrines pourront être constituées d'un ou plusieurs blocs (unités de latrines) en fonction des besoins définis dans chacun des collèges²⁰. Les blocs de latrines seront séparés pour les filles et les garçons.

Tableau 6 Tableau besoins en latrines (2015)

Besoins latrines individuelles estimées dans les collèges de la zone de couverture du PAMED II	137 latrines (équivalent 45 blocs de 3 latrines, à séparer entre filles et garçons)
Coût unitaire bloc de 3 latrines	3.800 Euros
Budget pour une couverture totale	173.533 Euros
Budget pour une couverture de 60% des besoins (81 latrines/27 blocs)	102.600 Euros

Source : PHVP II, DRES

Une augmentation du nombre de latrines, n'influencera pas nécessairement le nombre de jeunes filles dans les collèges. Néanmoins il est supposé que plus de latrines sont disponibles, moins d'obstacles se présentent aux jeunes filles qui veulent poursuivre leur scolarisation. Complétée par la sensibilisation, la construction des latrines influence significativement le maintien des jeunes filles aux collèges.

En ce qui concerne les types de latrines, il est important de bien identifier les besoins par collège en tenant compte des spécificités pour les filles et garçons (nécessité de faire des blocs séparés). Le PHVP II est le mieux placé pour assister cette identification détaillée.

Les latrines seront ainsi de type latrine sèche et pourront être de deux modèles différents selon leur implantation et la volonté d'utilisation des sous-produits (liquides collectées et le compost des matières

²⁰ Suivant les recommandations de l'UNICEF, un latrine doit être construit pour 70 élèves.

sèches) comme fertilisant dans l'agriculture (maraichage par exemple) :

- soit de type VIP sur une superficie d'environ 10 m² (sans réutilisation des sous-produits)
- soit de type Ecosan (séparation des urines et des fèces) avec double fosse pour hygiénisation et réutilisation sous forme d'engrais

Différents plans sont déjà disponibles au niveau du PHVP II, dont les prix réels sont mentionnés ci-dessous (sur base des marchés attribués en 2015) :

- Plan 1 : latrines scolaires 3 cabines (non mixte, blocs différents entre filles et garçons) avec lavage des mains : 2.500.000 FCFA (3.800 Euros)
- Plan 2 : latrines scolaires 2 cabines (non mixte, blocs différents entre filles et garçons) avec lavage des mains : 1.800.000 FCFA (2.750 Euros)

Le projet élabore le CSC en étroite collaboration avec les autres projets CTB sur place. Les besoins vont déterminer le nombre (blocs séparés entre filles et garçons), les types et les coûts des constructions à faire. Les collèges seront ainsi définitivement sélectionnés (sur base d'une liste actualisée fournie par la DRES) lors du démarrage, par la Direction du projet (en collaboration avec le PAMED II) en respectant les éléments suivants :

- Collèges situés dans les communes couvertes par le PAMED II ;
- Collèges non ciblés par d'autres interventions orientées 'infrastructures' ;
- Les contraintes techniques détermineront aussi la prise en compte du besoin en latrines (en fonction de la taille du collège et des besoins réels en latrines) ;
- La contrainte géographique déterminera l'ordre de priorité entre les collèges éloignés ou proches.

Tableau 7 Ligne budgétaire activités pour le Résultat 1

Nature des coûts	Quantité	Coût unitaire (Euros)	Total (Euros)
Études techniques	1	15.000	15.000
Blocs 3 latrines	27	3.800	102.600
Suivi	1	15.000	15.000
Total			132.600

Activité A 1.1. Études techniques

Les études de faisabilité devront s'appuyer sur la capitalisation et la valorisation des leçons apprises du PHVP II et du PAMED II. Ces études permettront de travailler sur les aspects techniques de l'intervention à faire dans les collèges ciblés. Ces études devront prendre en compte les conditions spécifiques de la zone pour arriver à proposer un système de latrines le plus durable possible et le plus facile à entretenir. Les choix techniques portant sur la construction des latrines devront prioritairement tenir compte des besoins pour les jeunes filles et garçons.

Les expériences du PHVP II et du PAMED II seront essentielles pour bénéficier des compétences techniques liées à l'implantation des ouvrages, à l'orientation des portes ainsi qu'à la prise en compte du genre et de l'accessibilité en particulier pour les personnes avec des besoins spécifiques ou avec un handicap.

Activité A 1.2. Lancement du marché et construction des latrines

Une fois les études réalisées, le marché pour la construction des latrines sera lancé dès l'approbation du CSC par la Représentation. L'attribution du marché sera faite par un comité constitué de la CTB, MES et la Direction du projet. Les modalités de collaboration sont décrites dans le chapitre 5 (Modalités de collaboration avec le PAMED II pour la construction des latrines).

Activité A 1.3. Le suivi des travaux

Le projet prévoit une étroite collaboration avec le PAMED II. Chaque collège identifié bénéficiera d'un suivi rapproché de la part du PAMED II. Le suivi technique pourra être fait via une Convention de subsides avec la Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Assainissement. En effet, le PHVP II a renforcé cette direction et un transfert des compétences est en cours.

3.4.2 Résultat 2 : Les collèges ciblés ont amélioré les conditions d'accueil au niveau des équipements (tables/bancs, équipements pédagogiques et équipements de sport).

Ce résultat vise l'amélioration des conditions matérielles d'accueil. Un collège bien équipé permettant d'accueillir convenablement les jeunes filles et garçons jouera sur la qualité de l'enseignement.

L'équipement des collèges ciblés se fera par la mise à niveau des besoins en tables et bancs des collèges situés dans la zone d'intervention du PAMED II. De l'équipement pédagogique se rapprochant de bibliothèques et du matériel de sport seront aussi déterminés pour répondre au mieux aux besoins des collèges et distribués pour améliorer les équipements des collèges.

Cette deuxième orientation s'inscrit sur un volet amélioration de la qualité de l'enseignement et devra être accompagnée d'activités de sensibilisation (voir Résultat 3).

Ce résultat pourra aussi rechercher d'autres types d'apprentissage qui pourront être inclus dans ces équipements tout en recherchant le maintien des jeunes filles à l'école.

Activité A.2.1 Les collèges ciblés sont équipés en tables et bancs

Les collèges ciblés auront leurs besoins en tables et bancs qui seront mieux ajustés. En effet, les collèges ont des manques de tables et bancs importants qui influencent l'attention et aussi l'apprentissage des élèves. L'objectif est d'améliorer les capacités d'accueil pour influencer sur les mécanismes d'enseignements. Cet appui permettra de fournir l'équivalent de 2.000 tables et bancs au sein des collèges ciblés de la zone d'intervention du PAMED II.

Des classes surchargées, par défaut d'un équipement convenable, est une atteinte du droit à l'éducation. Les collèges ciblés devraient permettre à tous les élèves de suivre les cours dans des conditions aptes à l'enseignement secondaire. La mise à disposition des tables et des bancs est une des réponses aux besoins spécifiques des jeunes filles. En raison d'inégalités fondées sur le sexe, les jeunes filles vivent plus souvent des conditions difficiles dans les classes et rencontrent plus d'obstacles que les jeunes garçons (harcèlement, exclusion, marginalisation), suite à un emplacement inadéquat causé par manque de places disponibles. Une extension du nombre de tables et bancs augmente ainsi significativement la capacité d'absorption des élèves et particulièrement des jeunes filles.

Le tableau ci-dessous donne une indication des besoins en tables et bancs dans les collèges couverts par la zone d'intervention du PAMED II. Il s'agit d'un total de 43 collèges. La distribution selon les collèges est jointe en annexe.

Tableau 8 Besoins en tables/bancs (2015)

Besoins tables/bancs	2.288
Coût unitaire	40 Euros
Budget pour une couverture totale	91.520 Euros
Nombre de collèges concernés	43
Nombre de communes concernées	14
Budget nécessaire pour une couverture à plus de 87% des besoins	80.000 Euros

Source : Source PAMED II, DRES (voir annexe 7.2)

Sur base des données statistiques fournies par les programmes CTB dans la zone, il est supposé qu'une extension du nombre de tables et bancs, contribue à l'amélioration des conditions scolaires et favorisent les paramètres qui influencent le taux de scolarisation des jeunes filles, de manière indirecte. Cette influence peut être renforcée par des séances de sensibilisations.

Les tables bancs et les latrines sont dès l'installation la propriété des collèges. Les collèges seront responsables pour l'entretien et le maintien des équipements et des constructions. Tous les frais supplémentaire pour des réparations, maintien, entretien, ... sont à la charge des collèges (assistance par les COGES/ES via leurs plans d'action).

Un appel d'offre général sera fait pour l'ensemble des besoins estimés en cherchant à privilégier les entreprises et artisans locaux travaillant dans la région de Dosso.

Activité A 2.2 Fourniture des équipements pédagogiques dans les collèges identifiés

L'objectif est de fournir du matériel éducatif correspondant aux besoins spécifiques d'un collège en livres (fictions, histoires, contes..), manuels, revues et autres supports d'apprentissage (jeux, cartes géographiques, matériel didactique...). Des thématiques différentes devront être proposées pour apporter de la documentation en lien avec leur environnement (ex : agriculture).

En plus de ces besoins, il faudra voir comment et où les ouvrages seront entreposés et gérés dans chacun des collèges. Le matériel sera obtenu par des dossiers d'appel d'offre pour les distribuer dans les collèges ciblés. L'appropriation par les professeurs devra être appuyée par une formation spécifique. Les professeurs seront formés pour utiliser correctement le matériel et ainsi intégrer l'utilisation de ce matériel dans leurs programmes. La qualité de l'enseignement en sera améliorée d'autant.

- **Consultance pour l'élaboration du cahier des charges des équipements pédagogiques et mécanismes d'appropriation**

La constitution des équipements pédagogiques à fournir par collège nécessite un travail de cadrage en amont pour bien déterminer ce que l'équipement pédagogique doit nécessairement contenir, au niveau du matériel, des thématiques et de l'entreposage. Certains choix pourront être déterminés afin de permettre une utilisation plus appropriée pour les jeunes filles (ciblage des jeunes filles dans l'élaboration des équipements pédagogiques), tout en tenant compte des spécificités locales permettant son appropriation et acceptation par la communauté. Ces équipements pédagogiques ne doivent pas être trop ambitieux par rapport au contexte particulier des collèges. Ils devront compléter les manuels financés par la Banque mondiale.

Une phase de formation du corps enseignant devra être envisagée pour que ces équipements soient correctement utilisés par les enseignants. Le projet fera appel à une consultance pour l'encadrement de cette activité qui comprend l'élaboration des besoins en équipement par collège et la formation des professeurs et la sensibilisation des élèves. Un marché public sera lancé pour la réalisation de ce travail qui se fera par un atelier d'appropriation.

- **Distribution de l'équipement pédagogique**

Une fois que les besoins en équipement éducatif seront élaborés suivant le contexte, un marché public sera lancé pour la constitution (achat) et la distribution des équipements pédagogiques. Dans la mesure du possible, les équipements seront distribués dans l'ensemble des 43 collèges de la zone d'intervention du PAMED II et se basent de préférence sur les fournisseurs sur place.

Activité A 2.3 Fourniture en équipement de sport dans les collèges identifiés

Un travail au niveau des DRES pourra permettre de déterminer les besoins en équipement de sport. Une attention particulière devra être faite au niveau du genre pour que les jeunes filles soient concernées et qu'elles puissent effectuer des activités sportives. Les équipements de sport seront distribués dans la mesure du possible dans les 43 collèges de la zone d'intervention du PAMED II.

Un appel d'offre général sera lancé pour la constitution et distribution de l'équipement de sport, dès le démarrage du projet.

3.4.3 Résultat 3 : Les communautés ciblées sont sensibilisées en matière de genre et éducation.

Le projet aborde une approche communautaire qui se trouve en complément des investissements prévus dans les résultats 1 & 2. Différents organes et institutions jouent un rôle d' « acteur de changement », notamment les collèges, mais aussi les APE, les AME et les COGES/ES. Plus spécifiquement et hors du contexte scolaire, les communautés et les villages d'origine des jeunes filles et garçons jouent également un rôle important quand il s'agit de la scolarisation des jeunes filles. Ils sont aussi des vecteurs de changement qui peuvent accompagner des changements de mentalités et de comportements socio-culturels.

Dans un souci d'efficience il est important que les sensibilisations prévues dans le projet s'adressent aux communautés qui sont proches des collèges ciblés.

La logique des séances de conscientisation est qu'elles accompagnent tant les constructions des latrines, que la livraison des équipements et qu'elles traitent plus amplement la question de « l'hygiène, le genre et l'éducation » et « le genre et la scolarisation ». Certaines phases de sensibilisation pourront être plus ciblées sur un groupe cible (ex. les jeunes filles en âge critique du 6^{ème}).

Pour les activités 3.1., 3.2. et le volet sensibilisation, il est prévu de passer par des Conventions de subsides, pour lesquelles certains bénéficiaires sont pré-identifiés. Toutefois, la DRES pourra participer dans une certaine mesure et selon ses capacités aux activités de sensibilisation et d'accompagnement, et pourvu qu'il n'y a pas de conflit d'intérêt. Une telle participation sera considérée comme une contrepartie de la partie Nigérienne.

Au niveau DRES et DDES, les PF Scofi et PF COGES/ES participeront aux campagnes de sensibilisation en amont pour ce qui est du cadrage technique mais aussi dans la réalisation concrète des activités. Les PF Scofi et PF COGES/ES ont déjà été formés par les différents PTF mais leur impact sur le terrain reste faible. Cette collaboration facilitera le dialogue avec les autres acteurs et permettra de travailler plus proche des collèges et aussi dans les villages de provenance des jeunes filles. Les cadres des DRES et DDES auront à travers les sessions de sensibilisation les moyens d'intégrer la question genre et éducation dans leurs actions en gardant à l'esprit la recherche de solution pour le maintien des jeunes filles à l'école.

Deux conventions de subsides pour la sensibilisation seront lancées auprès des ONG (Internationales) dont certaines sont pré-identifiées et habituées à réaliser ce genre d'activités. En collaborant avec ces ONG Internationales qui ont une expérience au Niger, l'activité sera plus vite à mettre en œuvre. En plus il est envisagé de travailler avec des ONG Internationales qui ont déjà des contacts avec des ONG nationales/locales, pour faire passer les messages plus facilement et pour les faire accepter par les communautés locales. Ainsi les bénéficiaires-contractants potentiels pourront être, parmi d'autres, l'ONG « Genre en Action », l'ONG « Le monde selon les femmes », l'ONG EQUIPOP et l'ONG « Plan International ». Leurs domaines de compétences sont décrits plus hauts.

Ces Conventions de subsides nécessiteront d'être confirmées par l'UGP. Ceci n'exclut pas l'octroi de Conventions de subsides à d'autres organismes (dans ce cas l'approbation devrait être faite par le comité de pilotage). Le projet assurera que l'information sur la procédure soit transparente et qu'elle soit communiquée aux candidats potentiels. Le projet assure également que chacun des candidats potentiels aura les mêmes chances et que les critères de sélection et d'attribution soient objectifs. Le comité d'évaluation des dossiers inclut des représentants des DRES et DDES.

Les Conventions de subsides suivantes sont prévues :

Tableau 9 Conventions de subsides pour la sensibilisation

N°	Convention de subside	Objet
1.	A.3.1.	Campagne de sensibilisation « l'hygiène, le genre et l'éducation »
2.	A.3.2.	Campagne de sensibilisation « le genre et la scolarisation »

Activité A.3.1 Une campagne de sensibilisation « l'hygiène, le genre et l'éducation » est réalisée auprès des élèves (jeunes filles et jeunes garçons), des corps enseignants et des COGES/ES

Une campagne de sensibilisation sera lancée pour venir appuyer la bonne utilisation des infrastructures réalisées. En effet, la mise en place de latrines s'accompagne d'une phase sensibilisation pour changer les comportements et les modes d'utilisation des latrines.

Avec des latrines séparées jeunes garçons et jeunes filles, le risque de voir ces jeunes filles quitter l'école peut diminuer s'il est accompagné d'une sensibilisation particulière au niveau des jeunes filles et aussi au niveau du corps enseignant. Cette campagne de sensibilisation sera à destination des utilisateurs des latrines. Les élèves (jeunes garçons et filles) seront visés. Les corps enseignants et les COGES/ES seront aussi associés à cette campagne de sensibilisation.

D'autres volets connexes seront ajoutés à cette campagne de sensibilisation. D'une manière plus large, les jeunes garçons et les filles des collèges pourront être sensibilisés à des questions d'hygiène, de l'éducation complète à la sexualité, de la santé sexuelle et reproductive, d'assainissement en milieu scolaire. Plusieurs modules pourront être ajoutés portant sur les questions spécifiques (VIH/Sida, contraception, grossesses adolescentes, avortement, Menstrual Hygiene Management...). Il est important de laisser ouvert les sujets qui seront abordés pour éviter que les autorités locales, les autorités traditionnelles refusent cette activité.

Au niveau DRES et DDES, les PF Scofi et PF COGES/ES participeront à cette campagne de sensibilisation en amont pour ce qui est du cadrage technique mais aussi dans la réalisation concrète des activités.

Tableau 10 Thèmes à traiter pour l'activité de sensibilisation "l'hygiène, le genre et l'éducation"

Volet	Thème	Groupe(s) cible(s)
Volet 1	Hygiène Hygiène menstruelle Hygiène en milieu scolaire	Élèves jeunes filles et séparément corps enseignant Élèves jeunes garçons et filles et corps enseignant
Volet 2	L'éducation complète à la sexualité Santé reproductive,	Élèves, corps enseignant et COGES/ES
Volet 3	Genre et éducation : Ces sessions viseront surtout les enseignants à être sensibilisés sur le genre et l'éducation pour l'amélioration de l'encadrement et du suivi des élèves (inscription d'une année à l'autre, travailler sur la rétention).	Élèves, corps enseignant et COGES/ES

Activité A 3.2 Campagne de sensibilisation sur le « genre et éducation » à destination des élèves, parents et des enseignants

L'objectif de cette campagne est d'introduire l'intérêt de maintenir les jeunes filles à l'école et de travailler sur les conceptions traditionnelles qui amènent la déscolarisation des jeunes filles (grossesses précoces, mariages précoces,...) et de travailler aussi sur les mécanismes de rétention des jeunes filles au niveau des enseignants, des COGES/ES et des parents. Ce travail de sensibilisation se fera avec les communautés et les corps enseignants des collèges ayant bénéficiés des différents équipements. Cette campagne de sensibilisation devra tenir compte de la campagne de sensibilisation portant sur « l'hygiène, le genre et l'éducation » pour que cela soit correctement accepté par les communautés

locales. L'interaction des deux campagnes est donc nécessaire.

Tableau 11 Thèmes à traiter pour l'activité de sensibilisation "l'hygiène, le genre et l'éducation"

Volet	Thème	Groupe(s) cible(s)
Volet 1	Genre et éducation : Ces sessions viseront surtout les enseignants à être sensibilisés sur le genre et l'éducation pour l'amélioration de l'encadrement et du suivi des élèves (inscription d'une année à l'autre, travailler sur la rétention).	Élèves, corps enseignant et COGES/ES
Volet 2	Impact des grossesses et mariages précoces	Communautés (villages, organisations villageoises, parents, collèges, COGES/ES, AME, APE...)
Volet 3	Participation et leadership des jeunes	Elèves, parents, communautés

3.4.4 Résultat 4 : L'action pilote des cases d'études est testée.

Le travail avec les communautés des villages d'origine est envisagé dans une perspective expérimentale. Des cases d'étude seront construites permettant aux jeunes filles de rentrer dans leurs villages d'origine et d'avoir un espace pour étudier dans un cadre propice sans être dérangé par les tâches ménagères imposées par les parents. La mise en place de ces cases d'étude dans les villages de provenance devra être complétée par une phase de sensibilisation, formations et d'encadrement des jeunes filles. L'ensemble de ces phases nécessite un accompagnement propice.

La convention de subside suivante est prévue :

Tableau 12 Convention de subside pour la sensibilisation

N°	Convention de subside	Objet
3.	A.4.1.	Accompagnement des communautés dans les villages de provenance des cases d'étude

Activité A 4.1 Des cases d'étude sont mises à disposition dans les villages de provenance des jeunes filles de deux collèges et les communautés sont accompagnées afin d'améliorer le suivi scolaire des jeunes filles

Cette activité permettra de travailler dans les villages d'origine des jeunes filles et garçons. L'objectif est de proposer une expérimentation pour travailler sur les risques d'abandon plus important pour les jeunes filles provenant de villages distants des collèges. Il n'est pas envisagé de travailler sur les moyens de transports mais sur les capacités d'accueil des villages de provenance. En effet, cette activité permettra de susciter l'intérêt dans ces villages au travers d'infrastructures, pour la question de la scolarisation et l'encadrement des filles. La sensibilisation et le suivi permettra d'améliorer la scolarisation des jeunes filles et visera de limiter le décrochage scolaire. Cette hypothèse ne peut fonctionner que si les parents se sentent aussi intégrés dans ce processus. C'est pour cela que les activités spécifiques pour les jeunes filles venant des villages avoisinant le village du collège seront accompagnées par des activités de sensibilisation pour les autres acteurs concernés (dans le cadre de l'activité A.3.2).

En proposant cette activité pilote de construction de cases d'études dans les villages, les jeunes filles seront stimulées pour continuer à apprendre dans un cadre plus approprié. Les cases d'étude permettront d'améliorer les conditions d'accueil des jeunes filles dans les villages de provenance permettant de réviser et d'effectuer les devoirs dans des conditions intéressantes. Par ce moyen, les jeunes filles et les élèves auront un espace pour étudier après l'école. Bien souvent, les jeunes filles ne peuvent pas faire ce genre de travail puisque dès leur retour au village, elles doivent apporter un soutien aux tâches ménagères de la famille.

En plus de la construction des cases d'étude, un travail de suivi sera nécessaire pour sensibiliser les

communautés des villages. Pour ces villages ayant des écoles primaires, les professeurs du primaire pourront venir appuyer les séances de travail. Les maires de ces communes seront impliqués pour travailler avec les communautés et les parents des jeunes filles en particulier. L'implication de toute la communauté permettra de se sentir plus concerné par la scolarisation au niveau collège des jeunes filles et limitera le risque d'utiliser la case d'étude à d'autres fins.

Tableau 13 ligne budgétaire pour l'activité A 4.1

Nature des coûts	Quantité	Coût unitaire (Euros)	Total (Euros)
lancement du marché de construction des cases d'étude	6 unités	9.150	54.900
accompagnement des communautés dans les villages de provenance des cases d'étude	60 jours	225	13.500
			68.400

Il s'agit d'une phase pilote autour de deux collèges. Cette expérience permettra de voir si ces cases permettent d'assurer significativement le maintien des jeunes filles à l'école. Un système de suivi rapproché pourra être nécessaire sur ce point afin de comparer l'apport de cette activité pilote.

- Identification des 2 collèges pilotes et des villages de provenance

Cette phase expérimentale permettra de travailler les villages de provenance des jeunes filles de deux collèges sélectionnés. La détermination de la zone ciblée de cette activité se fera selon des critères liés aux collèges et des critères liés aux villages de provenance.

Les deux collèges seront définitivement sélectionnés (sur base d'une liste actualisée fourni par la DRES) lors du démarrage, par la Direction du projet (en collaboration avec le PAMED II) en respectant les éléments suivants :

- Les deux collèges doivent être situés dans les communes couvertes par le PAMED II et bénéficient des infrastructures et équipements proposés par le projet ;
- La contrainte géographique déterminera l'ordre de priorité entre les collèges. Les collèges sélectionnés devront être situés dans une distance de Dosso qui permet de faciliter le suivi rapproché.
- Les collèges retenus devront avoir la majorité des jeunes filles qui proviennent de villages avoisinants. Les villages sélectionnés pour accueillir les cases d'étude seront sélectionnés selon les critères ci-dessous.
- Les villages de provenance devront être facilement accessibles. Les jeunes filles doivent pouvoir faire les trajets dans la journée. Si les villages de provenance des jeunes filles ne permettent pas de rentrer le soir, ces villages ne seront pas retenus.
- Les villages doivent avoir une école primaire, ce qui permet de garantir une compréhension minimale de la communauté du système scolaire.
- Pour un collège, trois villages maximum seront retenus pour accueillir une case d'étude. Bien entendu, le choix des villages sera fait pour garantir une couverture maximale du nombre de jeunes filles provenant de villages avoisinant.

D'autres critères pourront être ajoutés si cela est nécessaire pour faciliter la détermination des choix finaux.

- Lancement du marché et réalisation des cases d'étude dans les villages de provenance des jeunes filles

Les cases d'étude seront proposées dans les villages de provenance des jeunes filles et garçons. Ces cases d'études sont un espace avec des conditions d'accueil appropriées. Elles devront permettre de répondre aux besoins matériels pour que les jeunes filles et garçons puissent étudier dans de bonnes conditions. Ces besoins seront déterminés avec l'aide de la DRES et des DDES concernées et les communautés des villages devront être consultées pour une meilleure appropriation.

Un appel d'offre général sera fait pour l'ensemble des besoins estimés en cherchant à privilégier les entreprises et artisans locaux travaillant dans la région de Dosso. Le choix technique du plan d'une case d'étude sera fait en tenant compte des contraintes locales (choix des matériaux locaux, techniques de construction locale...). Pour cela, des échanges avec le PAMED II permettront d'adapter une construction adéquate avec les besoins spécifiques locaux en terme technique tout en cherchant à maximiser le confort, la sécurité et propice à l'apprentissage.

- Accompagnement des communautés dans les villages de provenance des cases d'étude

La mise en place des cases d'étude se fait de pair avec un accompagnement des communautés. Il est essentiel que l'ensemble de la communauté du village se sente concernée par ce projet, aussi bien le maire du village que les enseignants du primaire et les parents d'élèves. Cette phase pilote cherchera à rapprocher le collège de ces villages en « délocalisant » les révisions et l'apprentissage dans un espace au sein des villages de provenance. En impliquant plus les parents de ces villages, le maintien des filles sera facilité.

Une bonne compréhension de ce que permettent ces cases d'étude permettra une bonne utilisation et limitera les risques d'utilisation de ces cases à d'autres fins. Ces cases permettront ainsi aux jeunes filles de venir étudier en rentrant de l'école. La surveillance et l'encadrement de ces séances seront discutés lors de ces sessions de sensibilisation et suivi. Ce travail de sensibilisation et suivi sera donc un complément aux activités 3.1 et 3.2. Ce résultat peut également s'ouvrir à des actions pilotes supplémentaires, pourvus qu'elles soient identifiées par les communautés dans les cadre des activités 3.2

Dans le cadre de cette activité, les points focaux chargés de la scolarisation des filles seront sollicitées pour travailler sur ces questions dans les villages. Au niveau de la DRES et des DDES concernées, ils participeront à cette phase de sensibilisation et suivi en amont pour ce qui est du cadrage technique mais aussi dans la réalisation concrète des activités.

3.5 Indicateurs et sources de vérification

Les indicateurs sont repris dans le cadre logique située en 7.3.

Une étude Baseline exhaustive sera conduite et complétée dans les collèges de la zone d'intervention du PAMED II. Pour déterminer correctement la Baseline exhaustive, une synergie sera établie avec les autres projets actifs dans les collèges identifiés et présents dans la région de Dosso (Lux Dev, Plan International, JICA...). Lux Dev a développé une base de données qui pourra venir alimenter la Baseline exhaustive et qui pourra être utilisée comme outil de suivi dans le rapportage. Cet outil sera mis à disposition prochainement des DRES pour les collèges et lycées et à la DREP pour les écoles primaires. L'appropriation de cet outil par la DRES et les agents techniques est en cours et l'utilisation de cette base de données par le projet s'inscrit dans cette dynamique de synergie.

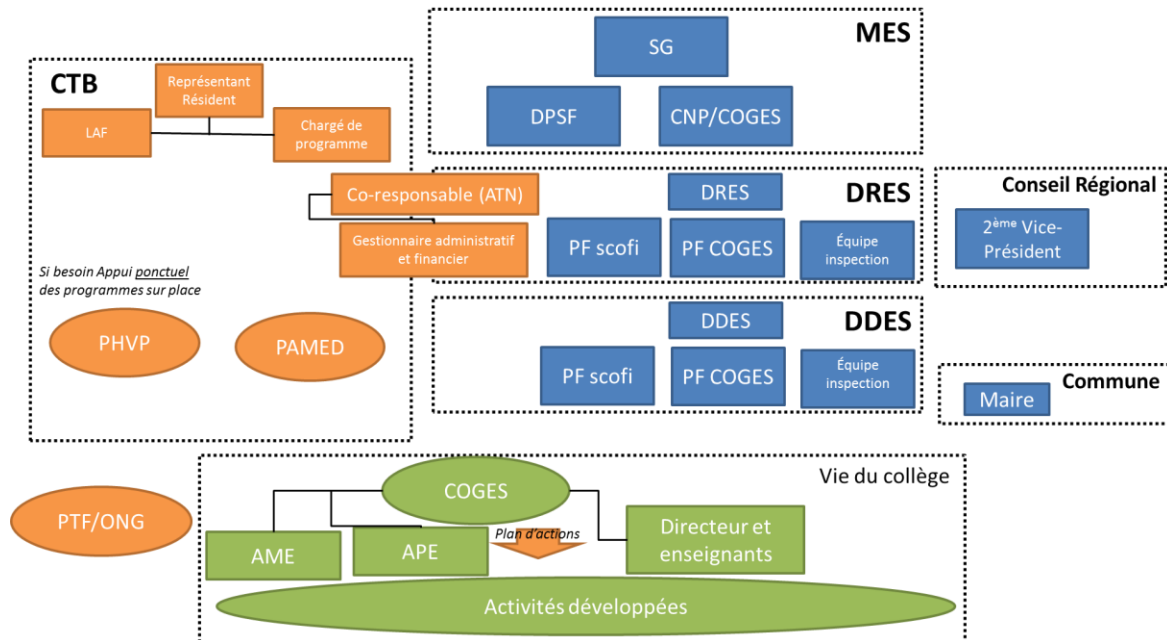
La Baseline exhaustive et le système de suivi & évaluation dans son ensemble seront disponibles et auront reçu l'approbation du comité de pilotage au plus tard à la fin de la première année de l'intervention.

Les mécanismes de suivi et évaluation seront lancés par le coordinateur pour permettre de bien cadrer les missions de terrain effectués par les points focaux Scofi et COGES/ES et pouvoir collecter les

informations nécessaires auprès des collèges (concernés).

3.6 Acteurs intervenant dans la mise en œuvre

Figure 7 Schéma des acteurs intervenant dans la mise en œuvre



Construction de blocs latrines séparés pour les jeunes filles et garçons

La mise en œuvre de cette activité sera faite via un appel d'offre portant sur la réalisation des blocs latrines dans les collèges situés dans la zone d'intervention du PAMED II. La réalisation de cet appel d'offre se fera en concertation avec l'appui du PAMED II pour les aspects techniques et surtout juridique.

Avant son retrait en juin 2017, le PHVP II sera sollicité dès le lancement du projet pour bénéficier de son appui technique dans la réalisation de ces travaux (spécificités techniques).

Le suivi pourra être formalisé via une Convention de subsides qui pourra être passée avec la Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'assainissement. Cette démarche s'inscrit dans la situation actuelle d'un retrait du PHVP II et d'un transfert des compétences à cette direction.

Campagnes de sensibilisation et accompagnement

Le travail de sensibilisation et d'accompagnement sera à répartir entre la DRES et une sous-traitance à des organisations de développement via des Conventions de subsides qui sont spécialisées dans la matière spécifique et ayant des expériences localement.

La DRES pourra participer dans une certaine mesure et selon ses capacités aux activités de sensibilisation et d'accompagnement. Au niveau DRES et DDES, les PF Scofi et PF COGES/ES participeront aux campagnes de sensibilisation en amont pour ce qui est du cadrage technique mais aussi dans la réalisation concrète des activités. Les PF Scofi et PF COGES/ES ont déjà été formés par les différents PTF mais leur impact sur le terrain reste faible. Cette collaboration facilitera le dialogue avec les autres acteurs et permettra de travailler plus proche des collèges et aussi dans les villages de provenance des jeunes filles. Les cadres des DRES et DDES auront à travers les sessions de sensibilisation les moyens d'intégrer la question genre et éducation dans leurs actions en gardant à l'esprit la recherche de solution pour le maintien des jeunes filles à l'école.

Quatre ONGs ont été pré-identifiées, mais ceci n'exclut pas d'autres qui pourront être identifiés lors du démarrage du projet :

- **Plan International** intervient dans 32 communes. Leur approche est intégrée et ne se limite pas à des activités pour améliorer la scolarisation des jeunes filles. Il travaille dans le domaine de l'éducation en général allant du préscolaire jusqu'au collège. Les actions lancées sont le développement d'infrastructures (salles de classes, latrines, points d'eau...), la scolarisation des jeunes filles via des actions de discriminations positives (récompenses), la formation des enseignants et la sensibilisation des communautés.
- **EQUIPOP** dont l'amélioration des conditions de vie et du statut des femmes, notamment leur santé et leurs droits sexuels et procréatifs, est à la fois un facteur et un marqueur de développement. Cette ONG a également une profonde connaissance au Niger en ce qui concerne l'encadrement des jeunes filles, information, communication par un travail de terrain au sein des communautés.
- **Le Monde Selon les Femmes** travaille sur trois axes principaux : l'appui à des projets de développement durable, d'économie solidaire et de lutte contre les violences faites aux femmes ; l'appui à la formation et à la sensibilisation sur l'importance de l'intégration du genre dans les projets de développement ; le travail de recherche en réseau et de plaidoyer. Ces expériences en Afrique de l'Ouest ainsi que son expertise font du Monde selon les Femmes un partenaire potentiel de qualité.
- **Genre en Action** (Réseau international francophone pour l'égalité des femmes et des hommes dans le développement. Genre en Action a une forte expérience en plaidoyer et interpellation des politiques publiques au niveau international notamment. La spécificité du réseau est de travailler à l'articulation entre les niveaux micro et macro, permettant ainsi à des acteurs locaux de la société civile d'être "outillés" pour interagir avec les responsables politiques. Dans le domaine de l'éducation, Genre en Action a essentiellement travaillé sur les violences de genre en milieu scolaire, une des principales causes de déperdition scolaire des jeunes filles en Afrique de l'Ouest.

Une organisation pourra être en charge des deux campagnes de sensibilisation afin d'être complémentaire au maximum.

Au niveau des DRES et des DDES concernées –via les PF Scofi et PF COGES/ES- un appui technique et/ou formations/renforcement de capacités, pourra être intégré dans le cadrage de ces activités de sensibilisation.

Détermination des besoins en équipements et distribution

La détermination des besoins en équipement sera faite avec l'appui d'une consultance en collaboration avec des unités techniques au sein de la DRES et DDES. Pour l'élaboration de l'équipement pédagogique, un travail plus précis devra être fourni afin de bien cadrer les besoins. Un appel d'offre sera lancé afin de s'appuyer d'une expertise technique de qualité. Pour l'ensemble des équipements à prévoir (pédagogique, de sport et tables/bancs), des marchés publics seront proposés tout en cherchant au maximum à ce que ce soit des entreprises et/ou artisans locaux qui réalisent ces marchés.

3.7 Analyse des risques

3.7.1 Risques liés à la mise en œuvre

Les risques liés à la mise en œuvre sont les suivants :

Tableau 14 Risques liés à la mise en œuvre

Risques	Niveau de risques	Probabilité	Mesures d'atténuation
Grèves des enseignants	moyen	moyen	L'environnement favorable dans les collèges devrait limiter le risque de grève des enseignants.
Grève des élèves	bas	peu probable	Les collèges qui seront ciblés verront leurs conditions s'améliorer. En améliorant les conditions les risques de grèves seront limités.
Risque lié au suivi des activités alors que seulement un ATN est déployé	élevé	élevé	Les projets présents sur place (PHVP II et PAMED II) pourront en cas de nécessité effectuer des visites d'appui. Les outils de suivi seront envoyés régulièrement au chargé de programme en charge du dossier pour assurer un suivi rapproché. Des missions de backstopping techniques sont prévues par la CTB.
Risque lié au changement de gouvernement suite aux élections début 2016. Correspond aussi au début de mise en œuvre du projet	élevé	élevé	Maintien des équipes régionales et départementales en poste et en place Equipe de mise en œuvre non lié à la politique. Maintien des orientations par le nouveau gouvernement si changement opéré à la tête du Ministère
Risque lié à la mise en œuvre des activités dans 43 collèges	Élevé	élevé	En travaillant dans la même zone de couverture que celle du PAMED II, ils proposent un appui logistique lorsque c'est dans la même zone. Un chauffeur et un véhicule permettront de se rendre dans les zones d'intervention.
Risque lié au manque d'appropriation au niveau de la DRES, des professeurs, des élèves...	Elevé	Moyen	Positionnement des bureaux du projet au sein de la DRES Implication de la DRES au moment des distributions des équipements et lors des séances de sensibilisation Les professeurs seront formés pour utiliser correctement le matériel et ainsi intégreront l'utilisation de ce matériel dans leurs programmes

3.7.2 Risques liés à la gestion

Les risques liés à la gestion sont à considérer, ils figurent dans le tableau ci-dessous. Les mesures prises pour limiter la probabilité de leur prévalence, ont des implications budgétaires.

Tableau 15 Risques liés à la gestion

Risques	Niveau de risques	Probabilité	Mesures d'atténuation
Non maîtrise des procédures de gestion	bas	moyen	Recrutement d'un profil ATN orienté gestionnaire Renforcement des capacités dans la maîtrise du manuel de procédure
Non maîtrise des procédures de la CTB par l'ATN	moyen	moyen	Participation de l'ATN au briefing des ATN
Risque opérationnel : ratio coûts des activités / moyens globaux trop bas	Moyen	Élevé	Le projet fera appel au Fond d'Expertise et d'Etude pour les coûts éventuels supplémentaires pour augmenter la réserve financière (10.050 Euros)
Application de la nouvelle procédure des Conventions de subsides	Moyen	Élevé	Implication étroite de la représentation dans la mise en œuvre des procédures de Conventions de subsides

3.7.3 Risques liés à l'efficacité

Les risques liés à l'efficacité de la mise en œuvre dépendent en première position de la vitesse à laquelle les activités ont démarré. Un recrutement anticipé et un démarrage de la Baseline exhaustive tout au début, sont des conditions permettant d'élaborer des bases solides.

Tableau 16 Risques liés à l'efficacité

Risques	Niveau de risques	Probabilité	Mesures d'atténuation
Les pesanteurs socio-culturelles freinent les travaux	moyen	moyen	Le projet porte une grande attention aux sessions d'information, sensibilisation.
Les équipements fournis ne répondent pas aux besoins spécifiques de chacun des collègues	faible	faible	Les besoins de différents collègues seront identifiés lors d'une consultation et pris en compte dans les cahiers des charges d'achat tant dans les équipements pédagogiques que de sport
Suite aux moyens limités, il sera difficile d'avoir un profil d'un ATN complet ayant l'ensemble des expertises genre, éducation, infrastructure.	Faible	élevé	Les backstopping techniques permettront d'avoir un appui technique et un suivi rapproché dans les domaines nécessaires

3.7.4 Risques liés à la durabilité

Les risques liés à la durabilité sont probables, vu qu'on vise un objectif spécifique ambitieux. La formulation a identifié ces défis et propose les mesures ci-dessous, pour donner des réponses adéquates.

Tableau 17 Risques liés à la durabilité

Risques	Niveau de risques	Probabilité	Mesures d'atténuation
Reprise des habitudes à la fin du projet/pas de changements durable	élevé	moyen	Un changement durable ne sera possible que si toutes les parties sont concernées. Accompagnement de toutes les activités par des campagnes de sensibilisation.
Les mécanismes d'attribution de marché ne permettent pas de garantir la qualité	Moyen	Élevé	Inclure le responsable marché public du Niger dans la procédure des marchés publics (éducation, genre, infrastructure)
Durabilité des infrastructures fournies	Moyen	élevé	Utilisation des techniques et technologies mises en place par le PHVP II Suivi des chantiers par la Direction régionale de l'hydraulique formée par le PHVP II via une Convention de subsides Atelier d'appropriation

3.7.5 Risques fiduciaires

Tableau 18 Risques fiduciaires

Risques	Niveau de risques	Probabilité	Mesures d'atténuation
Les intermédiaires ne respectent pas de façon optimale les intérêts des bénéficiaires, par malversations délibérées ou par manque de compétences	moyen	moyen	Le projet s'appuie sur les expériences des autres projets CTB pour la contractualisation Suivi en interne CTB
Risque lié aux coûts des matériaux utilisés	Moyen	Moyen	Estimation des coûts via les programmes de la CTB (PAMED II et PHVP II) et les PTF présents sur place Réserve budgétaire en régie
Risque lié à l'utilisation des fonds à d'autres fins que celles prévues dans le cadre des Conventions de subsides	Moyen	Moyen	L'encadrement proposé par les Conventions de subsides (renforcement des capacités et mécanismes de suivi) permet d'identifier comment sont utilisés les fonds subsidiés

4 RESSOURCES

4.1 Ressources financières

4.1.1. La contribution nigérienne

La contribution nigérienne s'exprimera sous diverses formes:

- Mise à disposition du personnel nécessaire à la bonne exécution du projet notamment par l'appui technique de la part des Points Focaux Scofi et COGES/ES.
- Mise à disposition d'un bureau du projet au sein de la DRES.
- L'ensemble des taxes (TVA et autres), prises en charge par le Niger, relatives aux biens et équipements achetés par le programme.
- Tout autre appui et facilitation non financier nécessaire à la bonne exécution du projet.

Le montant auquel correspond cette contrepartie, ainsi que la participation des bénéficiaires, seront incluses dans la Convention Spécifique.

Le détail de la contribution nigérienne est présenté ci-après :

Tableau 19 Estimation de la contribution nigérienne (détail)

Description	Montant (par mois)	Durée (en mois)	Montant total
<i>Appui technique au niveau de la DRES</i>			
Point focal Scofi	500 Euros	12	6.000 Euros
Point focal COGES/ES	500 Euros	12	6.000 Euros
<i>Bâtiment et fonctionnement</i>			
Valeur locative des bureaux mis à disposition au niveau de la DRES	300 Euros	36	10.800 Euros
Frais de fonctionnement	100 Euros	36	3.600 Euros
Total contribution du bénéficiaires			26.400 Euros

4.1.2. La contribution belge

La contribution financière de la Partie belge s'élève à un maximum de 800.000 Euros. Cette contribution est mobilisée au travers d'un seul financement.

Les moyens généraux s'élèvent à 17 % et couvrent à la fois :

- Des frais prévus pour le Gestionnaire administratif et finance et un chauffeur, dont les coûts s'élèvent à 61.200 Euros (voir TdR en annexe).
- Des frais directement liés à l'Unité de gestion de projet (UGP), l'équipement du bureau, déplacements, ... Ces frais seront limités en récupérant le matériel encore disponible en acheté par le projet ARMFD II.
- Des frais liés à la bonne exécution des activités et l'atteinte des résultats, comme la majeure partie des frais liés à l'assistance technique, aux backstopping techniques et à l'expertise technique ou aux frais de fonctionnement.
- Un véhicule sera aussi récupéré du projet ARMFD II dont le reliquat de ce projet a donné naissance au projet Sarraounia.

Le chronogramme des dépenses du projet est présenté ci-dessus

Le Gender Budget Scan est incorporé dans le chapitre sur les thèmes transversaux (chapitre 6).

4.1.3. Le Budget

Le budget global de l'intervention est de 800.000 Euros.

Tableau 20 Budget du Projet

BUDGET TOTAL NER 15 064 11			Mode d'exéc.	BUDGET TOTAL	%	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	
A	Les collèges ruraux et les communes ciblées dans la région de Dosso ont amélioré significativement l'environnement scolaire pour le maintien des jeunes filles				649,650	81%	194,635	295,775	159,240
A 01	<i>Les collèges ciblés ont amélioré les conditions d'accueil au niveau des infrastructures sanitaires pour répondre aux besoins spécifiques des filles et des garçons</i>				222,600	28%	70,000	99,000	53,600
A 01 01	Études techniques	regie		15,000		15,000			
A 01 02	Lancement du marché et construction des latrines	regie		102,600		20,000	64,000	18,600	
A 01 03	Le suivi des travaux	regie		15,000		5,000	5,000	5,000	
A 01 04	Assistant technique	regie		90,000		30,000	30,000	30,000	
A 02	<i>Les collèges ciblés ont amélioré les conditions d'accueil au niveau des équipements (tables/bancs, équipements pédagogiques et équipements de sport)</i>				227,670	28%	71,165	104,335	52,170
A 02 01	Les collèges ciblés sont équipés en tables et bancs	regie		81,290		20,323	40,645	20,323	
A 02 02	Fourniture des équipements pédagogiques dans les collèges identifiés	regie		119,290		44,070	50,145	25,075	
A 02 03	Fourniture des équipements de sport dans les collèges identifiés	regie		27,090		6,773	13,545	6,773	
A 03	<i>Les communautés ciblées sont sensibilisées en matière de genre et éducation.</i>				100,980	13%	25,245	50,490	25,245
A 03 01	Une campagne de sensibilisation « hygiène, genre et éducation » est réalisée auprès des élèves (jeunes filles et jeunes garçons), des corps enseignants et des COGES/ES	regie		50,490		12,623	25,245	12,623	
A 03 02	Campagne de sensibilisation sur le « genre et éducation » à destination des parents et des enseignants	regie		50,490		12,623	25,245	12,623	
A 04	<i>L'action pilote des cases d'études est testée.</i>				98,400	12%	28,225	41,950	28,225
A 04 01	Des cases d'étude sont mises à disposition dans les villages de provenance des jeunes filles de deux collèges et les communautés	regie		98,400		28,225	41,950	28,225	
X	Réserve budgétaire (max 5% * total activités)				10,050	1%			10,050
X 01	<i>Réserve budgétaire</i>				10,050	1%			10,050
X 01 01	Réserve budgétaire REGIE	regie		10,050				10,050	
Z	Moyens généraux				140,300	18%	48,900	35,700	55,700
Z 01	<i>Frais de personnel</i>				62,200	8%	21,400	20,400	20,400
Z 01 01	Comptable gestionnaire	regie		39,600		13,200	13,200	13,200	
Z 01 02	Chauffeur	regie		21,600		7,200	7,200	7,200	
Z 01 03	Frais de recrutement	regie		1,000		1,000	0	0	
Z 02	<i>Investissements</i>				13,700	2%	12,700	500	500
Z 02 01	Réhabilitation de véhicule	regie		7,000		6,000	500	500	
Z 02 02	Equipement bureau	regie		2,900		2,900	0	0	
Z 02 03	Equipement IT	regie		3,800		3,800	0	0	
Z 03	<i>Frais de fonctionnement</i>				14,400	2%	4,800	4,800	4,800
Z 03 01	Frais de véhicules/déplacement	regie		7,200		2,400	2,400	2,400	
Z 03 02	Télécommunications	regie		3,600		1,200	1,200	1,200	
Z 03 03	Fournitures de bureau	regie		1,800		600	600	600	
Z 03 04	Frais de représentation et de communication externe	regie		1,800		600	600	600	
Z 04	<i>Audit, Suivi et Evaluation</i>				50,000	6%	10,000	10,000	30,000
Z 04 01	Baseline	regie		5,000		5,000			
Z 04 02	Frais de suivi/évaluation et audit	regie		10,000			5,000	5,000	
Z 04 03	Evaluation finale	regie		20,000				20,000	
Z 04 04	Backstopping technique	regie		15,000		5,000	5,000	5,000	
TOTAL					800,000		243,535	331,475	224,990

4.2 Ressources humaines

Les ressources limitées du projet ne permettent pas d'avoir une équipe multidisciplinaire. Toutefois, comme le projet n'est pas mis en place sur l'ensemble de la région de Dosso, qu'il se limite aux collègues de la zone d'intervention du PAMED II et que le projet s'appuie sur les services déconcentrés (DDES/DRES), un appui externe est nécessaire, plus particulièrement en matière du genre et la gestion du projet. Ainsi le Projet est géré et mis en œuvre par une Unité de gestion de projet (UGP), composé:

- D'un Coordinateur, ATN recruté par la CTB/NER, placé au niveau de la DRES pour superviser les mécanismes de suivi administratifs et financiers et pour assurer l'appui technique ;
- D'un Gestionnaire administratif et financier, pour assister les activités de gestion administrative et financière ;
- Un chauffeur ;

Le Coordinateur et le Gestionnaire administratif et financier du projet sont prévus dans le budget du projet et seront sous contrat CTB. La représentation de la CTB sera en charge du recrutement de l'Assistant Technique national et du Gestionnaire administratif et technique, qui seront déployés sur toute la durée du projet (à savoir 3 ans).

D'une part, l'UGP est directement chargée de la mise en œuvre des activités liées aux Résultats 1, 2 et 3, ainsi que de la gestion des ressources humaines, financières et matérielles. D'autre part, elle fournit un appui technique au déroulement du projet.

Les membres de l'UGP font tous partie intégrante de l'équipe, et sont donc entièrement concernés par le règlement et la praxis de l'équipe. L'ensemble de l'équipe est administrativement géré selon les modalités de régie belge.

La description des fonctions du personnel est jointe en Annexe (chapitre 7).

4.3 Ressources matérielles

Un véhicule sera récupéré du projet ARMFD II dont le reliquat de ce projet a donné naissance au projet Sarraounia. Ainsi il est prévu de remettre la voiture en bon état pour un montant estimé à 5.000 Euros (REP/NER). Le projet pourra aussi bénéficier, dans la mesure du possible, d'autre matériel acheté par le projet ARMFD II (tables, armoires, ...).

Néanmoins, en ce qui concerne le matériel ICT, ordinateur et petit matériel de bureau, il est prévu de procéder à l'achat d'un minimum d'équipement, permettant à l'équipe du projet de se brancher sur le réseau de la CTB et de faciliter l'administration et la gestion.

Tableau 21 Tableau des dépenses matérielles

Z	02	01	Véhicules (remise en état)	regie	7,000
Z	02	02	Equipement bureau	regie	2,900
			Kit bureau - siège - armoire	regie	2,000
			Petits matériels	regie	900
Z	02	03	Equipement IT	regie	3,800
			Ordinateurs portables	regie	2,000
			Kit software	regie	600
			Stabilisateur de courant	regie	600
			Imprimantes	regie	600

5 MODALITÉS D'EXÉCUTION

NB : Dans tout ce chapitre et sauf mention contraire le terme « Projet » désigne le Sarraounia.

5.1 Introduction

Les modalités d'exécution sont définies sur la base des leçons apprises lors des expériences précédentes de la Coopération entre le Niger et la Belgique dans d'autres domaines, notamment le domaine du Genre (PAI Genre), sur base des indications de la fiche d'identification et selon les principes de responsabilisation des partenaires, d'harmonisation et d'alignement.

5.2 Cycle de vie de l'intervention

La durée globale de la Convention Spécifique est de 48 mois ; la durée de l'exécution du Projet est de 36 mois.

Le cycle de vie de l'intervention comprend trois phases principales : Préparation, Mise en Œuvre et Clôture administrative.

(Les guides de démarrage et de clôture des interventions constituent les documents de référence pour les phases de préparation, de démarrage et de clôture. Le manuel de gestion administrative et financière de la CTB au Niger constitue la base de travail pour la phase de mise en œuvre)

5.2.1 Préparation

La phase de préparation de l'intervention couvre la période comprise entre l'approbation technique du DTF par la Structure Mixte de Concertation Locale (SMCL) de formulation d'une part et la notification à la CTB par l'Etat belge de la signature de la Convention de Mise en Œuvre (CMO) d'autre part.

Les actions-clés suivantes doivent être réalisées pendant la phase de préparation: Préparation des démarches réglementaires nécessaires, Identification des RH à mobiliser, Mobilisation de la contrepartie nationale, Lancement des recrutements des RH nationales, Préparation d'autres éventuels marchés et mise en état du véhicule.

Tableau 22 Dépenses « avant CMO »

Frais de recrutement de personnel	1.000 Euros
Achat matériel ICT	3.800 Euros
Frais de mise en état du véhicule	5.000 Euros
Total	9.800 Euros

5.2.2 Exécution

La phase d'exécution se divise en 3 sous-phases : démarrage effectif, mise en œuvre, clôture opérationnelle.

5.2.2.1 Démarrage effectif

La phase de démarrage proprement dite débute dès la notification de la Convention de Mise en Œuvre et se conclut par la validation du comité de pilotage des éléments du rapport de démarrage.

Au début de cette phase la direction de l'intervention prend fonction et le comité de pilotage d'ouverture de l'intervention se tient.

Les actions-clés suivantes doivent être réalisées durant cette étape (certaines assurant la continuité avec des démarches entamées durant la phase de préparation):

- Finalisation des processus de recrutement de l'assistance technique nationale et installation des RH dans leur fonction;
- Ouverture des comptes de l'intervention et l'établissement des mandats du personnel de l'intervention;
- Réalisation des formations (une formation en matière de genre par la CTB interne) ;
- Démarrage ou poursuite de marché(s) ;
- Etablissement du manuel de gestion opérationnelle de l'intervention sur base du présent DTF et en faisant référence au manuel de gestion administrative de la CTB applicable pour le programme de coopération bilatéral dans le pays partenaire;
- Planification opérationnelle et financière de l'intervention;

Le comité de pilotage valide les éléments suivants :

- Le manuel de gestion opérationnelle de l'intervention ;
- La première planification opérationnelle et financière ;
- Le plan de travail de la Baseline exhaustive;

Le PV de ce comité de pilotage et les éléments qu'elle valide constituent le rapport de démarrage.

5.2.2.2 Mise en œuvre

La mise en œuvre opérationnelle de l'intervention démarre à l'approbation du rapport de démarrage par le comité de pilotage et se termine lors de l'approbation par le comité de pilotage du planning de clôture. A cette fin il est prévu que le Coordinateur participe au briefing des AT à Bruxelles. La CTB organisera en interne l'élaboration de la Baseline exhaustive et l'évaluation finale sur le terrain. Le projet n'organise pas une revue à mi-parcours, mais bénéficiera de plusieurs missions de backstopping techniques du siège pour un suivi rapproché. L'étude d'impact sera assurée sous la coordination d'un expert international en la matière et il est proposé de la financer sur le PAREC. Une demande sera introduite à cette fin afin d'assurer son financement.

5.2.2.3 Clôture opérationnelle

La phase de clôture débute au plus tard 6 mois avant la fin de l'exécution de l'intervention. Programmation de la clôture : trois mois avant la phase de clôture, une planification détaillée des activités et des produits attendus de cette phase sera élaborée par la Direction de l'intervention et soumise à l'approbation du comité de pilotage.

Rapport final : il sera rédigé et présenté pour approbation du comité de pilotage dans les trois mois à dater de la fin des activités opérationnelles. Ce rapport final sera accompagné des documents de clôture opérationnelle et financière. Une fois ce rapport approuvé, l'équipe d'intervention est déchargée.

Six mois avant la fin de la Convention Spécifique il n'est plus autorisé de procéder à des engagements sans l'accord préalable de l'ordonnateur et du Co-ordonnateur et uniquement sous condition que le paiement de l'engagement soit planifié avant la fin de la Convention Spécifique.

Au terme de la Convention Spécifique, les dépenses ne sont plus autorisées, sauf si elles sont liées à des engagements pris 6 mois avant la fin de ladite Convention et actés dans le P.V. du comité de pilotage de clôture.

5.2.3 Clôture administrative de la prestation

Le rapport final est mis à jour en fin de période de clôture opérationnelle et est envoyé par la CTB à la DGD pour demande de réception définitive. Une fois ce rapport approuvé par la DGD l'intervention est administrativement clôturée.

L'affectation du budget non utilisé est précisée dans la Convention Spécifique à l'art 12.3 : « Après la clôture financière de l'intervention, le budget non utilisé sera reprogrammé comme aide projet dans le Programme Indicatif de Coopération en cours lors d'un Comité des Partenaires et confirmé par Echange de lettres ». Un rapport final est établi 3 mois avant la fin effective de la mise en œuvre du dossier technique et financier.

5.3 Cadre légal et responsabilités administratives

5.3.1 Cadre légal

La Belgique, dans son appui au secteur 'Développement rural', a identifié le genre comme volet à part entière. Une première phase de l'intervention « Augmentation des Revenus des Femmes de la Région de Dosso » (ARMFD, PIC 2004-2008) avait pour objectif de favoriser l'autonomisation des femmes, moteurs du développement rural. L'intervention, dont l'évaluation était positive, a connu une seconde phase (ARMFD II, PIC 2009-2012), afin de consolider et étendre les activités de la première phase. Après un résultat insatisfaisant lors du MTR, cette deuxième phase a été clôturée de manière prématurée.

A la demande de la partie nigérienne, un reliquat de 800.000 Euros est affecté au présent Projet Sarraounia, visant l'accès et le maintien au collège des jeunes filles de la même région.

5.3.2 Responsabilités administratives

Le Ministère des Enseignements Secondaires assume le rôle de tutelle pour la Partie nigérienne.

Pour la Partie belge, la Direction Générale de la Coopération au développement et Aide humanitaire (DGD) est l'entité administrative et financière responsable de la contribution belge à l'intervention.

La Partie belge confie la réalisation de ses obligations pour la mise en œuvre du Projet à la CTB à travers une Convention de Mise en Œuvre.

A ce titre, la CTB désigne son Représentant résident à Niamey pour assurer le conseil, la supervision et le contrôle régulier de l'exécution de la prestation et pour assumer le rôle de Co-Ordonnateur chargé d'approuver les engagements des dépenses du Projet, au-delà du mandat du Coordinateur, notamment l'ATN. Comme il s'agit d'un projet en régie, le projet sera mis en œuvre par un ATN, recruté par la CTB, qui est redevable à la CTB.

Le pilotage stratégique est assuré par un comité de pilotage, composé de représentants des deux Parties (voir composition ci-dessous).

5.4 Responsabilités techniques

La CTB est responsable pour la Partie belge de la réalisation des résultats en vue de l'atteinte des objectifs. La CTB engage, sur le budget du Projet, un Assistant Technique national, qui assumera le rôle de Coordinateur, chargé de la mise en œuvre des actions de l'intervention pour le compte de la Partie belge (toutes en régie). La CTB engage également sur le budget du projet, un Gestionnaire administratif et financier.

5.5 Responsabilité financière

Une Unité de gestion de projet (et d'appui technique), dirigée de façon participative par le Coordinateur, assure la gestion administrative, budgétaire, financière et comptable du Projet. Le Coordinateur assure le conseil, la supervision et le contrôle régulier de l'exécution des prestations pour le compte de la Partie belge. La description des responsabilités et des tâches est présentée en Annexe.

5.6 Structures de pilotage et de suivi

5.6.1 Le comité de pilotage du projet

Les parties conviennent de créer, dès la signature de la Convention Spécifique, un comité de pilotage du projet. Le comité est en charge du pilotage stratégique de l'intervention et assurera une supervision générale de l'exécution de la prestation de coopération et prendra, sur la base des différents rapports et recommandations, toutes les mesures nécessaires à une adaptation du dossier technique et financier (DTF) sans toutefois modifier l'objectif spécifique, la durée et le budget global de la prestation.

5.6.1.1 Composition

La composition du comité de pilotage sera la suivante :

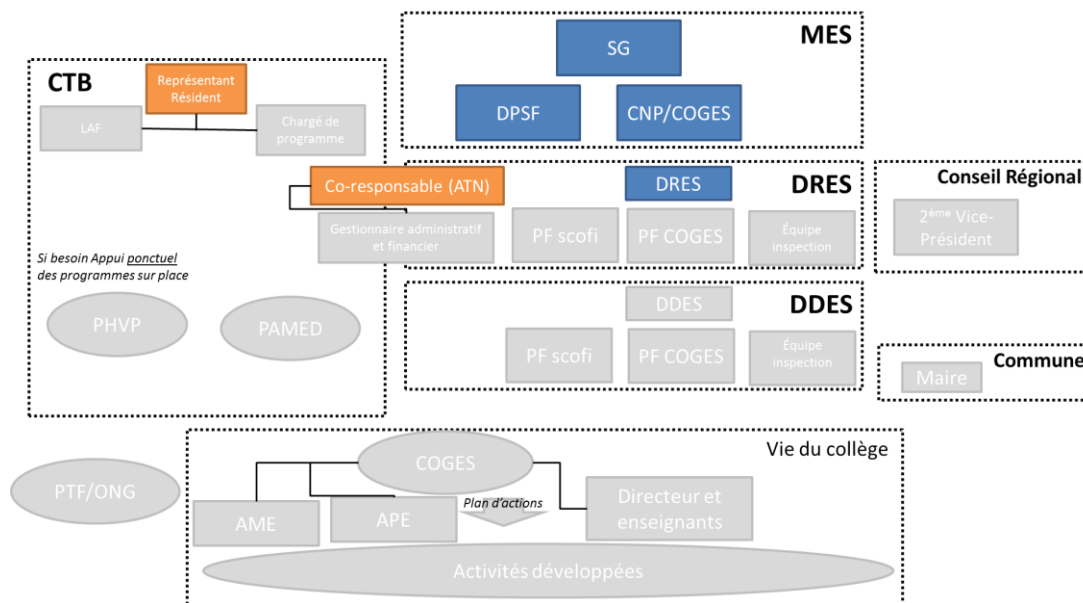
- Le Secrétaire Général du Ministère des Enseignements Secondaires (MES), ordonnateur pour la contribution belge du projet, assurant la présidence, ou son représentant ;
- Le Représentant Résident de la CTB, co-ordonnateur du projet, ou son représentant ;
- Un représentant du Ministère des Affaires Etrangères de la Coopération et des Nigériens de l'Extérieur ;
- Le Directeur de la Direction Régional de l'Enseignement Secondaire (DRES) de Dosso;
- La Directrice de la Direction de la Promotion et de la Scolarisation de la Fille (DPSF), ou un (e) représentant (e), région de Dosso ;

Le Coordinateur du projet participe aux réunions du comité de pilotage en qualité de membre observateur, assure le secrétariat et est chargé de la rédaction du procès-verbal.

Le comité de pilotage peut inviter, en qualité d'observateur ou d'expert, toute personne qui apporte une contribution au projet, tels que les directeurs des DDES où les collèges ont été identifiés ou les PTF travaillant sur la scolarisation des jeunes filles dans le secondaire.

La figure ci-dessous rassemble tous les acteurs concernés et met ceux du comité de pilotage en foncé.

Figure 8 Schéma des acteurs du comité de pilotage



5.6.1.2 Mécanismes de fonctionnement

Le comité de pilotage assurera les missions suivantes :

- Le comité de pilotage établit son règlement intérieur dans le respect des dispositions de ce DTF ;
- Le comité de pilotage est convoquée et présidée par le Secrétaire Général du MES ;
- L'équipe de l'intervention est responsable de la préparation des réunions du comité de pilotage et en assure le secrétariat.
- Le Comité de pilotage d'ouverture de l'intervention (CdP 0) se réunit pour la première fois (au plus tard) dans les trois mois qui suivent la signature de la Convention Spécifique;
- Le comité de pilotage se réunit ordinairement deux fois par an (début de scolaire et fin de l'année scolaire) sur invitation de son Président et de façon extraordinaire à la demande de l'un des membres signataires des procès-verbaux du comité. Elle tient ses réunions à Dosso ;
- Le comité de pilotage tient également une réunion avant l'échéance de la Convention Spécifique du Projet afin d'examiner et valider le rapport final.
- Le comité de pilotage prend ses décisions selon la règle du consensus.
- Chaque réunion du comité de pilotage fait l'objet d'un procès-verbal, dont les signataires sont le Président, le Représentant Résident de la CTB et le Représentant du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ; une copie du PV signé est transmise à tous les autres participants par le Président du comité de pilotage. Une copie du PV signé est également transmise à l'ambassade belge par la CTB.

5.6.1.3 Attributions

- Superviser l'exécution des engagements pris par les parties;
- Approuver la programmation annuelle, opérationnelle et financière de l'intervention;
- Apprécier l'état d'avancement de l'intervention et l'atteinte de ses résultats sur la base des rapports de résultats ou des rapports de monitoring et en approuver les recommandations;
- Examiner les rapports d'audit et approuver les plans de mise en œuvre des actions qui sont élaboré en réponse aux recommandations du rapport ;

- Examiner le rapport de revues, approuver les recommandations qui y sont émises et approuver les plans de mise en œuvre des actions nécessaires;
- Approuver les ajustements ou les modifications éventuelles du dossier technique et financier, tout en respectant l'objectif spécifique, la durée et l'enveloppe budgétaire fixés par la Convention Spécifique et en veillant à la faisabilité de l'ensemble des actions. Les modifications budgétaires à l'intérieur d'un résultat sont la responsabilité de l'équipe de projet ainsi que des modifications budgétaires au niveau des résultats de moins 10%, mais seront communiquées au comité de pilotage. Des modifications budgétaires plus importantes doivent être validées par le comité au préalable ;
- Assurer que les ressources humaines mises à disposition de l'intervention soient gérées de manière optimale ;
- Résoudre tout problème de gestion relatif aux ressources financières ou matérielles, ou à l'interprétation du DTF;
- Faire des recommandations pour la capitalisation et la pérennisation des acquis de l'intervention ;
- Assurer les relations avec les PTF ;
- Suivi des indicateurs du projet ;
- Initier à tout moment des missions d'évaluation technique ou d'audit financier ;
- Procéder à la clôture du projet et approuver le rapport final.

5.6.2 Equipe de l'intervention (UGP)

L'équipe d'intervention est composée d'un coordinateur de projet, d'un Gestionnaire administratif et financier et d'un chauffeur.

La CTB contracte un Coordinateur de l'intervention (national) qui est soumis à l'agrément de la Partie nationale. Il est responsable pour :

- la réalisation des résultats en vue d'atteindre l'objectif spécifique ;
- l'organisation et l'exécution des activités de l'intervention sous sa responsabilité directe ;
- la gestion administrative et financière de l'intervention ;
- le monitoring de l'intervention ;
- la gestion de risques ;
- le suivi de l'exécution des planifications et en particulier le respect du calendrier d'exécution de la planification (études, lancement des marchés, réceptions) ;
- la consolidation et soumission au comité de pilotage de la planification opérationnelle et financière annuelle et de l'adaptation de cette planification en fonction de l'évolution de l'intervention;
- assurer le secrétariat du comité de pilotage ;
- l'étude de tout problème de gestion des ressources (humaines, financières ou matérielles) ou d'interprétation de la Convention Spécifique ou du Dossier Technique et Financier qui se poserait pour le bon déroulement de l'intervention avant de les soumettre au comité de pilotage pour prise de décision;
- résoudre tout problème de gestion des ressources humaines, évaluer la compétence et les prestations des différents ressources humaines mis à disposition de l'intervention et prendre toutes mesures d'encouragement ou de correction nécessaire.

5.7 Gestion opérationnelle

5.7.1 Planification opérationnelle

Chaque année une planification opérationnelle et financière pour l'année suivante est préparée par la direction de l'intervention et validée par le comité de pilotage.

Cette planification annuelle comprend les quatre éléments suivants :

- La planification des activités;
- La planification des Marchés publics;
- La planification des Conventions de subsides;
- La planification financière.

Elle se fera selon les procédures et modèles fournies par la CTB. La planification opérationnelle suivra le format du cadre logique et servira de base pour la programmation financière.

5.7.2 Gestion des ressources humaines

Responsabilités :

Le personnel financé par la contribution belge sera recruté et engagé par la CTB. Ce personnel sera soumis à l'agrément préalable du partenaire. Chaque partie (CTB et Partenaire) est responsable pour le recrutement et la sélection du personnel local qu'elle engagera. L'autre partie donnera un avis de Non-Objection lors de la publication de l'offre de l'emploi et lors de la procédure de sélection ce qui implique qu'elle sera membre à part entière du jury de sélection.

La partie qui engage le travailleur est responsable de toute l'administration liée au contrat de travail. Le suivi et l'évaluation du responsable national relève de la responsabilité du partenaire. Le suivi et l'évaluation du Coordinateur et de le Gestionnaire administratif et financier relève de la responsabilité de la CTB. La direction de l'intervention est conjointement responsable pour le suivi et l'évaluation des autres collaborateurs de l'intervention.

Ouverture des postes et recrutement:

Tout poste est ouvert aux femmes et aux hommes et les femmes seront encouragées à postuler.

Pour les recrutements, l'avis de recrutement tiendra compte des termes de référence (TdR) et du profil de compétences qui constitue l'architecture de fonction. (Voir annexe)

Législation qui régit les contrats de travail:

Les contrats du personnel recruté dans le pays partenaire sont régis par la législation du pays partenaire.

Les contrats de consultance liés à un appel d'offre sont régis par les règles de marchés publics applicables dans le pays partenaire.

Prolongation de contrat:

Toute prolongation de contrat du Coordinateur ou du Gestionnaire administratif et financier devra obtenir l'agrément du comité de pilotage. Les autres prolongations de contrat devront obtenir l'accord du Coordinateur ainsi que de l'institution signataire du contrat.

Missions:

Les missions du Coordinateur et le Gestionnaire administratif et financier sont approuvées par leur responsable hiérarchique, respectivement le Représentant Résident de la CTB et le Coordinateur. Toutes les missions des autres membres de l'équipe de l'intervention devront être approuvées par le

Coordinateur. Les missions à l'étranger sont soumises à l'approbation du Représentant Résident de la CTB. Ceci sera le cas pour la participation du Coordinateur au briefing des AT à Bruxelles.

Les modalités pour l'établissement des ordres et rapports de missions ainsi que les taux et procédures applicables en matière de per diem et de frais de missions seront ceux indiqués dans le manuel de gestion administrative applicable aux interventions de coopération entre le Niger et la Belgique signée par les Ordonnateur et Co-ordonnateur.

5.7.3 Mandats

Lignes budgétaires en REGIE

Pour les lignes budgétaires en régie la CTB est responsable pour l'engagement et le paiement.

5.7.4 Gestion financière

5.7.4.1 Comptes bancaires REGIE

Pour l'exécution des paiements liés à des lignes budgétaires avec la mention 'REGIE', la CTB ouvrira des comptes sur lesquels seul le personnel de la CTB aura le pouvoir de signature.

Dès la signature de la Convention Spécifique, un **compte principal** en EUR avec libellé '*Contribution Belge _ NER 15 064 11*' est ouvert.

Un compte courant (**compte opérationnel**) est ouvert dans une banque commerciale à Niamey en CFA. Le Co-ordonnateur est responsable de l'ajout et/ou du retrait des pouvoirs de signatures des mandataires des comptes, dans le respect des règles internes de la CTB.

5.7.4.2 Transferts de fonds

Dès la notification de la Convention de Mise en Œuvre entre l'état belge et la CTB et après l'ouverture du compte principale, un premier transfert sera fait par la CTB sur ce compte.

Afin de recevoir les transferts suivants, l'intervention doit introduire un appel de fonds à la représentation locale de la CTB, selon les procédures de la CTB.

Le montant de l'appel de fonds correspond aux besoins estimés en trésorerie pour le trimestre suivant. Le transfert de fonds effectué par la CTB se fait au début du trimestre et éventuellement en plusieurs tranches. En cas d'urgence, l'intervention peut introduire un appel de fonds anticipé, en en justifiant le besoin.

Le transfert de fonds se fait uniquement aux conditions suivantes:

- La comptabilité du trimestre précédant l'introduction de l'appel doit être transmise à la représentation locale de la CTB.
- Tous les rapports exigés doivent être transmis à la Représentation de la CTB à Niamey.
- Le plan d'actions et le suivi d'audit et/ou revues doivent être mis à jour.

Les règles de gestion de la trésorerie de la CTB (transferts vers comptes opérationnels, gestion des caisses, ...) sont d'application.

5.7.4.3 Dépassements budgétaires et changements budgétaires

Le budget de l'intervention donne les contraintes budgétaires dans lesquelles l'intervention doit être exécutée.

Le montant total du budget de la Partie belge de l'intervention tels que définis dans ce document et dans la Convention Spécifique ne peuvent être modifiés que moyennant un échange de lettres entre les

signataires de la Convention Spécifique (voir « adaptation du DTF » ci-après).

Pour le budget de la Partie belge, des dépassements au niveau du budget total par mode d'exécution ou du budget total des moyens généraux ne sont pas autorisés sauf accord du comité de pilotage sur la base d'une proposition de changement budgétaire élaborée par l'équipe d'intervention selon les procédures de la CTB. Une proposition de changement budgétaire est également nécessaire dans les cas suivants :

- au niveau d'un résultat ou d'une rubrique des moyens généraux (Z-01, Z-02, etc.), le montant du dépassement est supérieur à 10% du dernier budget approuvé pour ce résultat ou cette rubrique.
- au niveau d'une ligne budgétaire, le montant du dépassement est supérieur à 20% du montant du dernier budget approuvé sur cette ligne et est strictement supérieur à 50.000€.

Pour ces changements budgétaires, un accord écrit du Co-ordonnateur est requis.

La réserve budgétaire du budget de la Partie belge peut uniquement être utilisée après accord préalable du comité de pilotage.

L'intervention doit assurer un bon contrôle et un suivi budgétaire régulier des engagements afin d'anticiper la gestion des éventuels changements budgétaires nécessaires.

5.7.4.4 Comptabilité et justification de dépenses

Mensuellement, la comptabilité doit être élaborée et approuvée selon les procédures de la CTB. L'outil à utiliser est l'outil fourni par/ou convenu avec la CTB. La comptabilité à envoyer à la Représentation de la CTB à Niamey comprend un fichier électronique et si exigé, les pièces justificatives ainsi que les extraits bancaires et états de caisse. Les documents comptables doivent être à jour, précis et fiables et être conformes aux normes et règles comptables en vigueur.

5.7.5 Gestion des biens et des stocks

Chaque bien et équipement acquis par l'intervention doit recevoir un numéro d'inventaire et doit être consigné dans un registre d'inventaire. Chaque semestre, un inventaire formel doit être réalisé et signé par la direction de l'intervention. L'utilisation du bien est strictement limitée aux activités de l'intervention. En cours de l'intervention, il peut être transféré sous tutelle et patrimoine d'une structure partenaire sur base d'un acte de transfert formel et suivant les procédures de la CTB.

A la fin de l'intervention, l'affectation du matériel, des équipements et des stocks divers sera définie dans le PV du comité de pilotage de clôture.

5.7.6 Gestion des Marchés Publics

La CTB ainsi que le MES sont des organismes de droit public. A cet égard, ils ont l'obligation de respecter la Loi sur les marchés publics et d'appliquer pour tout achat les principes de transparence, mise en concurrence et d'égalité de traitement entre candidats.

La législation belge en matière de marchés publics est d'application pour les achats financés sur des lignes budgétaires en régie. La gestion des marchés publics nécessite une planification rigoureuse et un suivi précis. Les marchés publics gérés par l'intervention seront par conséquent une composante du monitoring opérationnel trimestriel (état d'avancement et planification opérationnelle).

5.7.7 Gestion des conventions de subsides

En vertu de l'article 8 de la loi CTB, la CTB pourra financer un ou plusieurs partenaire(s) tiers pour la réalisation d'une partie des activités du DTF ou d'une action propre contribuant à l'atteinte des objectifs de l'intervention. L'octroi de subsides se fera conformément aux modalités décrites dans le *Guide CTB*

pour l'élaboration et le suivi des Conventions de subsides. Les organismes publics ou privés bénéficiaires de subsides sont appelés « bénéficiaires contractants ». Les bénéficiaires des actions financées au moyen du subside sont appelés les « bénéficiaires finaux ».

5.7.7.1 Subsides identifiés dans ce DTF

Les Conventions de subsides identifiées pour l'intervention sont indiquées dans le tableau 21:

Tableau 21 Conventions de subsides

No.	No. Ligne budgétaire	Intitulé de l'activité	Budget (€)	Modalité d'octroi	Bénéficiaire Contractant	Statut (public/privé)
1	A0301	Campagne de sensibilisation « l'hygiène, le genre et l'éducation »	50.490 Euros	Appel à Propositions	à déterminer	ONG internationale
2	A0302	Campagne de sensibilisation « le genre et la scolarisation »	50.490 Euros	Appel à Propositions	à déterminer	ONG internationale
3	A0401	Accompagnement des communautés dans les villages de provenance des cases d'étude	43.500 Euros	Appel à Propositions	à déterminer	ONG internationale
4	A0103	Suivi des chantiers des constructions des latrines	15.000 Euros	Direct	Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Assainissement	Service technique déconcentré

Néanmoins, l'opportunité de signer ce type de convention devra être confirmée par l'équipe de l'intervention au moment de l'exécution, en approfondissant l'analyse (cf. Guide Conventions de subsides), en motivant pourquoi, en l'espèce, le régime marchés publics n'est pas d'application, et en confirmant que le choix du partenaire est toujours pertinent (continuité institutionnelle, compétences maintenues, capacités suffisantes etc...).

Les subsides seront établis de façon négociée avec les partenaires publics ou privés énumérés ci-dessus.

Cas particulier où les bénéficiaires contractants ne sont pas identifiés nominativement dans ce DTF

Pour chaque subside pour lequel les bénéficiaires-contractants ne sont pas identifiés dans le tableau ci-dessus, les conditions minimales pour identifier un bénéficiaire-contractant sont indiquées dans le tableau suivant.

Tableau 22 Conventions de subsides

No.	Critères d'éligibilité
Intitulé	Campagne de sensibilisation « l'hygiène, le genre et l'éducation » Campagne de sensibilisation « le genre et la scolarisation »
Critères d'éligibilité	Extrait du casier judiciaire
Critères d'évaluation	Expérience au Niger Expérience dans le secteur Education Expérience en sensibilisation
Types de bénéficiaires contractants	ONG internationale

La liste pré-identifiée (voir 1.6.2.1.) n'est pas exhaustive. Les possibilités d'octroi de subsides ne sont pas limitées aux organismes pré-identifiés. Le cas échéant, le projet décide d'octroyer d'autres subsides à d'autres organismes qui n'ont pas été pré-identifiés dans le DTF. Les critères seront établis en prenant en considération les domaines suivants :

'Critères d'éligibilité' :

- Critères d'exclusion : condamnation judiciaire ;
- Capacités minimum requises en terme technique : 3 campagnes de sensibilisation, min 2 attestations de collaboration avec un organisme local ;
- Capacités minimum requises en terme opérationnel : 3 attestations de bonne exécution de projets;
- Capacités minimum requises en terme financier : 3 attestations de bonne gestion financière fournies par le bailleur de fonds;

'Critères d'évaluation' :

- Durabilité (y compris après la fin de la CS) en termes financier ou de contenu ;
- Valeur ajoutée de la proposition d'un point de vue social, économique ou environnemental ;
- Conformité de la proposition par rapport aux objectifs de la CS ;
- Coût global et éligibilité des coûts ;
- Rapport qualité prix ;
- Degré d'innovation ;
- Impact attendu ;

Il sera nécessaire d'obtenir une approbation préalable du COPIL sur la base d'une justification clairement argumentée, consignée dans un PV. En outre :

1.) Pour chaque convention de subsides d'un budget inférieur ou égal à 500.000 Euros, la CTB informera l'Etat belge et cela conformément à l'article 5, 5°, (VII) du quatrième contrat de gestion. Pour ce faire le Représentant Résident transmettra de manière régulière à l'ambassade belge la liste des bénéficiaires de Conventions de subsides y compris l'objet et le montant de ces conventions.

2.) Les Conventions de subsides d'un budget supérieur à 500 000 Euros avec un bénéficiaire ne figurant pas encore dans le DTF seront soumises à l'approbation de l'Inspection des Finances et du Ministre de la Coopération.

5.7.7.2 Cas ou un subside n'est pas identifié dans le DTF

Si le recours à une Convention de subsides n'est pas envisagée dans ce DTF mais émane d'une proposition de la direction de l'intervention en cours d'exécution, il est nécessaire d'obtenir une approbation du COPIL, consignée dans un PV, sur base d'une argumentation claire motivant pourquoi en l'espèce, le régime marchés publics n'est pas d'application. Les modalités ci-dessus concernant l'information à l'Etat belge sur les bénéficiaires de subsides ou l'approbation des bénéficiaires par le Ministre de la Coopération sont naturellement d'application.

5.8 Mécanisme d'appropriation des adaptations au DTF

L'opportunité de modifier éventuellement le DTF sera examinée par les Responsables lors des sessions du comité de pilotage. Une demande motivée doit être introduite par le partenaire auprès de l'Etat belge après avoir reçu l'accord du comité de pilotage pour les changements mentionnés ci-dessous. Un accord formel de l'Etat Belge devra être obtenu selon le mécanisme de l'Echange de Lettres:

- Modification de la durée de la Convention Spécifique ;
- Modification du montant de la contribution belge ;
- Modification de l'Objectif Spécifique de l'intervention.

Pour toute autre adaptation du DTF, l'entité partenaire responsable de l'exécution de l'intervention et la CTB peuvent en cours d'intervention adapter le présent Dossier Technique et Financier, en fonction de l'évolution du contexte et du déroulement de l'intervention. Les changements portant sur les items suivants devront toujours être approuvés par le comité de pilotage:

- Les formes de mise à disposition de la contribution de la Partie belge et nigérienne ;
- Les modalités financières de mise en œuvre de la contribution des Parties ;
- Les compétences, attributions, composition et mode de fonctionnement du comité de pilotage;
- Des glissements budgétaires significatifs qui dépassent les seuils autorisés par le règlement interne de la CTB ;
- Le changement des Résultats et le changement, annulation ou ajout d'Activités ;
- Le changement des Indicateurs au niveau de l'Objectif Spécifique et des Résultats ;

La CTB en informe l'ambassade belge si de telles modifications sont apportées.

5.9 Suivi et évaluation

Le suivi / évaluation fait partie intégrante de la gestion du cycle de projet. Il est conçu lors de la formulation, notamment lors de l'élaboration des indicateurs (IOV), et se poursuit en cours d'exécution de la prestation. En effet, la mise en œuvre du Cadre Logique doit être régulièrement suivie et adaptée en fonction d'une réflexion critique sur l'état d'avancement des actions, des problèmes rencontrés et des changements dans le contexte où évolue le projet.

Tableau 15 Vue d'ensemble des éléments clés du M&E

Moments clés	Responsabilité	Système	Fréquence	Utilisateurs
Baseline exhaustive	Equipe d'intervention en collaboration avec CTB/siège et REP/NER	CTB	Unique	Intervention, comité de pilotage, CTB Rep Office
Monitoring opérationnel	Equipe d'intervention	CTB	Trimestriel	Intervention, CTB Rep Office, comité de pilotage
Monitoring des résultats	Equipe d'intervention		Annuel	Intervention, CTB Rep Office, comité de pilotage, l'ambassade belge
Revue Finale	CTB HQ : Conseiller OPS	CTB	Unique	Intervention, CTB, comité de pilotage, DGD
Monitoring final	Equipe d'intervention	CTB	Unique	Intervention, CTB Rep Office, comité de pilotage, DGD

5.9.1 Suivi

5.9.1.1 Baseline exhaustive

Une étude Baseline exhaustive sera conduite par la CTB en interne en collaboration avec l'équipe de projet pour arrêter la situation de référence des indicateurs (temps zéro). La ligne de base s'appuiera principalement sur la base de données développées par Lux Dev et gérée par la DRES. Lors de ce travail, une attention particulière sera portée sur l'environnement des jeunes filles et des élèves qui explique la déscolarisation.

La Baseline exhaustive permet de mettre en place un cadre de monitoring de l'intervention. Elle contient les éléments suivants :

- Matrice de monitoring;
- Plan de gestion des risques;
- Planning opérationnel mis à jour ;

Le dispositif de suivi doit respecter les principes de la Gestion Axée sur les Résultats. Il doit donc permettre de suivre et d'apprécier les produits réalisés, les résultats atteints et les changements induits par l'action.

La Baseline exhaustive permettra de déterminer les rôles des différents acteurs concernés par rapport à l'implication de la DRES (Direction Etudes & Programmes) dans le suivi des activités.

La Baseline exhaustive est prise en compte dans le budget et sera réalisée en interne.

5.9.1.2 Monitoring opérationnel trimestriel (MoNop)

Le monitoring opérationnel est un processus continu basé sur la planification annuelle (voir ci-dessus gestion opérationnelle) et consolidé chaque trimestre. Il comprendra les éléments ci-dessous, qui se feront selon les procédures et modèles fournies par la CTB :

- La planification des activités et sa mise à jour ;

- La planification financière et sa mise à jour ;
- La planification des MP et des Conventions de subsides;
- L'état d'exécution des activités et dépenses prévues au trimestre précédent ;
- Le suivi de la gestion des risques ;
- Le suivi de la gestion des ressources humaines de l'intervention ;
- Le suivi des décisions du comité de pilotage.

Le suivi des activités réalisées par le partenaire nigérien relève en première ligne de ses propres systèmes de suivi, pour lequel Lux Dev va transférer l'outil base de données, démarré en mai 2015 (voir « Procédure de suivi »).

Le suivi en interne du projet sera sous la responsabilité Coordinateur de projet. Elle/il veillera au respect du calendrier de collecte des informations, à leur qualité, à leur exhaustivité et à l'analyse participative des résultats qui en découlent.

La collecte des informations opérationnelles nécessaires à une gestion efficace et dynamique se déterminera lors de l'élaboration de la Baseline exhaustive, pour le suivi de l'ensemble des indicateurs (en harmonisation avec le système de collecte de données de Lux Dev).

5.9.1.3 Monitoring des résultats

Le Monitoring de résultats traite la partie « stratégique » du cadre de résultats sur base annuelle : output – outcome et, dans une moindre mesure, le niveau de l'impact.

Le rapport de résultats constitue une base essentielle pour le suivi de l'intervention et de ses éventuels ajustements (tant au niveau du budget qu'au niveau des activités, du chronogramme, des indicateurs, etc.). Ce rapport est signé par le Coordinateur de l'intervention et le comité de pilotage en valide ou rejette les recommandations (pilotage stratégique).

Le rapport annuel reprend le suivi du Gender Budget Scan.

5.9.1.4 Monitoring final

Le monitoring final (rapport final) garantit la transmission à l'organisation partenaire et à la CTB ainsi qu'aux autres membres du comité de pilotage, des éléments clés de la performance de l'intervention et de veiller à ce que les leçons apprises soient enregistrées dans leur « mémoire institutionnelle ». En outre, le rapport final déclenche la clôture administrative de l'intervention par l'Etat Belge.

Contenu du rapport final :

1. Résumer des résultats obtenus à la fin de la mise en œuvre d'une intervention ;
2. Documentation sur les enseignements tirés;
3. Vue d'ensemble des informations administratives et financières.

Le rapport final doit être achevé au plus tard 1 mois avant le comité de pilotage de clôture.

Après approbation par le comité de pilotage, le rapport final est transmis à l'ambassade belge.

5.9.1.5 Backstopping technique

Le Backstopping technique vise à accompagner l'équipe d'implémentation du projet. Le processus de backstopping technique est caractérisé par un nombre de missions de suivi sur la durée du programme, avec en alternance un appui à distance. Il s'agit d'un processus d'appui continu. Le backstopping technique pourra être mené dans le domaine de l'éducation, du genre et de l'infrastructure si nécessaire.

A part le backstopping sectoriel, des appuis techniques de la Représentation et d'autres départements de la CTB, seront organisés en fonction des besoins pour mieux gérer le projet.

5.9.2 Audit et évaluation

Dans le cadre du suivi, il convient de distinguer les missions commanditées par la CTB Bruxelles et la CTB Niamey. Des missions d'appui du siège de la CTB sont prévues comme les backstopping techniques dont le premier aura lieu à la fin de la première année. Des missions de suivi pourront également être réalisées par la CTB Niamey notamment pour les aspects administratifs et financiers comme c'est le cas pour les revues et audits.

5.9.2.1 Evaluation finale

L'évaluation finale aura notamment pour objectif d'évaluer les résultats du projet tout en recensant les principaux enseignements du projet. Un opérateur spécialisé sera mobilisé pour prendre en charge l'essentiel de l'opération pour l'évaluation finale, qui aura lieu Q2/Q3 de la dernière année.

5.9.2.2 Audits

L'intervention doit être auditée au minimum une fois sur la durée de mise en œuvre des activités. L'audit portera sur :

- la vérification que les comptes de l'intervention reflètent bien la réalité ;
- la maturité du système de contrôle interne et le respect des procédures ;
- la vérification de l'utilisation économique, efficiente et efficace des moyens de l'intervention.

Le comité de pilotage peut demander des audits supplémentaires s'ils les jugent nécessaires. Le comité de pilotage charge la CTB de l'élaboration des termes de référence. Le rapport d'audit sera communiqué par la CTB au comité de pilotage. La direction de l'intervention doit élaborer un plan d'actions afin d'améliorer le système de contrôle interne et prouver que des mesures correctives ont été entreprises et appliquées.

De plus, chaque année, les comptes de la CTB sont audités par un collège de commissaires. Dans ce cadre, les commissaires réalisent également des audits des interventions cogérés par la CTB. Le comité d'audit de la CTB peut aussi demander qu'une intervention soit auditée par l'auditeur interne de la CTB.

Tous les rapports d'audit seront partagés entre les parties et présentés au comité de pilotage. Les audits peuvent être réalisés de manière conjointe.

5.9.3 Capitalisation

Tous les documents recueillis ou édités dans le cadre du projet seront sécurisés sous forme électronique et largement diffusés. Le projet détermine si les résultats des acquis seront capitalisés.

5.9.4 Etude d'impact

Une étude d'impact sera organisée afin de mesurer les résultats des approches innovantes apportées par le projet. Cette étude d'impact sera menée par un expert international qui sera engagé avant le démarrage de l'intervention et il est proposé de la financer sur le PAREC. L'accompagnement se fera pendant toute la phase de mise en œuvre de l'intervention et ce sous forme d'appui perlé

6 THÈMES TRANSVERSAUX

6.1 Environnement

Le travail dans les collèges se fera aussi dans un but d'amélioration du cadre de travail dans un souci de respect de l'environnement. Le PHVP II et le PAMED II pourront apporter leurs appuis techniques pour ce qui est des mécanismes d'entretien, de gestion des matières vidangées. La gestion des boues de vidange de fosses pour les latrines devra être recherchée au travers des expériences menées par ces projets de la CTB dans la région. La prise en compte stricte des critères écologiques de qualité (modalités de construction, alimentation électrique, évacuation des déchets, etc.) pour les constructions éventuels et les équipements fournis est donc essentielle. Le thème transversal environnement sera essentiel pour l'élaboration des latrines pour une utilisation prolongée dans le temps et respectueuse de l'environnement. Ces critères apparaîtront dans les appels d'offre formulés.

Dans ses activités, le projet prendra en compte les questions liées à l'environnement. Les techniques locales devront être préconisées pour le développement des blocs de latrines et pour la réalisation des tables et bancs et des équipements pédagogiques.

6.2 Droits Humains

De manière général le Niger est marqué par des pesanteurs socioculturelles qui freinent le respect des Droits Humains. « Près de 60% des femmes pensent que pour une raison ou une autre l'homme peut battre sa femme » EDSN-MICS 2012 La persistance des valeurs coutumières néfastes et l'interprétation erronée de la religion par rapport aux droits humains et spécifiquement des femmes, des enfants et des autres groupes vulnérables ; ainsi que la résistance de mouvements fondamentalistes religieux aux réformes sociales, sont des aspects à prendre en compte lors de la mise en œuvre du programme.

Plus particulièrement par rapport au droit à l'accès à l'éducation : L'éducation à tous les stades de l'enfance et au-delà : le projet se concentre sur l'éducation secondaire Base II et s'appuie ainsi sur les efforts menés au niveau de la scolarisation primaire. L'approche résultat permettra lors du suivi et d'évaluation de juger les avancées faites et les résultats atteints. Dans ce cadre l'objectif de développement durable suivant est pris en compte: « **Objectif 4.** Assure une éducation inclusive et équitable de qualité et promu des opportunités de « lifelong learning » pour tous. » Une éducation disponible et accessible et L'égalité des chances, pourra être suivi à travers le « **Cible 4.a** Construire et améliorer la facilités d'éducation, sensible aux enfants, handicap, genre et qui prévoient un environnement d'apprentissage sécuritaire, non-violent, inclusive et effectif, pour tous. »

En ce qui concerne **le droit à une éducation de qualité**, le projet facilité la création de programmes scolaires étendus, pertinents et inclusifs. Ces aspect pourra être suivi à travers le « Cible 4.c Avant 2030, augmenter par x% le nombre d'enseignants qualifiés, y compris par la coopération, internationale pour des formations des enseignants dans les pays en voie de développement. » Le projet mènera des efforts pour promouvoir la création d'un apprentissage et une évaluation fondés sur les droits. A ce égard, le progrès peut être évalué à travers l'indicateur « 4.1. Avant 2030, faire en sorte que toutes les jeunes filles et tous les jeunes garçons terminent un enseignement primaire et secondaire gratuit, équitable et de qualité, conduisant à des résultats d'apprentissage pertinents et efficaces. » Dans le cadre de l'appui au développement des plans d'actions au niveau des COGES/ES, le projet veille à encourager (à travers son Guide de cadrage) des initiatives qui visent un environnement accueillant pour l'enfant, sûr et sain. De telles initiatives contribueront à la réalisation de l'indicateur « 4.7 Avant 2030, faire en sorte que tous les enseignants acquièrent la connaissance et compétences nécessaires, pour promouvoir le développement durable, y compris parmi d'autres, à travers l'éducation pour le développement durable et modes de vies, droits humains, égalité de genre, promotion d'une culture de paix et non-violence, citoyenneté et appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement

durable. »

Concernant **le droit au respect dans l'environnement d'apprentissage** le projet y contribue en incluant comme conditions de travail dans le Guide de cadrage, le respect de l'identité de tous les individus. Des plans d'activités incluant des initiatives touchant les besoins et intérêts de différents groupes vulnérables (orphelins, malades, albinos, ethnies minoritaires, handicap,...) seront considérés avec attention. Pareillement, le projet favorisera des initiatives (propositions de plans d'activités) visant la participation de différents acteurs concernés, plus particulièrement la participation des AME, APE, mais aussi la participation des associations des handicapés ou autres associations de la défense des besoins et intérêts des groupes vulnérables. Le projet mobilisera aussi des fonds pour le renforcement des capacités et compétences par rapport au respect de l'intégrité des acteurs et bénéficiaires.

6.3 Droits des Enfants

En matière de Droits des Enfants, le Niger rencontre nombreuses violations dont les plus importantes sont :

- persistance des abus et violences à l'égard des enfants, persistance des violences physique, morale et autres faites aux jeunes filles (le mariage précoce, la déscolarisation de la jeune fille, les mutilations génitales féminines) ;
- faible prise en charge des jeunes filles victimes de violences et en difficultés ;
- faible prise en charge des enfants vulnérables et/ou en difficultés ;

Les raisons qui poussent les jeunes filles à quitter l'école sont multiples. Une des raisons concerne le mariage précoce des jeunes filles. Le Niger est un des pays avec le taux de mariage précoce le plus élevé au monde. En 2013, 36% les femmes ayant entre 20 et 24 ans étaient mariées avant leurs 15 ans. Soit elles quittent l'école par elles-mêmes soit elles sont mises à l'écart du système scolaire. En s'attachant à travailler pour le maintien des jeunes filles à l'école, le projet s'inscrit dans une perspective de lutte contre le mariage précoce.

En cherchant à maintenir les jeunes filles jusqu'à la 3^{ème}, le projet cherche aussi à améliorer les conditions de travail des jeunes filles en leur permettant d'étudier à leur retour dans leurs villages d'origine. Bien souvent, elles sont mises à contribution pour les tâches ménagères et vont décrocher scolairement.

Dans le cadre de la présente intervention, des interventions spécifiques de lutte contre la malnutrition des enfants de moins de cinq ans ou de contrôle démographique ne sont pas directement prévues mais peuvent faire l'objet de synergies avec d'autres partenaires actifs sur ces dimensions importantes de la sécurité alimentaire qui touchent directement les enfants.

Les initiatives suivantes pourront être inscrites dans les plans d'activités afin de créer un cadre favorable à la prise en compte des droits des enfants et qui encouragent les parents et les jeunes filles à s'inscrire, à rester et à achever un cycle d'éducation complet et de qualité en travaillant notamment avec les membres de la communauté.

- Des activités qui favorisent la participation directe des jeunes filles en matière de plaidoyer visant à mettre fin au mariage d'enfant.
- La sensibilisation aux effets du mariage d'enfant auprès de tous les intervenants ; et la promotion d'un changement d'attitudes et de comportements des femmes, des hommes et des membres de la communauté de manière générale.
- Le changement des attitudes et comportements afin de défier les normes sociales qui perpétuent le mariage d'enfant.

- Les activités qui visent à réduire la pression sociale qui motive les parents à marier précocement leurs jeunes filles.
- Activités pour la promotion des soins de santé sexuelle et reproductive.
- Des activités orientées vers la sensibilisation sur les violences faites aux jeunes filles et les pratiques néfastes (comme les mutilations génitales des filles).
- Les activités de sensibilisation sur la Santé et les Droits Sexuels et Reproductifs, sont encouragées (à travers le Guide de cadrage).

6.4 Genre

L'orientation choisie, de construire des latrines séparées pour les jeunes filles, permettra le respect des besoins pratiques concrets comme la création d'un environnement hygiénique et sécurisé. Cette amélioration de conditions d'hygiène et le respect d'un espace « privé » par des toilettes séparées jeunes garçons et jeunes filles vise la création d'un environnement propice, en particulier pour les filles. Indirectement on crée un environnement propice au maintien des filles à l'école. Cette préoccupation crée à long terme des effets positifs pour l'autonomisation des filles, qui par l'obtention d'un diplôme favorisent leur statut social et leurs opportunités sur le marché du travail. Des campagnes seront organisées pour accompagner l'installation, l'utilisation et le maintien de ces infrastructures. Lors de ces campagnes (et aussi lors des constructions des latrines) une attention sera portée sur le thème '**Handicap**' pour tenir compte des conditions visant l'accès des personnes en situation difficile de handicap. Dans la mesure du possible ces campagnes tiendront également compte de la thématique VIH/Sida et de la Santé et Droits Sexuels et Reproductifs (SDSR), dont participeront non seulement les jeunes filles, mais aussi les jeunes garçons.

La stratégie 'genre' à suivre dans ce projet est double. Ce twin-track, comprend une approche transversale et une approche spécifique. L'approche transversale autour du genre concerne les processus de prise de décision au cours du déroulement. Les actions visant l'intégration de la dimension genre dans le déroulement du projet s'adressent à toutes les étapes du cycle de projet, commençant par la formulation, l'élaboration de la Baseline exhaustive, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation, pour finaliser par l'intégration de la dimension du genre dans la capitalisation). Les actions suivantes se réfèrent à cette approche transversale :

- Former – dès le démarrage du programme – l'équipe du projet en matière du genre et procéder à un suivi du « Gender Budget Scan ».
- Renforcer les capacités, notamment en planification, budgétisation et suivi-évaluation axé sur le genre.
- Intégrer les questions « sexo-spécifiques » dans tous les TDR des différentes formations, consultances, études ou analyses.
- Intégrer systématiquement la désagrégation entre les sexes dans toutes les statistiques, la collecte des données et les analyses.

Intégrer progressivement d'autres indicateurs genre-sensibles plus spécialisés comme :

- des indicateurs d'autonomisation de la femme mesurant les aspects spécifiques femmes/hommes, la relation entre les deux (rôle, accès, contrôle, image de soi) et le changement de ces aspects ;
- des indicateurs qui permettent de mesurer des effets éventuellement négatifs (surcharge de travail des femmes, violences conjugales, exclusion, etc.) ;
- des indicateurs qui permettent de mesurer des résultats pour les groupes vulnérables

(ménages monoparentaux, Orphelins et Enfants Vulnérables, Personnes Vivantes avec le VIH, etc.) ;

La deuxième approche, spécifique, vise le contenu du projet, les différentes activités prévues dans le cadre logique et plus spécifiquement le contenu des plans d'actions des collèges, à financer par le projet. Le Gender Budget Scan permet le suivi de cette approche, comme expliqué ci-dessous.

Le Gender Budget Scan

La prise en compte du genre comme un principe directeur de bonne gouvernance dans les politiques et réformes publiques, ainsi que dans les interventions de la CTB, permet une analyse genre spécifique du budget afin d'intégrer l'approche genre comme instrument de suivi dans la conception, la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme.

Le but de cet exercice est de donner une estimation (ex-ante) des dépenses planifiées en fonction de leur impact/effet estimé sur les groupes-cibles femmes et hommes. Il permet un suivi lors de la mise en œuvre et une évaluation (ex-post) lors de l'évaluation finale des engagements pris. Un scan du budget est présenté selon un code couleur qui permet d'estimer le taux de sensibilisation au genre. Le présent instrument est autant un outil de réflexion, qu'un outil de suivi et d'évaluation.

Le GBC sera révisé lors du Baseline exhaustive et est intégré dans le rapportage annuel (Rapport de Résultats).

Les activités/dépenses « vertes » (38% du budget) ou activités/dépenses « genre sensibles » tiennent compte de la diversité existante et les différences entre les jeunes filles et garçons, les enseignantes et les enseignants, ..., les femmes et les hommes. Des questions traités à ce niveau touchent le plus souvent les besoins pratiques, comme par exemple lors des constructions des latrines, qui tiendront compte des besoins spécifiques des jeunes filles (lumière, espace privée, conditions hygiéniques, ...). Des activités de construction sont dans le présent cas, identifiés comme 'genre sensible' parce qu'ils seront accompagnées d'une étude de base pour identifier les besoins exacts et différenciés selon le sexe. Les actions sont dites « genre sensibles » autant qu'on ne cherche pas à changer les rapports existants entre femmes et hommes, jeunes filles et jeunes garçons. Les activités suivantes ont été identifiés comme 'genre sensible' :

- R01 Les collèges ciblés ont amélioré les conditions d'accueil au niveau des infrastructures sanitaires pour répondre aux besoins spécifiques des jeunes filles et garçons (291.000 Euro)
- A0201 Les collèges ciblés sont équipés en tables et bancs (81.290 Euro)

Les activités/dépenses « rouges » (49% du budget) visent des activités/dépenses spécifiques s'adressant aux femmes **ou** aux hommes (aux jeunes filles **ou** garçons). Ce sont des initiatives qui envisagent une transformation des relations de genre, les relations de pouvoir entre femmes et hommes, la répartition des rôles, des tâches, des responsabilités, des travaux, Ce sont des activités/dépenses qui visent un changement structurel à long terme. Souvent il s'agit des initiatives affectant les barrières et obstacles structurelles, qui empêchent les femmes et les jeunes filles de s'auto-promouvoir (autonomisation économique, culturelle, politique, sociale). Ces initiatives touchent généralement des discriminations profondes, des stéréotypes, tabous, mentalités, ancrés dans les sociétés. Les activités/dépenses sont par la suite fréquemment orientés vers la réduction d'un écart, l'éradication d'une discrimination, le rattrapage d'une inégalité non souhaitée (par des quotas, une composition paritaire des comités de pilotages ou un renforcement des femmes leaders,...). Dans ce sens elles peuvent s'adresser aussi aux hommes. Ces actions positives permettront aux femmes de participer à pied égale que les hommes, aux processus de développement. Les actions positives peuvent également viser des discriminations positives, tant que les but est claire et que les résultats seront mesurables dans un délai bien défini. Toutes ces activités/dépenses sont dites « transformatrices ». Des exemples concrets:

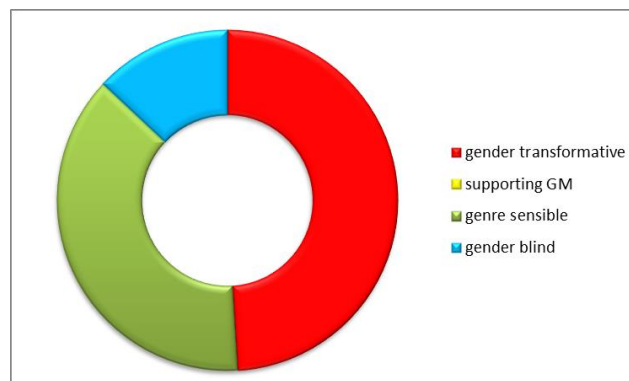
- A0202 Distribution des équipements pédagogiques dans les collèges ciblés (183.290 Euros)

- A0203 Distribution des équipements de sport (33.540 Euros)
- A0301 Une campagne de sensibilisation « hygiène, genre et éducation » est réalisée auprès des élèves (jeunes filles et garçons), des corps enseignants et des COGES/ES (50.490 Euros)
- A0302 Une campagne de sensibilisation sur le « genre et éducation » à destination des parents et des enseignants (50.490 Euros)
- Z0401 Frais de suivi/évaluation et audit (10.000 Euros)
- Z0402 Backstopping (15.000 Euros)

Les activités/dépenses « bleues » (13% du budget) sont toutes les activités/dépenses estimées « genre aveugles », dont on n’attend aucun effet/impact différent pour les femmes que pour les hommes. Sous cette catégorie nous comptons le budget de fonctionnement et d’investissement (sauf si la destination favorise explicitement un des groupes vulnérables). Comme il s’agit des estimations, cela ne signifie pas nécessairement qu’au final, aucun effet différencié sera enregistré (lors du suivi). A ce stade l’équipe de formulation a codé les activités/dépenses suivantes comme « genre aveugles » :

Le projet ne dispose pas des activités/dépenses « jaunes » (0% du budget), dites des actions « appuis aux mécanismes genre », à travers par exemple le renforcement des capacités des points focaux genre au ministère de tutelle. Ces activités/dépenses souhaitent un effet par rapport à l’appropriation d’une approche genre au niveau sectoriel, par les acteurs concernés au niveau national et déconcentré/décentralisé. Dans le cadre de l’intervention actuelle il n’est pas prévu de dépenses directes pour renforcer les compétences des points focaux Scofi (mécanisme chargé du genre dans le secteur de l’éducation). Il est préférable –pour renforcer les compétences de cet organe- que lors du déroulé du projet, plus d’activités seront menées en étroite collaboration avec les Scofi. Dans ces cas précis, ces activités/dépenses seront également codé ‘jaune’.

Figure 10 Le Gender Budget Scan



Cette répartition du budget qui indique clairement une forte orientation vers des activités genre sensible, permettra à plus long terme des transformations dans la société. Cette répartition sera suivie annuellement lors de chaque rapport de résultats et par la suite par le rapport de la revue à mi-parcours et d’évaluation finale.

6.5 Economie Sociale

Les bénéficiaires finaux de l’intervention sont les jeunes filles de la région de Dosso. A long terme l’atteinte des objectifs de la présente intervention contribuera à l’amélioration de la situation sociale et économique de toute la population scolaire de 43 collèges sélectionnés.

Une grande partie des activités concerne de façon indirecte l’économie sociale à savoir la structuration des acteurs locaux autour et au sein des collèges (APE, AME, COGES/ES, ...). Les différents

équipements qui seront proposés et les activités liées à la réalisation d'infrastructures et de biens matériels seront dans la mesure du possible réalisés avec les entreprises et artisans locaux.

Cette dimension est également traduite dans les différentes appuis à fournir, notamment quant à :

- La clarification des rôles des acteurs locaux dans l'éducation secondaires (Base II) ;
- L'organisation du réseau des parties concernées par l'éducation secondaire (Base II),
- L'intégration des communautés, des COGES/ES et les corps enseignants dans la responsabilité qu'ils peuvent jouer dans le maintien des jeunes filles à l'école.

6.6 HIV / SIDA & SDR

Comme mentionné ci-haut, le projet portera, dans la mesure et surtout lors des sessions de sensibilisation, une attention particulière sur les thèmes HIV/SIDA et SDR. Bien que le taux de prévalence du virus HIV soit estimé à moins de 1% au Niger, il y a une faible prise en charge des personnes vulnérables, plus particulièrement les personnes vivant avec le VIH. Bien que les Collectivités Territoriales se soient vues transféré la Santé et l'Education, secteurs dans lesquels la prise en compte du VIH sont importants, l'intervention n'a pas prévu de mener des activités spécifiques ou d'établir de liens privilégiés avec la problématique du VIH/Sida. Par ailleurs même si aucune activité proposée n'est directement liée à la problématique de lutte contre l'infection au VIH et/ou au développement du SIDA, les activités de formations et de sensibilisation chercheront au maximum à inclure les messages de prudence et de précaution pour lutter contre l'infection. Le projet encourage à promouvoir la sensibilisation sur la thématique dans un milieu scolaire et pointer les points sensibles pour les adolescents. Ainsi les activités de sensibilisation de la présente intervention prendront en compte la thématique, plus particulièrement dans le cadre des sous-activités de formations et de sensibilisation.

« Les adolescentes âgées de 15 à 19 ans contribuent pour 14 % au taux de fécondité général. En outre, 60 % des jeunes filles sont mariées avant l'âge de 15 ans. » (MPPFPE 2014) Le Niger « dispose des politiques publiques en matière de santé sexuelle et reproductive notamment le Plan de développement sanitaire (PDS 2011-2015), le Plan de Sécurisation des Produits de la Santé de la Reproduction (PSPSR 2012-2015), le Plan Stratégique de la Santé Sexuelle et Reproductive des Adolescents et Jeunes (PS/SSRAJ2011-2015), le Plan Stratégique de Information, Education, communication en Santé Reproductive (PS/IEC/SR 2007-2010). » (MPPFPE 2014)

La résistance et la non-reconnaissance des droits sexuels et reproductifs des jeunes filles, ainsi que l'accès limité des jeunes filles à la santé sexuelle et reproductive est une violation des Droits Humains. Au Niger le taux d'utilisation de la contraception est restreint et estimé à 11% (EDSN-MICS 2012). Des activités inscrites dans les plans d'actions, qui s'adressent à cette thématique sont fortement encouragées. Des orientations à cet égard seront reprises dans le Guide de cadrage.

Dans la campagne de sensibilisation « santé, genre et éducation », la santé reproductive sera abordée avec les élèves et plus précisément les questions liées au VIH-Sida.

7 ANNEXES

- Tableau des collèges d'intervention des PTF
- Liste des collèges de la zone d'intervention du PAMED II
- Le cadre logique;
- Le chronogramme ;
- TdR personnel long terme

7.1 Tableau des collèges d'intervention des PTF

Etablissement	Lux Dev	Plan	JICA
CEG 1 Dosso			
CEG 1 Doutchi			
CEG 2 Doutchi			
CEG 3 Doutchi			
CEG Aboul Hassane			
CEG Bagagi			
CEG Bakir tombo			
CEG Bana			
CEG Barno Koara			
CEG Bella 2			
CEG Bellandé			
CEG Bengou			
CEG Birnin Lokoyo			
CEG Bolbol Goumandey			
CEG Boureimi			
CEG Daoudadey			
CEG Deytagui Attili			
CEG Fabidji			
CEG Fadama			
CEG Falwel			
CEG Fari			
CEG Farrey			
CEG Garantchédey			
CEG Golé			
CEG Gongatarey			
CEG Gorou Bankassam			
CEG Goubey			
CEG Guilladjé			
CEG Harikanassou			
CEG Kaffi			
CEG Kankandi			
CEG Kara Kara			
CEG Karchabou			
CEG Kargui Bangou			
CEG Kayan			
CEG Kiéché			
CEG Kigoudou Koirra			
CEG Kobédey			
CEG Koka Monzo			
CEG Koutoumbou			
CEG Koygolo			
CEG Lido			
CEG Louloudjé			
CEG Maikalgo			

CEG Malgorou			
CEG Mokko			
CEG N'Gonga			
CEG Naki Fada			
CEG Nassaraoua			
CEG Nikki Béri			
CEG Niouga			
CEG Ouna			
CEG Ouna			
CEG Rigiar Samna			
CEG Sakadamna			
CEG Sambera			
CEG Sandidey			
CEG Sokorbé			
CEG Soucoucoutane			
CEG Tanda			
CEG Tchangala			
CEG Tessa			
CEG Tibbo Veri			
CEG Tim Tim			
CEG Togone			
CEG Tombokoarey			
CEG Tondobon			
CEG Tounouga			
CEG Wangal Kaina			
CEG Yéni			
CEG Zabori			
CEG/FA Birnin Gaouré			
CEG/FA Tibiri			
CES Dan Kassari			
CES Douméga			
CES Kiota			
CES Koré Mairoua			
CES Mokko			

7.2 Liste des collèges de la zone d'intervention du PAMED II (indicateurs provenant de la base de données Lux Dev)

DRES DOSSO	commune	collège		filles	garçons	effectif général	% de filles	Présence PTF	besoins en tables/bancs	Besoins en tables/bancs couverts	latrines	besoins en latrines
DDES Boboye	Birni NGaouré	ABOULHASSANE	Urbaine	267	303	570	46.84%	X	69	24.21%	8	0
DDES Boboye	Birni NGaouré	CES BAYERO	Urbaine	318	315	633	50.24%		184	58.14%	7	2
DDES Boboye	Kiota	CES KIOTA	Rurale	313	403	716	43.72%		36	10.06%	2	8
DDES Boboye	Koygolo	KOYGOLO	Rurale	135	242	377	35.81%		14	7.43%	0	5
DDES Boboye	Koygolo	YÉNI	Rurale	69	92	161	42.86%	X	2	2.48%	3	-1
DDES Boboye	Fabidji	FABIDJI	Rurale	66	180	246	26.83%	X	0	0.00%	3	1
DDES Boboye	Harikanassou	HARIKANASSOU	Rurale	77	152	229	33.62%	X	0	0.00%	2	1
DDES Boboye	NGonga	LOULOU DIÉ	Rurale	76	113	189	40.21%	X	0	0.00%	0	3
DDES Boboye	NGonga	NGONGA	Rurale	93	90	183	50.82%	X	0	0.00%	0	3
DDES Boboye	Kankandi	KANKANDI	Rurale	43	128	171	25.15%	X	0	0.00%	0	2
DDES Boboye	Fakara	FAKARA	Rurale	18	44	62	29.03%		0	0.00%	0	1
DDES Dogondoutchi	Kiéché	KIÉCHÉ	Rurale	613	766	1379	44.45%	X	311	45.11%	9	11
DDES Dogondoutchi	Dogonkiria	CES DOGONKIRIA	Rurale	311	489	800	38.88%		229	57.25%	0	11
DDES Dogondoutchi	Kiéché	BAKIN TAPKI	Rurale	222	476	698	31.81%		214	61.32%	0	10
DDES Dogondoutchi	Kiéché	TOMBO KASSO	Rurale	78	139	217	35.94%		100	92.17%	0	3
DDES Dogondoutchi	Dogonkiria	BOUGOU	Rurale	70	166	236	29.66%		95	80.51%	0	3
DDES Dogondoutchi	Dogonkiria	KARCHABOU	Rurale	176	292	468	37.61%	X	87	37.18%	3	4
DDES Dogondoutchi	Dogonkiria	ISSAKITCHI	Rurale	92	116	208	44.23%		75	72.12%	0	3
DDES Dogondoutchi	Kiéché	REY REY	Rurale	47	70	117	40.17%		53	90.60%	0	2
DDES Dogondoutchi	Dogonkiria	MAIMAKAYINÉ	Rurale	42	116	158	26.58%		20	25.32%	0	2

DDES Dogondoutchi	Dogonkiria	MAKOURDI	Rurale	72	271	342	21.05%		2	1.17%	0	5
DDES Dogondoutchi	Dogonkiria	KOUTOUMBOU	Rurale	46	134	180	25.56%		0	0.00%	0	3
DDES Loga	Loga	CES LOGA	Urbaine	290	457	747	38.82%		151	40.43%	10	1
DDES Loga	Loga	SARGADJI	Rurale	147	248	395	37.22%		113	57.22%	4	2
DDES Loga	Sokorbé	BAMEY	Rurale	77	234	311	24.76%		87	55.95%	0	4
DDES Loga	Falwel	MALAM KOIRA	Rurale	76	119	195	38.97%		78	80.00%	0	3
DDES Loga	Loga	KOURO BÉRI	Rurale	20	35	55	36.36%		42	152.73%	0	1
DDES Loga	Falwel	TOULLOU MAÏMASSA	Rurale	102	234	336	30.36%		33	19.64%	0	5
DDES Loga	Sokorbé	SOKORBÉ	Rurale	253	239	492	51.42%	X	32	13.01%	4	3
DDES Loga	Sokorbé	MOUSSADEY	Rurale	167	278	445	37.53%		0	0.00%	6	0
DDES Loga	Falwel	FALWEL	Rurale	178	239	417	42.69%	X	0	0.00%	0	6
DDES Loga	Loga	BAKIR TOMBO ZÉNO	Rurale	118	208	326	36.20%	X	0	0.00%	0	5
DDES Loga	Loga	KOSSEY	Rurale	171	138	309	55.34%		0	0.00%	0	4
DDES Loga	Falwel	KOGOOU	Rurale	71	162	233	30.47%		0	0.00%	0	3
DDES Loga	Falwel	TEGAYZE KOIRA	Rurale	83	147	230	36.09%		0	0.00%	0	3
DDES Loga	Loga	BOUKI	Rurale	28	85	113	24.78%		0	0.00%	0	2
DDES Loga	Falwel	MOUSSADEY KAÏNA	Rurale	43	65	108	39.81%		0	0.00%	0	2
DDES Loga	Falwel	ZABIA KOIRA	Rurale	33	53	86	38.37%		0	0.00%	0	1
DDES Loga	Falwel	AYO KOIRA	Rurale	62	133	195	31.79%			0.00%	6	-3
DDES Tibiri	Douméga	DOUMÉGA	Rurale	339	498	837	40.50%		199	47.55%	6	6
DDES Tibiri	Douméga	ZOUMBOU	Rurale	103	153	256	40.23%		131	102.34%	0	4
DDES Tibiri	Douméga	BIRNI FALLA	Rurale	86	188	274	31.39%		0	0.00%	0	4

7.3 Cadre logique

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Valeur de base	Cible	Sources de vérification	Hypothèses
OG	<p><u>Objectif global</u></p> <p>Les conditions de maintien des jeunes filles dans les collèges sont améliorées dans la zone d'intervention de la région de Dosso.</p>	<p>Taux de rétention des jeunes filles arrivées en cinquième et rentrées en sixième en 2017</p> <p>Pourcentage de filles ayant obtenues le BEPC</p> <p>(comparaison collèges bénéficiaires vs. moyenne régionale.</p>			<p>Système de suivi MES (en vigueur apd 2017)</p> <p>Système de suivi MES</p>	<p>Les conditions de scolarisation des jeunes filles sont maintenues durablement dans les collèges ciblés</p> <p>Ce système est généralisé à l'ensemble des collèges de la région de Dosso</p>
OS	<p><u>Objectif spécifique</u></p> <p>Les collèges ruraux et les communes ciblées de la région de Dosso ont amélioré significativement l'environnement scolaire pour le maintien des jeunes filles.</p>	<p>Taux de survie des jeunes filles par année et par niveau – comparaison avec la moyenne régionale.</p> <p>Appréciation des conditions de maintien par les groupes cibles.</p>	<p>À déterminer pendant la baseline exhaustive</p> <p>Pas d'application</p>	<p>Taux de survie augmenté par année et niveau de minimum 20%</p> <p>Recommandations tirer du rapport de l'enquête</p>	<p>Base de données DRES (Lux Dev)</p> <p>Enquête qualitative désagrégée en fonction des différents groupes cibles.</p>	<p>La sensibilisation des communautés est nécessaire pour accompagner les investissements visant l'amélioration des conditions d'accueil des jeunes filles à l'école</p>

R 1	<p><u>Résultat 1</u></p> <p>Les collèges ciblés ont amélioré les conditions d'accueil au niveau des infrastructures sanitaires pour répondre aux besoins spécifiques des jeunes filles et garçons.</p>	<p>Nombre de blocs latrines installés par le projet dans les collèges identifiés, situés dans les communes d'intervention du PAMED II (45 blocs à répartir pour la totalité des collèges)</p> <p>Les blocs latrines sont en état de fonctionnement durant le projet (100% des collèges équipés)</p>	<p>Nombre de blocs latrines : 0</p> <p>Latrines en fonctionnement : 0%</p>	<p>Nombre de blocs latrines : 45</p> <p>Latrines en fonctionnement : 100%</p>	<p>Base de données DRES (Lux Dev)</p> <p>Enquête réalisée lors d'un backstopping technique, infrastructure en collaboration avec la direction régionale de l'hydraulique</p>	<p>Une satisfaction des besoins pratiques (latrines, équipements scolaire...) rendent les collèges attractifs pour les jeunes filles</p>
R 2	<p><u>Résultat 2</u></p> <p>Les collèges ciblés ont amélioré les conditions d'accueil au niveau des équipements (tables/bancs, équipements pédagogiques et équipements de sport)</p>	<p>Nombre de collèges (43) ayant reçus de l'équipement pédagogique</p> <p>Les professeurs ont acquis les compétences pour utiliser l'équipement pédagogique dans leur programme</p> <p>Nombre de collèges (43) ayant reçus de l'équipement de sport</p> <p>Ratio d'élèves par table/banc par collège</p>	<p>collèges ayant reçus de l'équipement pédagogique : 0</p> <p>Nombre de collèges ayant reçus de l'équipement de sport : 0</p> <p>Ratio d'élèves par table/banc par collège : >2</p>	<p>collèges ayant reçus de l'équipement pédagogique : 43</p> <p>Nombre de collèges ayant reçus de l'équipement de sport : 43</p> <p>Ratio d'élèves par table/banc par collège : 2</p>	<p>Base de données de Lux Dev</p>	<p>La mise à disposition et l'accompagnement des équipements pédagogiques, et de sport crée un environnement accueillant et attire plus les jeunes filles (ainsi que les parents). L'accompagnement de la mise à disposition de ces équipements par une formation et la constitution « sur mesure » des équipements renforcent leur potentiel de répondre aux besoins spécifiques à chaque collège.</p>

R 3	<p><u>Résultat 3</u></p> <p>Les communautés ciblées sont sensibilisées en matière de genre et éducation.</p>	<p>Nombre de jeunes filles ayant suivi les formations/sensibilisation en « santé, genre et éducation »</p> <p>Nombre de formations/sensibilisations données sur la problématique « maintien des jeunes filles » au collège par collèges et par communautés (APE, AME, COGES/ES...)</p>	<p>Nombre de jeunes filles ayant suivi les formations/sensibilisation en « santé, genre et éducation » : « 0 »</p> <p>Nombre de formations/sensibilisations données sur la problématique « maintien des jeunes filles » au collège par collèges et par communautés (APE, AME, COGES/ES...) « 0 »</p>	<p>Nombre de jeunes filles ayant suivi les formations/sensibilisation en « santé, genre et éducation » : « 0 »</p> <p>Nombre de formations/sensibilisations données sur la problématique « maintien des jeunes filles » au collège par collèges et par communautés (APE, AME, COGES/ES...) « 0 »</p>	<p>Enquête réalisée lors du backstopping technique genre</p>	<p>Une fois que les communautés ont compris l'importance de maintenir les jeunes filles à l'école, les investissements vont servir</p>
R4	<p><u>Résultat 4</u></p> <p>L'action pilote des cases d'études est testée</p>	<p>Appréciation qualitative des cases d'études comme moyen de maintien des filles.</p>	<p>Pas d'application</p>	<p>Recommandations tirées du rapport de l'enquête</p>	<p>Enquête d'appréciation réalisée dans les communautés. Focus group par groupe cible.</p>	<p>La sensibilisation menée dans le Résultat 3 et les activités des Résultats 1 et 2 concourent à un intérêt plus grand de la part des parents de maintenir leurs filles dans les collèges.</p> <p>Les filles peuvent obtenir du temps pour vaquer aux études.</p>

	Activités pour atteindre le Résultat 1	Contribution belge Coûts en Euros
R 1	<u>Résultat 1</u> Les collèges ciblés ont amélioré les conditions d'accueil au niveau des infrastructures sanitaires pour répondre aux besoins spécifiques des jeunes filles et garçons	222.600
A 1.1	Études techniques	15.000
A 1.2	Lancement du marché et construction des latrines	102.600
A 1.3	Suivi des travaux	15.000
A 1.4	Assistance technique	90.000

	Activités pour atteindre le Résultat 2	Contribution belge Coûts en Euros
R 2	<u>Résultat 2</u> Les collèges ciblés ont amélioré les conditions d'accueil au niveau des équipements (tables/bancs, équipements pédagogiques et équipements de sport)	227.670
A 2.1	Les collèges ciblés sont équipés en tables et bancs	81.290
A 2.2	Distribution des équipements pédagogiques dans les collèges ciblés <ul style="list-style-type: none"> - Consultance pour l'élaboration du cahier des charges des équipements pédagogiques - Atelier d'appropriation - Constitution et distribution des équipements pédagogiques 	119.290
A 2.3	Distribution des équipements de sport	27.090

	Activités pour atteindre le Résultat 3	Contribution belge Coûts en Euros
R 3	Résultat Les communautés ciblées sont sensibilisées en matière de genre et éducation.	100.980
A.3.1	Une campagne de sensibilisation « l'hygiène, le genre et l'éducation » est réalisée auprès des élèves (jeunes filles et jeunes garçons), des corps enseignants et des COGES/ES	50.490
A 3.2	Campagne de sensibilisation sur le « genre et éducation » à destination des élèves, parents et des enseignants	50.490

	Activités pour atteindre le Résultat 4	Contribution belge Coûts en Euros
R 4	Résultat L'action pilote des cases d'études est testée.	98.400
A 4.1	Des cases d'étude sont mises à disposition dans les villages de provenance des jeunes filles de deux collèges et les communautés sont accompagnées afin d'améliorer le suivi scolaire des jeunes filles	98.400

7.4 Chronogramme

NER 15 064 11 Appui à la scolarisation des filles dans les communes de la région de Dosso													
		Année 1				Année 2				Année 3			
Budget Code	Résultats/activités	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
R.1 Les collèges ciblés ont amélioré les conditions d'accueil au niveau des infrastructures sanitaires pour répondre aux besoins spécifiques des filles et des garçons													
A_01_01	Études techniques												
A_01_02	Lancement du marché et construction des latrines												
A_01_03	Le suivi des travaux												
R.2 Les collèges ciblés ont amélioré les conditions d'accueil au niveau des équipements (tables/bancs, équipements pédagogiques et équipements de sport)													
A_02_01 Les collèges ciblés sont équipés en tables et bancs													
	Identification des besoins												
	Lancement du marché												
	exécution du marché (achat/construction/distribution)												
A_02_02 Distribution de équipements pédagogiques dans les collèges ciblés													
	Renforcer les mécanismes existants Construction d'un kit éducatif et mécanismes d'appropriation												
	Lancement du marché												
	achat/distribution												
A_02_03 Distribution des équipements de sport													
	Identification des besoins												
	Lancement du marché												
	achat/distribution												
R.3 Les communautés ciblées sont sensibilisées en matière de genre et éducation par des campagnes et par le lancement de cases d'études comme action pilote.													
A_03_01 Une campagne de sensibilisation « hygiène, genre et éducation » est réalisée auprès des élèves (filles et garçons), des corps enseignants et des COGES/ES													
	Procédure de Convention de subside												
	Sensibilisation												
A_03_02 Campagne de sensibilisation sur le « genre et éducation » à destination des parents et des enseignants													
	Procédure de Convention de subside												
	Sensibilisation dans les collèges												
A_03_03 Des cases d'étude sont mises à disposition dans les villages de provenance des jeunes filles de deux collèges et les communautés sont accompagnées afin d'améliorer le suivi scolaire des jeunes filles													
	lancement du marché de construction des cases d'étude												
	Procédure de Convention de subside												
	accompagnement des communautés dans les villages de provenance es cases d'étude												

7.5 TdR personnel long terme

7.5.1 Coordinateur de projet (ATN) (F/H)

Expert en Gestion de projets (Assistant Technique national recruté par la CTB)

Durée du contrat : 36 mois

Lieu d'affectation : Dosso, Niger

Position : Coordinateur de l'Unité de gestion du projet (UGP).

Détails de mise en œuvre : la prise de fonction aura lieu en 2016. Les Termes de Référence tels que définis dans le présent document peuvent être modifiés lors de la publication. Le salaire de l'expert est à charge de la CTB, pour toute la durée du projet. Il travaille sous l'autorité générale du Représentant Résident de la CTB au Niger.

L'Assistant Technique national est responsable de l'appui technique et conceptuel pour garantir la mise en œuvre qualitative des actions du projet et la production de ses résultats. L'ATN guide techniquement les processus initiés au sein de l'UGP. L'ATN appuie les collaborateurs (DRES/DDES, assistance technique, Scofi...) dans l'organisation et l'approche de travail et contribue à la cohérence de tous les résultats et activités de la présente intervention.

L'ATN assure les liens étroits avec le Représentant Résident la CTB au Niger et les membres de l'équipe.

L'ATN veille à créer des liens opérationnels et stratégiques avec les autres projets de la coopération nigéro-belge dans la région de Dosso, et plus généralement avec les autres projets en appui au développement local dans la région de Dosso.

Le profil de l'ATN est celui d'un Expert en Education.

Tâches principales :

L'ATN est le Coordinateur pour la gestion financière et administrative du projet. Dans cette qualité, l'ATN contribue à la coordination des actions pour la réalisation des résultats du Projet. Le Coordinateur doit :

- Veiller au bon fonctionnement administratif et financier des activités.
- Assurer la coordination, l'accompagnement et la qualité technique de la mise en œuvre du projet et ses trois résultats.
- Préparer et consolider le plan de travail annuel ainsi que les mises à jour trimestrielles pour l'ensemble l'intervention, sur base des activités à mener par les différents acteurs.
- Adapter la planification du projet en fonction de son évolution.
- Mobiliser, les ressources du programme pour assurer les appuis externes (consultances, contrats de service, personnes ressources, Conventions de subsides, marchés publics), identifier les besoins d'appuis complémentaires et préparer.
- Superviser tous les processus de préparation de signature et de suivi des engagements avec les partenaires du projet.
- En concertation avec la Représentation CTB, élaborer les documents essentiels (contrats, lancement de marché publics ou d'appel d'offres, etc.) en veiller à l'application rigoureuse des règles et procédures de gestion des marchés publics.
- Assurer l'analyse et l'évaluation des offres, à l'adjudication et à l'administration des marchés, à l'acquisition d'équipements, de matériels, de mobilier et d'autres fournitures à acquérir pour le compte de l'UGP.

- Assurer la gestion et le suivi des activités en étroite concertation avec la Représentation de la CTB au Niger.
- Préparer et coordonner la rédaction des rapports mensuels, trimestriels et semestriels.
- Organiser avec l'appui de la CTB en interne le dispositif de suivi/évaluation de l'intervention, et assurer le démarrage de la Baseline exhaustive et le suivi du Gender Budget Scan.
- Appuyer les missions de suivi et d'évaluation du projet, les missions d'audits ou de contrôle, les missions d'appuis externes.
- Clôturer les volets financiers et administratifs du projet à la fin de la période d'exécution.
- Assurer la prise en compte des thèmes transversaux et de protection des groupes vulnérables.

Profil :

- Expérience (min 5 ans) en gestion de projet ; expériences acquises dans le secteur de l'enseignement ou expérience(s) assimilée(s) constituent un réel atout;
- Formation universitaire niveau Master en éducation, sciences sociales, ou autre domaine pertinent. e compétence des compétences avérées en gestion de projet.
- Expériences pour l'élaboration de TdR pour la passation de marchés publics ;
- Des formations en genre constitueront des atouts supplémentaires ;
- Bonne vision des enjeux et mécanismes de décentralisation et déconcentration ;
- Bonne connaissance des outils et méthodes de travail disponibles dans le secteur de l'éducation secondaires (Base II) et des stratégies qui permettent de réduire les inégalités de genre dans ce domaine ;
- Une connaissance approfondie de l'outil informatique (logiciels courants de tableur, traitement de texte, présentations, messagerie, ...) ;
- Parfaite connaissance de la langue française et capacités rédactionnelles avérées ;
- Capacité d'animation, de facilitation et sens de la diplomatie ;
- Une grande disponibilité, une capacité de déplacements fréquents dans la région de Dosso et la volonté de résider à Dosso pendant la durée de l'intervention.

7.5.2 Gestionnaire administratif et financier

Lieu d'affectation : République du Niger – Ville de Dosso

Durée du contrat : 36 mois

Position : Travaille sous l'autorité directe du Coordinateur

Il assiste dans la bonne gestion administrative et financière du projet.

Tâches principales

- Assurer la gestion administrative et financière du projet ;
- Assurer le suivi et la mise à jour du tableau des marchés (régie) ;
- Assister dans la préparation et la passation des différents marchés de services et d'équipements prévus ; pour ceux dépassant les seuils indiqués dans le manuel de procédures, les préparer pour présentation à l'Ordonnateur et au Co-ordonnateur afin d'obtenir leur avis de non-objection ;
- Tenir la comptabilité en accord avec les procédures approuvées ;
- Assister et contribuer à la préparation les termes de références pour des audits ;
- Assurer le suivi des recommandations des audits ;
- Suivi de l'approvisionnement des comptes ;
- Assister le Coordinateur dans la préparation, la passation et le suivi des Conventions de subsides avec les partenaires ;
- Assister le Coordinateur dans la préparation des Plans Annuels d'activités et des rapports semestriels et revues.

Profil :

- Diplôme de l'enseignement secondaire en gestion ou en finance ;
- Au moins 3 ans d'expérience en gestion financière et administrative de projets de développement ;
- Bonne connaissance des marchés publics et de la gestion du personnel ;
- Expérience en rédaction des manuels de procédure, de contrats et de conventions ;
- Parfaite maîtrise du français.